

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(23^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mercredi 19 mai 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Questions au Gouvernement (p. 574).

PETITE DÉLINQUANCE (p. 574)

MM. Guy Teissier, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT (p. 574)

MM. Maurice Ligot, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

BUREAUX DE POSTE EN MILIEU RURAL (p. 575)

MM. Alain Gest, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

BUDGÉTISATION DES PRESTATIONS FAMILIALES (p. 576)

Mmes Christine Boutin, Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

PRÉVENTION DES INCIDENTS DANS LES PRISONS (p. 576)

MM. Pierre Micaux, Pierre Méhaignerie, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

SECTEUR PUBLIC DE L'AUDIOVISUEL (p. 577)

MM. Laurent Dominati, Alain Carignon, ministre de la communication.

CAMPAGNE DE DISTILLATION 1993 (p. 577)

MM. Alain Madalle, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

CONNEXIONS FERROVIAIRES INTERRÉGIONALES (p. 578)

MM. Aloyse Warhouver, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

ACTIVITÉ DES INDUSTRIES FRANÇAISES D'ARMEMENT (p. 578)

MM. Daniel Garrigue, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

VIANDE PORCINE (p. 579)

MM. Marc Le Fur, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

VOLET AGRICOLE DU GATT (p. 579)

MM. Michel Hunault, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

HÔPITAUX DE PROXIMITÉ (p. 580)

MM. Yves Van Haecke, Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé.

REDÉPLOIEMENT DES INDUSTRIES FRANÇAISES D'ARMEMENT (p. 580)

MM. Serge Lepeltier, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

APPLICATION DE LA LOI ÉVIN (p. 581)

M. Jacques Hyard, Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports.

PRIME À L'HERBE (p. 581)

MM. Jean Auclair, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE (p. 582)

MM. Jean-Louis Masson, Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie.

CHANTIERS NAVALS (p. 583)

MM. Guy Hermier, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

VOLET CULTUREL DU GATT (p. 584)

MM. Patrick Braouezec, Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie.

PERSPECTIVES POUR L'EMPLOI (p. 584)

MM. Martin Malvy, Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

PROJETS SUR LA BIOÉTHIQUE (p. 585)

M. Henri Emmanuelli, Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

RETRAITE À SOIXANTE ANS (p. 585)

M. Jean Glavany, Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

CRÉDITS DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (p. 586)

M. Laurent Cathala, Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports.

Suspension et reprise de la séance (p. 587)

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER

2. Rappel au règlement (p. 587).

MM. Martin Malvy, le président.

3. Nomination de député en missions temporaires (p. 587).

4. Report du délai de dépôt des candidatures à un organisme extraparlémentaire (p. 587).

5. Europe. - Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 587).

MM. Didier Boulaud,
Léonce Deprez,
Jacques Myard,
François Loos,
Jean-Claude Mignon,
Philippe de Villiers,
Pierre Lellouche,
Arnaud Cazin d'Honinchtun,
Jean de Lipkowski,
Marc Reymann,
Serge Charles,
Patrick Hoguet,
Pierre Mazeaud,

M^{me} Marie-Thérèse Boisseau.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes.

6. **Dépôt de projets de loi** (p. 608).

7. **Dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle** (p. 609).

8. **Dépôt de rapports** (p. 609).

9. **Dépôt de rapports d'information** (p. 609).

10. **Dépôt d'un avis** (p. 609).

11. **Ordre du jour** (p. 609).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

PETITE DÉLINQUANCE

M. le président. La parole est à M. Guy Teissier.

M. Guy Teissier. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

Ce matin, en conseil des ministres, a été annoncé un programme relatif au renforcement de la sécurité. Nous savons tous ici que le plein emploi est le problème qui préoccupe le plus les Français mais, immédiatement après, vient celui de la sécurité, ou plutôt de l'insécurité.

Si la grande délinquance fait régulièrement les gros titres de la presse, il en est une autre dont on parle moins, celle que l'on qualifie généralement de petite délinquance. Il s'agit des vols à la tire ou à l'arraché, du racket, des menaces et des agressions, il s'agit, enfin et surtout, hélas ! de vente de drogue.

Monsieur le ministre d'Etat, les Français ne peuvent plus supporter cela. Ils attendent du Gouvernement des mesures efficaces et souhaitent que vous donniez des instructions précises à vos directeurs afin qu'ils procèdent à un déploiement plus efficace des forces sur le terrain. Ils souhaitent aussi que l'ilotage, jusqu'à présent administré au goutte à goutte dans nos grandes cités, soit généralisé. Ils souhaitent encore qu'on fasse refermer ces commerces qui fleurissent au coin de nos rues et dans nos grandes banlieues et où l'on vend à la sauvette les drogues dites « douces » et les plus dures, celles qui distillent la mort.

Monsieur le ministre d'Etat, nous souhaitons également qu'il soit mis un terme au laissez-faire et à la complaisance dont bénéficiaient les petits dealers ou les chefs de bande. Nous avons connu le système qui consistait à laisser courir les petits pour attraper les gros, et qui n'est pas sans rappeler les raisins verts de la fable.

M. le président. Merci de poser votre question, mon cher collègue !

M. Guy Teissier. Monsieur le ministre d'Etat, quelles mesures prendrez-vous pour mettre fin à cette forme de délinquance ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe République et Liberté.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Sans l'amitié que je vous porte, monsieur le député, je vous répondrais simplement que les mesures que nous envisageons de prendre seront livrées à votre connaissance le moment venu. (*Sourires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Mais j'ai bien conscience que cette réponse serait insuffisante.

Plusieurs députés du groupe socialiste. D'autant qu'il y a urgence !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Messieurs, je ne suis pas l'enchanteur Merlin. Au demeurant, que ne vous êtes-vous saisis du problème lorsque vous étiez au Gouvernement ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe République et Liberté.*)

C'est précisément en raison de ces carences que j'étudie aujourd'hui avec le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, quels sont les moyens appropriés pour lutter contre la petite et la moyenne délinquance. En outre, il ne vous aura pas échappé que je ne suis à mon poste que depuis un peu moins de deux mois et que dans ce laps de temps, nous avons eu quelques problèmes à résoudre...

En ce qui concerne le déploiement ou le redéploiement des forces de police, il s'agit de sortir d'un système dans lequel l'affectation de ces forces est exclusivement fonction de la population et ne tient pas compte des zones crimino-gènes. Des études sont en cours. Je pense qu'avant quelques semaines nous serons en mesure de procéder à ces redéploiements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe République et Liberté.*)

INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT

M. le président. La parole est à M. Maurice Ligot.

M. Maurice Ligot. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

Vendredi dernier a eu lieu à Paris une grande manifestation organisée par l'industrie de l'habillement, dirigeants d'entreprise et salariés défilant ensemble dans Paris. Elle était destinée à attirer l'attention du Gouvernement et de l'opinion publique sur l'importance de cette industrie et sur les dangers mortels qui la menacent à l'heure actuelle.

Une industrie importante d'abord. L'industrie de l'habillement c'est, en effet, presque l'équivalent du secteur de l'automobile par ses effectifs. C'est une créativité qui fait de l'industrie de la mode française vraisemblablement la première du monde. Par sa diffusion dans l'ensemble du pays, elle contribue en outre puissamment à l'aménagement du territoire. En effet, sans elle, des pans entiers de régions tomberaient, faute d'industrie implantée dans les petites villes ou en zones rurales.

Or l'industrie de l'habillement court un danger mortel dû à une Europe totalement ouverte. Il y a, bien sûr, les accords

multifibres, mais ceux-ci, loin d'être véritablement respectés, sont au contraire souvent violés. Cette industrie souffre également de la concurrence effrénée des pays à bas ou même à très bas salaires et des pratiques de vol et de pillage systématiques des modèles. Enfin, elle est menacée par le GATT - bien sûr - et par perspective d'un traité de libre échange, vraisemblablement avec la Russie et les pays de l'Europe centrale ou orientale.

Dans une période où la crise est grave et où la récession s'installe, peut-on laisser s'aggraver encore le chômage ? C'est avec confiance que je vous pose ma question, monsieur le ministre : le Gouvernement va-t-il réclamer une protection enfin efficace de cette industrie par le jeu de la préférence communautaire ou bien fera-t-il jouer les clauses de sauvegarde indispensables ? En tout état de cause, on ne peut pas se satisfaire du seul libre-échange (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe République et Liberté.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le député, vous avez parlé avec la compétence mais aussi la passion d'un homme du Choletais, vieille région de notre pays traditionnellement dédiée à l'industrie du textile.

Ayant déjà exposé la semaine dernière les intentions du Gouvernement s'agissant de nos relations avec la Commission des Communautés européennes, j'ajourerai aujourd'hui que la manifestation de vendredi dernier, que nous avons considérée avec compréhension, a constitué un formidable outil de relations publiques au service de la politique que mène le Gouvernement vis-à-vis de la Commission des communautés. En effet, cette mobilisation de salariés et de patrons rassemblés dans un même effort a été pour le commissaire Leon Brittan, responsable de la politique commerciale de la Communauté européenne, présent à Paris lundi dernier, un véritable choc. J'espère qu'il y verra un rappel à l'ordre s'agissant des principes que nous avions évoqués la semaine précédente.

Mais il nous appartient aussi à nous, Gouvernement français, de balayer devant notre porte et de faire ce qui relève de notre compétence. Voici ainsi trois directions dans lesquelles mon ministère, naturellement, mais aussi ceux du travail, de la justice et de l'intérieur doivent se mobiliser. Premièrement, la lutte contre les clandestins, qui occupent des dizaines de milliers d'emplois sans qu'il y ait évidemment de statistiques, et par conséquent la poursuite des procédures. Deuxièmement, une réflexion sur la flexibilité du travail car l'existence des clandestins répond moins à un problème de salaires qu'à la nécessité d'adapter les activités de l'habillement à leur caractère saisonnier. Troisièmement, la protection de la marque et la lutte contre le piratage et les contrefaçons sur toute la filière de distribution de l'habillement, de telle sorte que tous ceux qui, à une étape quelconque de cette filière, sont complices du piratage puissent être sanctionnés.

Nous avons adressé un rappel à l'ordre à la Commission. Mais commençons par balayer devant notre porte ; nous serons ainsi plus cohérents et plus respectés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe République et Liberté.*)

BUREAUX DE POSTE EN MILIEU RURAL

M. le président. La parole est à M. Alain Gest.

M. Alain Gest. Ma question s'adresse également à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

Lors de sa déclaration de politique générale, le 8 avril dernier, M. le Premier ministre indiquait que les mesures de fermeture de services publics en milieu rural seraient suspendues jusqu'à nouvel ordre et que cette décision concernerait non seulement les administrations de l'Etat mais également les entreprises publiques.

Or les directions départementales de La Poste ont, dès l'an dernier, établi des diagnostics qui mettent en valeur à la fois les forces et les faiblesses de cette administration et qui ont conduit à l'élaboration de plans d'action triennaux qui doivent être mis en pratique dès cette année. Au terme de leur réflexion, les services de La Poste en sont arrivés à la conclusion qu'il y a trop de bureaux distributeurs, que l'amplitude d'ouverture de ceux-ci est trop importante, qu'il y a lieu de mettre en place de nouveaux services, notamment des vendeurs itinérants spécialisés dans les problèmes financiers et qu'il convient de conforter les points de service en milieu urbain. De telles conclusions ont pour conséquence les mesures suivantes :

Premièrement, la déclassification d'un certain nombre de bureaux, ce qui se traduit, par exemple, par la suppression de la responsabilité de distribution du courrier, laquelle est confiée à des bureaux plus importants ;

Deuxièmement, la diminution du temps d'ouverture de ces bureaux, ce qui fait craindre aux élus ruraux une diminution de la clientèle et, à terme, leur suppression.

Troisièmement, la fermeture, dès cette année, des bureaux à faible trafic, ce qui affecte parfois plusieurs communes dans le même canton.

Si cette analyse est justifiée, elle se heurte à la volonté de notre nouvelle majorité de mettre en place une politique d'aménagement du territoire plus harmonieuse. Ma question, monsieur le ministre, sera donc simple : puisque vous avez fait état des difficultés de La Poste et du déficit prévisionnel qui s'élève à trois milliards de francs, compte tenu de décisions qui n'ont pas été prises par le nouveau Gouvernement, que comptez-vous faire pour mettre en place un service de La Poste performant et maintenir ce nécessaire service public en milieu rural ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe République et Liberté.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. D'abord rétablir le dialogue, monsieur le député. Je souhaite profondément que La Poste soit une entreprise indépendante qui ait le sens des responsabilités. Mais l'indépendance n'implique pas l'indifférence face aux responsabilités du terrain, pas plus qu'elle ne conduit à l'agitation vibronnaire à propos des organisations administratives.

La Poste a accueilli avec un immense soulagement le gel des fermetures de bureaux décidé pour l'ensemble des services publics par M. le Premier ministre, car ainsi la possibilité d'un dialogue avec les élus locaux a été rétablie. Mais c'est un sacrifice financier puisque c'est un solde de cinquante établissements qui auraient dû être supprimés et qui ne le seront pas. Il est donc de notre devoir de rétablir le dialogue.

Pardonnez-moi, monsieur le député, de défendre l'intérêt d'un établissement public qui doit rendre des comptes et s'adapter aux réalités du terrain. C'est la raison pour laquelle là où la seule activité de La Poste et des services financiers ne suffira pas à justifier les implantations, je reprendrai avec mes collègues du Gouvernement compétents la démarche vers la polyvalence en milieu rural (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*) pour faire en sorte que d'autres administrations puissent s'appuyer sur ce quadrillage.

Mais c'est une négociation d'ensemble, car il ne suffit pas d'accueillir d'autres administrations ; encore faut-il qu'elles acceptent de payer les heures de travail qui leur seront ainsi offertes. Tels sont les éléments du débat. Je compte sur votre aide ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté.*)

M. Jean-Pierre Michel. Il faut que le public ait un service !

BUDGÉTISATION DES PRESTATIONS FAMILIALES

M. le président. La parole est à Mme Christine Boutin.

Mme Christine Boutin. Vous avez annoncé, monsieur le Premier ministre, dans votre plan de relance, votre intention d'alléger les charges des entreprises en retenant le principe de la budgétisation des prestations familiales. En clair cela signifie que vous envisagez de transférer au budget de l'Etat les ressources de la politique familiale française. Inutile de vous dire, monsieur le Premier ministre, l'inquiétude qu'a suscitée cette orientation dans nombre de mouvements familiaux, pour ne pas dire dans tous, et dans certains syndicats.

Cette inquiétude est légitime puisque, depuis de nombreuses années, malheureusement, si les gouvernements successifs ont fait des promesses relatives à la résorption du déficit de la branche famille, elles n'ont jamais été suivies d'effets. De plus, la loi de 1977 est bafouée. En effet, en acceptant un amendement de M. Étienne Pinte, le gouvernement de l'époque avait retenu le principe de l'indexation des prestations familiales sur l'inflation or cela n'a pour ainsi dire jamais été fait.

Je sais que vous avez l'intention, monsieur le Premier ministre, de nous proposer une loi-cadre sur la politique familiale, mais cela ne sera pas suffisant pour calmer l'inquiétude des mouvements familiaux.

C'est la raison pour laquelle je demande clairement si vous êtes prêt à prendre la décision de créer, à l'image du BAPSA - et vous seul pouvez prendre cette décision -, un budget annexe auquel seraient affectées les ressources destinées à la politique familiale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe République et Liberté.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Madame le député, votre question me donne la possibilité de rassurer ceux qui seraient inquiets quant aux garanties données en matière d'allocations familiales. Elle me permet en effet de rappeler que le Gouvernement a pris clairement l'engagement que la masse affectée aux allocations familiales, à partir aujourd'hui des cotisations, ne serait en aucune façon touchée par sa prise en charge par le budget.

Selon la procédure envisagée, le Parlement votera dorénavant la dotation en cause et cette dernière sera immédiate-

ment versée aux caisses d'allocations familiales qui continueront à gérer le service des prestations familiales dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

Cela me paraît donner une double garantie : d'abord il appartiendra au Parlement de se prononcer alors qu'actuellement le montant des allocations familiales peut être modifié par décret ; ensuite la gestion de la dotation votée, sur le montant de laquelle le Gouvernement a pris les engagements nécessaires, continuera à être assurée par les caisses d'allocations familiales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe République et Liberté.*)

PRÉVENTION DES INCIDENTS DANS LES PRISONS

M. le président. La parole est à M. Pierre Micaut.

M. Pierre Micaut. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, mais elle concerne également M. le ministre d'Etat, ministre de la défense.

A l'approche de l'été et des journées chaudes, il est devenu presque habituel que, dans les prisons et dans les maisons centrales, les esprits s'échauffent. Ainsi, il y a un peu moins d'un an, des événements regrettables ont eu lieu dans de nombreuses centrales, notamment à Moulins. Cela a conduit les autorités pénitentiaires à transférer à la maison centrale de Clairvaux, dans mon département, de nouveaux détenus condamnés à de très fortes peines, ce qui a provoqué une surpopulation carcérale car cette centrale reçoit déjà en temps ordinaire un contingent suffisamment important de tels détenus.

Certains d'entre eux ayant déjà proféré des menaces, l'inquiétude commence à gagner les personnels. Ils se souviennent en effet de la tentative d'évasion du mois de septembre dernier au cours de laquelle on a enregistré la mort d'un détenu et celle d'un gardien. Il ne faudrait pas se contenter de verser des larmes lors de tels événements et ne plus y penser immédiatement après. Il m'appartient aussi de rappeler qu'il a fallu attendre plus de trois heures l'arrivée des renforts de sécurité.

Gouverner c'est prévoir. Pour éviter de nouveaux incidents aussi dramatiques, monsieur le garde des sceaux, prévoir consisterait à mettre en place, à proximité de la centrale, un peloton spécial d'intervention de la gendarmerie, soit une vingtaine d'hommes. Pensez-vous le faire à Clairvaux, puis dans toute la France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe République et Liberté.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Pierre Méhaignerie, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, votre question relative à la situation des prisons est l'une des plus difficiles qui soit, comme en témoignent les incidents à répétition que nous connaissons depuis plusieurs années, non seulement en France d'ailleurs, mais aussi dans la plupart des pays européens. Quelle peut être la réponse à la demande de vigilance que vous présentez ?

Il est d'abord évident que nous devons porter une attention et une considération particulières à des personnels qui exercent une mission difficile et vitale pour la société. Ainsi, des efforts relatifs tant à la création de postes qu'à l'amélioration de la situation des intéressés seront consentis dans le cadre du collectif, puis du budget.

En ce qui concerne ensuite la sécurité, des dispositifs spécifiques ont été mis en place à Clairvaux et des travaux

complémentaires seront réalisés au cours des prochaines semaines. De surcroît, j'ai écrit à mon collègue, ministre de la défense, pour lui demander de nous aider à résoudre au mieux ces problèmes.

Enfin, la question de l'avenir des prisons qui accueillent des détenus condamnés à des peines de très longue durée est difficile. Vous savez que le nombre des détenus à Clairvaux est moins élevé qu'il y a un an ; cette mesure a pris en compte les enseignements tirés des événements qui s'y sont déroulés.

Par ailleurs, je viens de recevoir un rapport de l'inspection générale qui comporte des propositions pour les établissements accueillant des prisonniers effectuant des peines de longue durée. Il préconise à la fois une médicalisation de ces établissements, leur humanisation et l'accroissement de la sécurité. Je compte associer des parlementaires aux travaux sur ce sujet, car il s'agit d'un véritable et difficile problème de société. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe République et Liberté.*)

SECTEUR PUBLIC DE L'AUDIOVISUEL

M. le président. La parole est à M. Laurent Dominati.

M. Laurent Dominati. Monsieur le ministre de la communication, vous avez décidé qu'une commission spéciale définirait les missions du service public de l'audiovisuel. On peut regretter qu'après cinq années d'observation, plusieurs rapports parlementaires et même une commission d'enquête parlementaire, présidée par Michel Péricard, on en soit seulement au stade de la réflexion, d'autant que chacun convient que, dans ce domaine, on souffre trop souvent d'un carcan réglementaire. Celui-ci a déjà fait une victime, La Cinq, chaîne qui était regardée par les Français beaucoup plus qu'Arte et qui leur coûtait beaucoup moins cher. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Vous voulez faire un audit du service public, ce qui est très bien, mais il serait encore mieux de commencer la rénovation du secteur public de l'audiovisuel sans tarder.

Ma première question est donc : pourquoi attendre et pourquoi être incomplet, étant donné qu'on ne peut dissocier le secteur public de l'audiovisuel du secteur privé ? En effet, l'une des premières missions du service public est d'assurer un certain équilibre, de garantir le pluralisme, notamment dans les cas où existent des groupes en position dominante, ce qui est le cas avec TF 1 et Canal Plus.

Dans quelle mesure ces groupes contribuent-ils ou nuisent-ils à l'équilibre du système ? Ont-ils tenu leurs engagements ? Il faut s'interroger dès maintenant à ce sujet pour fixer à l'avance les critères de renouvellement des concessions de service public dont ils bénéficient.

Ma deuxième question est la suivante, monsieur le ministre : si vous renoncez, malheureusement, à ouvrir dès maintenant un débat au Parlement sur l'audiovisuel en général, pourquoi ne pas élargir les travaux de votre commission à l'ensemble du secteur audiovisuel qui souffre d'un excès de contraintes, mais aussi d'un manque d'équilibre. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la communication.

M. Alain Carignon, ministre de la communication. Monsieur le député, en 1992, la France a, en quelque sorte,

connu une première mondiale : la fin d'une chaîne de télévision : La Cinq. La situation économique, et notamment celle du secteur de la publicité, ne permet pas de lancer, sur le canal hertzien n° 5, une chaîne commerciale pouvant trouver, sur le marché publicitaire, les moyens qui lui permettraient de vivre. En outre, une telle création déséquilibrerait le secteur privé. (*Murmures sur divers bancs.*) L'association qui s'occupe de ce problème en est d'ailleurs convenue.

Par ailleurs, le secteur public de télévision est régi par des règles qu'il appartient à l'Etat et à lui seul de définir, notamment en ce qui concerne ses missions dans le domaine culturel, dans celui de l'information ou dans celui de l'enseignement. L'Etat le fera. Il veut d'ailleurs agir vite, mais il ne souhaite pas le faire seul. C'est la raison pour laquelle il a décidé d'en parler au Parlement et de l'associer à sa démarche. Je me suis ainsi rendu devant la commission des affaires culturelles de l'Assemblée.

Il s'agit de faire en sorte qu'une charte du secteur public de télévision soit définie dès le mois de septembre afin que le Gouvernement puisse donner au Conseil supérieur de l'audiovisuel un cahier des charges du secteur public bien établi.

Vous constatez donc que la tâche et le calendrier sont clairement définis. Nous ne perdons pas de temps.

En revanche, il est exact que nous ne souhaitons pas qu'y intervienne un bouleversement du secteur de l'audiovisuel à chaque changement de majorité. (*Exclamations sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Charles Ehrmann. Il aurait fallu ce leur dire en 1981 !

M. le ministre de la communication. Nous souhaitons - et je crois que nous pouvons le souhaiter ensemble, ce qui prouverait que nous sommes une démocratie majeure - que la sérénité prédomine en la matière afin que tous les opérateurs du secteur, notamment les opérateurs industriels, qui sont très nombreux, aient toutes les capacités nécessaires pour travailler.

M. Rudy Salles. Des mots !

M. le ministre de la communication. Au mois de septembre le Gouvernement vous proposera donc une charte du secteur public dont le Parlement pourra discuter avec clarté. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

CAMPAGNE DE DISTILLATION 1993

M. le président. La parole est à M. Alain Madalle.

M. Alain Madalle. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture. Elle aurait pu être posée par la plupart de mes collègues du Languedoc-Roussillon, députés de la majorité comme moi, qui s'y associent.

Elle concerne la situation de la viticulture méridionale et traduit l'inquiétude de nos viticulteurs pour la fin de la campagne 1992-1993 et face aux prévisions pour la campagne 1993-1994.

Le marché viticole a été, cette année, fortement perturbé par les dévaluations qu'ont connues certains pays membres de la Communauté. La fin de campagne vient d'être marquée par la toute récente dévaluation de la peseta. Toutes les productions agricoles méridionales ont été touchées et il devient urgent de prendre des mesures financières adéquates pour remédier à cette situation.

En ce qui concerne la viticulture, nous savons tous que l'organisation communautaire qui devait réguler le marché

des vins dès la saison prochaine ne verra pas le jour. Or nous y attachions une importance d'autant plus grande que cette instance aurait dû imposer - du moins le souhaitons-nous - la préférence communautaire et établir des règles strictes pour tous. Il convient donc de pallier cette carence afin d'assurer au marché viticole une bonne tenue.

Monsieur le ministre, ma question sera double.

D'abord, avez-vous l'intention de demander à la Commission européenne une distillation préventive à un prix acceptable et venant en déduction de la distillation obligatoire qui doit rester limitée au seuil de 90 hectolitres à l'hectare ? Ensuite, pensez-vous pouvoir l'obtenir avant le mois de juillet, c'est-à-dire lorsque les prévisions quantitatives de la récolte prochaine seront connues. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, nous demanderons bien évidemment la possibilité de bénéficier de distillations préventives, mais nous n'avons pas aujourd'hui de données suffisantes pour opérer une estimation réaliste de la production de 1993.

Nous connaissons parfaitement les difficultés des viticulteurs et nous savons que l'organisation commune actuelle du marché ne donne pas satisfaction. Je l'ai encore regretté lors de la dernière réunion du conseil des ministres de l'agriculture.

Monsieur le député, dès que nous aurons une estimation suffisamment précise de la production pour la campagne 1993 - je pense comme vous, que tel sera le cas vers le mois de juillet - nous demanderons à la Commission, qui est déjà informée, de prendre les mesures permettant un dégageant qui ne devrait pas se faire au détriment de nos producteurs.

J'ajoute que, compte tenu des désordres monétaires intervenus récemment, il serait nécessaire que l'on instaure non plus un seul mais plusieurs prix de référence afin qu'il soit possible de tenir compte des dévaluations successives qu'ont enregistré les pays grands producteurs de vin que sont l'Italie et l'Espagne.

Lorsque nous disposerons de ces précisions, je vous promets que seront organisées des réunions de concertation pour gérer au mieux la situation. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe République et Liberté et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

CONNEXIONS FERROVIAIRES INTERRÉGIONALES

M. le président. La parole est à M. Aloyse Warhouver.

M. Aloyse Warhouver. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

Dimanche prochain, 23 mai, va entrer en application le service d'été du transport voyageurs de la SNCF. Si les notes explicatives que nous ont fait parvenir les directions régionales font apparaître certaines améliorations, elles comportent également des aspects plutôt négatifs.

On relève notamment la suppression de liaisons entre Paris et les capitales européennes, la suppression d'arrêts dans les zones rurales et un manque évident de cohérence entre certains trains interrégionaux. On constate ainsi que certains trains pourtant subventionnés par des régions n'ont pas de prolongements dans une région voisine, laquelle mène une politique différente en matière de transports.

Par ailleurs, les divisions administratives de la SNCF ne se superposent que rarement aux divisions politiques des régions.

Monsieur le ministre, envisagez-vous d'améliorer la cohérence entre les trains interrégionaux, notamment en mettant en place une organisation des structures de la SNCF qui prenne en compte ces exigences interrégionales et en choisissant comme sièges de ces structures interrégionales des villes qui s'insèrent dans l'environnement sociopolitique ? Enfin, envisagez-vous d'harmoniser la nécessaire politique de développement du territoire avec la politique des transports ? *(Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, vous m'avez posé trois questions.

Concernant les horaires d'été, il est évident que nous héritons de la grille des nouveaux horaires. La seule chose que nous pourrions faire ensemble sera d'en tirer les leçons, une fois qu'elle sera entrée en vigueur.

S'agissant des trains express régionaux, toutes les régions de France ont passé des accords avec la SNCF, sauf le Poitou-Charentes. Mais il n'y a pas de coordination réelle entre les régions et les trains express peuvent ne pas avoir de continuation dans la région voisine. La solution est certainement de signer des contrats pour la même durée entre l'Etat et les régions - on s'appête à le faire au 1^{er} janvier de l'année prochaine -, la SNCF et l'Etat, les régions et la SNCF, de manière à assurer, dans le dialogue, la coordination pour mettre tous nos moyens au service du public et de l'aménagement du territoire.

Je pense que les 4 milliards de francs que l'Etat verse à la SNCF pour les trains express régionaux pourraient transiter dans l'avenir par les régions dans le cadre de ces contrats entre l'Etat, les régions et la SNCF pour un partenariat réel, non seulement de paiement mais de codécision.

En ce qui concerne enfin les directions régionales, vous connaissez l'émotion qu'a suscitée ici la réforme que la SNCF a mise en œuvre depuis l'année dernière. Le dialogue commence avec les présidents de région. Aujourd'hui, les 23 régions SNCF ne correspondent pas aux 22 régions administratives. La SNCF vient d'ouvrir avec les présidents de région et les élus locaux une réflexion sur la création de douze grandes régions, elles-mêmes subdivisées en secteurs correspondant aux régions administratives, avec un directeur régional qui serait l'interlocuteur des présidents de région. Le dialogue vient de s'ouvrir ; il crée bien des émotions à travers le territoire. Nous avons quelques mois pour trouver un accord sur une organisation moderne de la SNCF dans le but d'aboutir à un partenariat entre l'Etat, les régions et la SNCF pour assurer un meilleur aménagement du territoire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe République et Liberté.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

ACTIVITÉ DES INDUSTRIES FRANÇAISES D'ARMEMENT

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense.

Les industries françaises d'armement, pour des raisons historiques qui ont été confortées par la politique d'aménagement du territoire, sont souvent implantées dans des

villes ou dans des régions qui connaissent de gros problèmes de développement économique et qui souffrent aussi de lourds retards en matière d'équipement. Elles y jouent de ce fait un rôle essentiel en matière d'activité et d'emploi. C'est le cas notamment des établissements de la Société nationale des poudres et explosifs, la SNPE à Sorgues, à Pont-de-Buis, ou à Bergerac dans ma circonscription. Ces établissements ont fait l'objet, au cours des dernières années, d'un certain nombre de plans de suppression d'emplois, notamment à Sorgues et à Bergerac, où 250 emplois ont été supprimés l'an dernier.

Si ces mesures se renouvelaient, comme malheureusement certaines informations permettent aujourd'hui de le craindre, les conséquences économiques et sociales seraient désastreuses et risqueraient de fermer dans ces régions toute perspective future de développement, d'autant que les dispositifs, qui ont été mis en place avec le concours du fonds de redéveloppement de la défense et qui mobilisent l'ensemble des acteurs locaux, ne permettent pas d'envisager des effets constructifs avant plusieurs années.

Quelles mesures envisage-t-on de prendre pour maintenir l'activité de ces établissements, et y engager les efforts de diversification qui ont été trop longtemps retardés ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe République et Liberté.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le député, je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser mon collègue François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense, qui, avec son collègue Alain Juppé, représente la France à une réunion de l'Union de l'Europe occidentale qui se tient aujourd'hui à Rome.

Je puis ni au moins vous répondre car, c'est surtout plus dans la reconversion civile et dans la mobilisation des moyens généraux de l'industrie que réside la solution.

A Bergerac, il y a deux situations un peu différentes.

Il y a l'activité nitrocellulose, pour laquelle le rachat d'une société italienne a permis de conquérir des marchés nouveaux et de maintenir 350 des 700 emplois actuels.

En revanche, je partage votre préoccupation quant aux effectifs employés dans les poudres et douilles. D'une certaine façon - permettez-moi de le dire -, on ne peut que se réjouir que, sur le plan mondial, la fabrication de poudres diminue, mais il y a un devoir absolu de reconversion, en particulier vis-à-vis des agents qui se sont dévoués toute leur carrière dans cette activité. On ne peut que regretter - ainsi que vous l'avez fait remarquer - que les gouvernements précédents aient été extraordinairement aveugles sur cette nécessité de reconversion, et nous laissent un héritage de retards accumulés, dont nous assumons la charge mais dont - il faut bien le comprendre - le fardeau doit être partagé par ceux qui n'ont pas su prendre à temps les mesures d'adaptation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Le fonds de restructuration sera mobilisé, j'impliquerai les services de l'industrie, et nous nous efforcerons, avec vous-même, de trouver une diversification, de telle sorte que Bergerac, qui est l'implantation la plus forte, ne soit pas livrée à elle-même. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

VIANDE PORCINE

M. le président. La parole est à M. Marc Le Fur.

M. Marc Le Fur. Monsieur le ministre de l'agriculture, comme vous le savez, des pans entiers de notre agriculture sont actuellement en crise. C'est le cas, en particulier, de la filière porcine. Actuellement, le prix du porc oscille entre 7 et 8 francs le kilo. C'est très nettement inférieur au prix de revient et cela met en cause l'existence même de nombreuses exploitations familiales.

Cette situation, due à un excès de l'offre, ne saurait durer. L'offre va augmenter dans les jours qui viennent du fait de l'arrivée massive d'une production danoise qui, pour des raisons conjoncturelles, a été retenue. Pour éviter cet excès de l'offre, il conviendrait d'augmenter les restitutions vers les pays tiers, en particulier les pays de l'Europe de l'Est, où des besoins alimentaires importants se font sentir.

Les restitutions vers l'exportation sont de l'ordre de 37 ECU par tonne ; il conviendrait qu'elles passent à 50 ou 55 ECU. Ce serait légitime. Actuellement, la viande porcine est la viande la plus consommée d'Europe et pourtant elle ne représente que 1 p. 100 des dépenses du FEOGA. Or les Américains développent non seulement leur production porcine, mais aussi leurs efforts d'exportation vers les pays tiers.

Monsieur le ministre de l'agriculture, qu'entendez-vous faire auprès des instances européennes pour augmenter les restitutions à l'exportation vers les pays tiers, en particulier vers l'Europe de l'Est ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer : le comité de gestion de la Commission s'est réuni ce matin et a porté l'aide aux échanges, ce qu'on appelle la restitution, de 35 à 60 ECU. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Tardito. Le hasard fait bien les choses ! La question vient à point ! (*Sourires sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Pour être plus explicite, effectivement le marché est déprimé, mais en outre il est bon de rappeler la situation conjoncturelle : les abattoirs danois sont en grève depuis plusieurs semaines. Dans quelques jours, un afflux important risque d'entraîner un problème de quantité d'où la nécessité d'un dégageant sur des pays tiers ; je pense donc que cette augmentation très forte de la restitution permettra des échanges à prix corrects.

Mais se pose également un problème de qualité. Je n'entrerai pas dans les détails. Je rappellerai simplement que les porcs qui vieillissent ne sont pas d'excellente qualité. Il sera donc prudent de surveiller les échanges. Nos services sont déjà alertés pour que des contrôles très stricts soient mis en place. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

VOLET AGRICOLE DU GATT

M. le président. La parole est à M. Michel Hunault.

M. Michel Hunault. Monsieur le Premier ministre, dès votre prise de fonction à l'hôtel Matignon, vous avez rappelé votre attachement aux problèmes agricoles.

Les mesures financières, prises le 7 mai dernier, étaient attendues de la profession. Elles permettront d'atténuer la baisse de revenu des agriculteurs dont les chiffres ont été publiés hier.

Mais un autre problème est lié aux négociations du GATT. Ma question sera double.

Concernant le volet agricole, pouvez-vous, monsieur le Premier ministre, rappeler devant la représentation nationale la position du Gouvernement français sur le pré-accord signé à l'automne dernier à Washington ?

Pouvez-vous nous indiquer si la France entend présenter des propositions à ses partenaires pour faire aboutir ces négociations à des solutions tant attendues pour la relance de l'économie mondiale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, le pré-accord de Washington négocié en 1992 entre la Commission et les Etats-Unis est inacceptable en l'état. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe République et Liberté.*) Et ce ne sont pas de légères modifications qui nous permettront de l'accepter. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le Premier ministre a présenté la semaine dernière le mémorandum qui précise la position française sur les quinze volets ouverts à la négociation du GATT ; l'agriculture en fait partie, ni plus ni moins. Nous demandons que la négociation soit globale et que l'accord soit global et équilibré. Nous verrons alors si l'accord est équilibré pour l'agriculture. Mais celle-ci ne sera en aucune manière une monnaie d'échange dans le cadre de ces négociations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Didier Mathus. Le veto !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. J'ajoute qu'il faut rejeter l'idée selon laquelle nos agriculteurs bloqueraient les négociations. Je rappelle que nous voulons une négociation globale. Il ne faut donc pas que nos agriculteurs soient pris en otages dans ce dossier. Dans cette négociation globale, nous rappelons les principes fondamentaux de la politique agricole commune et, d'abord, la préférence communautaire. Sur ce sujet, j'aurais beaucoup à dire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Didier Mathus. Le veto !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Et puis, nous espérons bien que la relance mondiale va finir par arriver et nous souhaitons alors pouvoir participer aux échanges commerciaux. C'est pourquoi nous ne devons pas nous laisser brider dans une situation figée par des accords qui ne nous permettraient pas de participer à cette relance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Henri Emmanuelli. Vous ne parlez plus de veto ?

HÔPITAUX DE PROXIMITÉ

M. le président. La parole est à M. Yves Van Hæcke.

M. Yves Van Hæcke. Monsieur le ministre délégué à la santé, les élus des régions très rurales s'inquiètent de l'avenir

des hôpitaux, petits ou moyens, implantés dans les villes, elles-mêmes petites ou moyennes, jusqu'au chef-lieu d'arrondissement, où ces établissements représentent parfois l'employeur le plus important ; mais ce n'est qu'un élément parmi d'autres.

Pour la sécurité sanitaire des habitants de ces régions, la présence de l'hôpital de proximité est un élément indispensable. Sans lui, nos efforts de développement local seraient vains.

Monsieur le ministre, chers collègues, en vertu de la loi hospitalière de 1991, des schémas régionaux d'organisation sanitaire sont en cours d'élaboration et doivent être terminés d'ici à la fin de l'année.

Certaines directives qui ont fait l'objet de fuites, par exemple dans *50 millions de consommateurs*, et les réponses hésitantes de votre prédécesseur, nous ont enseigné que l'intention pouvait être de focaliser les restructurations, c'est-à-dire les suppressions de lits sur ces hôpitaux.

Compte tenu de l'éclairage donné par les nouvelles directives gouvernementales sur les services publics en milieu rural, monsieur le ministre, vous avez la tâche difficile de faire la synthèse entre les aspects de santé publique et de sécurité et les aspects d'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre, dans quelles conditions ces schémas régionaux vont-ils intervenir ?

Quel sera en fin de compte le rôle des élus concernés qui supporteront la responsabilité de ce qui sera décidé ?

Quelle est votre position en la matière ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé. Monsieur le député, vous posez le problème du devenir des hôpitaux en milieu rural.

Comme vous le savez, ces établissements rencontrent souvent des difficultés à recruter des médecins dans certaines spécialités, en particulier la chirurgie, l'obstétrique, l'anesthésie-réanimation et la radiologie. Certains ont pu ainsi dire que le sort de ces établissements était menacé. A cet égard, le moratoire suspendant la fermeture des établissements publics en milieu rural, annoncé par M. le Premier ministre, doit vous rassurer.

Mais je voudrais, monsieur le député, souligner la nécessité pour ces hôpitaux, d'une part, de se regrouper et de trouver des complémentarités avec des établissements voisins, d'autre part, de créer des passerelles avec la médecine libérale pour répondre avec plus de sécurité aux urgences.

Enfin, soyez assuré que le Gouvernement mettra tout en œuvre pour vous aider dans ces innovations indispensables à la survie de ces hôpitaux de proximité auxquels nous tenons tous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

REDÉPLOIEMENT DES INDUSTRIES FRANÇAISES D'ARMEMENT

M. le président. La parole est à M. Serge Lepeltier.

M. Serge Lepeltier. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense.

Par la gestion des armées, il a une influence très importante sur l'activité des industries d'armement.

Or l'évolution des dernières années rend très critique leur situation en matière de charge de travail et de nombreuses entreprises ne savent pas ce qu'elles feront dès l'automne.

En effet, le budget de la défense nationale ne permet ni le simple renouvellement de l'équipement ni son simple entre-

tien. Certains chars sont non seulement cloués au sol, ce qui est leur vocation, mais également cloués au parking.

Nous avons perdu de nombreux marchés à l'exportation à la suite de la guerre du Golfe et nous nous sommes affaiblis par rapport à d'autres pays, notamment les États-Unis.

Il s'agit d'un secteur où nous pouvons faire beaucoup en matière de redéploiement industriel et de transfert de charges de l'Île-de-France vers la province. Or il a suffi que l'on envisage quelques transferts de personnels de l'Île-de-France vers la province – je pense à l'Aérospatiale de Châtillon vers Bourges – pour qu'immédiatement les groupes de pression se mobilisent, que l'on surseoie à la mesure et que les groupes de travail mis en place pour leur étude soient annulés.

Serons-nous, serez-vous suffisamment courageux pour faire étudier entreprise par entreprise, site par site, dans quelle mesure ces redéploiements industriels sont possibles ? C'est la survie de nos provinces qui est en cause.

Qu'il s'agisse du budget de la défense nationale, de l'aide à l'exportation et de redéploiement industriel, donc d'aménagement du territoire, quelles sont les intentions du Gouvernement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le député, je vous renouvelle les excuses du ministre d'État, ministre de la défense.

Je vous ferai part de trois réflexions.

La première est d'ordre général. On peut se réjouir effectivement que les ventes d'armement baissent. En réalité, elles ne baissent pas, mais la compétition est plus rude et les parts de marché de l'industrie française d'armement à l'extérieur sont singulièrement contrebattues, notamment, comme vous l'avez souligné vous-même, depuis la guerre du Golfe, par des initiatives nord-américaines particulièrement actives.

Contrairement aux produits de consommation, les biens d'équipement continuent à se vendre. D'abord, parce que en application de la règle *si vis pacem, para bellum*, l'équipement est nécessaire. Ensuite, parce que les équipements se renouvellent en raison du vieillissement. Par conséquent, il y a là un créneau sur lequel la France entend bien être présente.

Deuxièmement, le budget consacré aux équipements militaires français, c'est vrai, diminue fortement depuis 1990. Le ministre d'État présentera, au nom du Gouvernement, à l'Assemblée nationale et au Sénat une loi d'orientation au printemps prochain. C'est le cadre indispensable pour faire en sorte que la France, qui a maintenu un niveau de défense nettement plus élevé que celui de ses principaux partenaires européens, puisse fixer les règles relatives à son industrie d'équipement.

Troisièmement, en ce qui concerne votre département, nous sommes en présence de deux cas très précis et très différents.

D'abord, l'Aérospatiale à Bourges a bénéficié d'une « délocalisation », puisque son activité, qui était consacrée principalement aux missiles, est fortement « alimentée » désormais par une production civile. Et le soutien qui lui est apporté sera naturellement poursuivi, bien que le secteur de l'aéronautique civil ne soit pas dans une santé florissante.

Quant à l'établissement du GIAT, les perspectives pour 1994 reposent sur les ventes du char Leclerc, notam-

ment aux Emirats arabes unis, ventes qui devraient permettre d'assurer une continuité de l'activité. Nous sommes dans une période difficile, mais nous ferons tout pour que la vie de l'établissement ne soit pas compromise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

APPLICATION DE LA LOI ÉVIN

M. le président. La parole est à M. Jacques Myard.

M. Jacques Myard. Ma question s'adresse à Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

Nous sommes tous, madame le ministre, hostiles au tabagisme et à l'alcoolisme. Le vote de la loi Evin fut en son temps un grand moment législatif.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est vrai !

M. Jacques Myard. Toutefois, ses articles 3 et 10 disposent que toute opération de parrainage qui a pour objet la publicité ou la propagande de produits du tabac ou d'alcool est interdite.

Or on constate, après quelques mois d'application de la loi, que de nombreuses manifestations sportives sont désormais difficiles à organiser faute de trouver les parrains nécessaires.

M. Guy Drut. Eh oui !

M. Jacques Myard. Ne pensez-vous pas, madame le ministre, que, sans altérer l'esprit de la loi, il conviendrait à tout le moins d'améliorer et d'assouplir celles de ses dispositions qui vont à l'encontre de l'intérêt général ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Guy Drut. Il a raison !

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, nous sommes effectivement tous d'accord pour lutter contre le tabagisme et l'alcoolisme. Reste que, dans un premier temps au moins, la loi Evin a eu des effets relativement négatifs en ce qui concerne l'organisation de certaines compétitions sportives.

M. Arnaud Lepercq. Tout à fait !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Je note cependant que, depuis trois ans, la plupart des organisateurs ont su trouver des ressources publicitaires de substitution. D'ailleurs, dans un certain nombre de cas, l'État y a aidé.

Cela dit, le problème persiste parfois, en raison des modalités d'application de la loi.

De plus, bon nombre de compétitions organisées dans l'ensemble de la Communauté européenne étant retransmises à la télévision, leurs organisateurs bénéficient du produit de la publicité sur le tabac et sur l'alcool. Le problème est donc double : il est non seulement national, mais aussi et surtout européen. Il m'apparaît donc nécessaire de rétablir les conditions normales de concurrence au niveau européen. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

PRIME À L'HERBE

M. le président. La parole est à M. Jean Auclair.

M. Jean Auclair. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

D'abord, monsieur le ministre de l'agriculture, au nom de tous les éleveurs, je vous remercie pour le délai que vous avez bien voulu leur accorder pour établir leurs déclarations de prime à l'herbe.

Serait-il possible, pour l'année prochaine, de simplifier toutes ces déclarations ? En effet, les agriculteurs ne sont pas des technocrates et ils rencontrent énormément de difficultés pour les remplir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La Creuse, département essentiellement rural, compte, hélas ! de nombreux agriculteurs âgés de plus de soixante ans, qui doivent encore travailler, notamment parce qu'ils ont des besoins financiers. Or ils n'ont pas droit à la prime à l'herbe. D'autres agriculteurs conservent leur exploitation en attendant qu'un voisin ou qu'un membre de leur famille remplisse toute les conditions requises pour la reprendre. Selon la législation actuellement en vigueur, ceux-là aussi sont exclus du bénéfice à la prime à l'herbe. Monsieur le ministre, serait-il possible de prendre des dispositions afin de remédier à cette situation ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, je vous remercie de poser cette question qui correspond effectivement à un vrai problème qu'il faut résoudre rapidement. Je vais vous fournir la solution.

D'abord, je pense que tout le monde est d'accord pour reconnaître l'utilité de la prime à l'herbe. Dès lors où l'on a décidé d'aller vers l'extensification, il est important que les éleveurs puissent contractualiser pour développer un type d'élevage. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous allons, dans le prochain collectif, vous proposer de revaloriser cette prime pour la porter de 120 francs à 200 francs à l'hectare, soit 66 p. 100 d'augmentation.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Cette prime est liée à une contractualisation sur cinq ans. Les agriculteurs qui ont soixante ans prendront donc leur retraite avant l'expiration du contrat. Mais s'ils connaissent déjà leur successeur, et si ce dernier est d'accord pour poursuivre la même politique, c'est-à-dire pour se conformer au même contrat, il n'est pas normal en effet que l'éleveur de plus de soixante ans soit pénalisé. Il faut impérativement garder l'esprit de la loi, et l'esprit de la loi c'est l'extensification.

Ce point précis était resté dans le flou. Aussi, j'ai fait étudier la question. Je peux d'ores et déjà vous indiquer que toutes dispositions seront prises pour que les éleveurs âgés de plus de soixante ans et qui connaissent leur successeur, et à la condition que ce dernier accepte les engagements pris, puissent bénéficier de la prime à l'herbe.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. De plus, alors qu'il fallait contractualiser avant le 1^{er} janvier 1993, ils pourront le faire dans les mois à venir. Nous serons ouverts à toutes leurs demandes.

Ma réponse, monsieur le député, me semble de nature à vous donner satisfaction. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Masson.

M. Jean-Louis Masson. Ma question s'adresse à M. le ministre de la culture et de la francophonie.

Le Gouvernement a l'obligation morale de défendre la présence de la langue française dans le monde.

M. Georges Hage. Eh oui !

M. Jean-Louis Masson. Dans les organismes internationaux, notamment à l'UNESCO, nos représentants doivent faire respecter la nécessaire parité entre le français et l'anglais prévue par les statuts de ces organismes.

De même, le français doit rester une langue de communication scientifique. Aussi, lorsqu'un colloque scientifique a lieu en France et qu'il est financé par des crédits d'Etat, la moindre des choses est qu'il puisse être organisé au moins partiellement en français. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Or, monsieur le ministre, l'UNESCO et le ministère français de la recherche organisent cette année en France un grand colloque de génétique moléculaire auquel vont participer quatorze prix Nobel. Le français devrait donc être à parité avec l'anglais. Quelle n'a pas été ma surprise d'apprendre que les chercheurs qui veulent s'exprimer devront le faire en anglais !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Scandaleux !

M. Jean-Louis Masson. En effet, c'est tout à fait scandaleux.

Je souhaiterais savoir, d'une part, si le représentant de la France auprès de l'UNESCO a formulé une protestation publique et, d'autre part, quelles sont les mesures envisagées par le ministère français de la recherche quant à sa participation financière si les organisateurs du colloque persistent à vouloir obliger les chercheurs à s'exprimer en anglais à l'exclusion du français ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la francophonie.

M. Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie. Monsieur le député, cette réunion, destinée à célébrer le quarantième anniversaire de la découverte de l'ADN par des chercheurs américains, s'est tenue au début du mois d'avril. Organisée par le comité international des unions scientifiques, elle était abritée par l'UNESCO et bénéficiait de la participation d'un certain nombre d'autres organismes, y compris du ministère français de la recherche. Connaissant bien le sujet en raison de mon intérêt personnel pour les questions de bioéthique médicale, j'ai participé à une partie de l'une des séances. Et j'ai été stupéfait de voir qu'une personnalité officielle française...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Qui ?

M. le ministre de la culture et de la francophonie. ... a été obligée de s'exprimer en anglais....

M. Pierre Mazeaud. C'est scandaleux !

M. le ministre de la culture et de la francophonie. ... les organisateurs lui ayant signifié que sans cela elle ne parlerait pas, la traduction simultanée n'étant pas assurée. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Compte tenu des responsabilités qui m'incombent, je compte prendre plusieurs mesures.

Je vous ferai tout d'abord remarquer, monsieur le député, que les chercheurs français peuvent avoir besoin parfois de s'exprimer en langue anglaise pour faire valoir les résultats de

leurs travaux de recherche, compte tenu du fait que les revues les plus importantes sont d'expression anglaise. Il faut y être attentif.

M. Jean Tardito. C'est mauvais !

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Mais il faut faire des efforts - et je vais m'y employer - pour développer à nouveau l'exportation des revues scientifiques françaises.

Je ferai, avant l'été, une communication au conseil des ministres sur la défense et la promotion de la langue française.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Je proposerai au Premier ministre une instruction générale à tous les fonctionnaires et à tous les corps publics sur l'usage exclusif du français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Nous déposerons avant la fin de cette session, au Sénat ou à l'Assemblée nationale, un nouveau projet de loi sur la promotion de la langue française.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Enfin, j'aurai l'occasion de dire au directeur général de l'UNESCO que la langue française est, de par la charte des Nations unies, une langue de travail de l'Organisation des Nations unies et des organisations qui en dépendent, et je donnerai des instructions à nos représentants pour faire respecter la règle de l'égalité entre le français et l'anglais. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Kucheida. Très bien !

M. Pierre Mazeaud. Le français est même avant l'anglais !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

CHANTIERS NAVALS

M. le président. La parole est à M. Guy Hermier.

M. Guy Hermier. Ma question s'adresse au ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

Monsieur le ministre, nos activités maritimes, navales et portuaires jouent un rôle essentiel pour l'emploi, la vie de régions entières et l'indépendance de la France. Or elles traversent une crise très grave à cause d'une politique favorisant les pavillons de complaisance. En effet, notre flotte nationale ne cesse de régresser dans le monde.

Alors que s'offre une perspective de redémarrage des chantiers de La Ciotat, la lettre que vous a adressée mon ami Jean Tardito à ce sujet est restée jusqu'à présent sans réponse.

Il y a un an, la droite s'est associée au gouvernement précédent pour démanteler la profession des dockers (*Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe socialiste*), et ce que nous redoutions est arrivé : on a licencié des milliers de dockers, on a favorisé une volonté de revanche sociale du patronat portuaire et on ne donne pas à nos ports les moyens de se moderniser.

Et voilà que dans la réparation navale, à Marseille, la grande entreprise Sud Marine est à nouveau menacée parce que sa division *off shore*...

M. Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie. Comment ça, « *off shore* » ! (*Sourires.*)

M. Guy Hermier. ... risque d'être en rupture de charge au mois de juin, alors que la société nationale Elf s'appête à commander une plate-forme pétrolière importante à un chantier étranger.

D'où, monsieur le ministre, une exigence et une question.

L'exigence - et je le dis avec tout Marseille - c'est que le Gouvernement mette en œuvre l'ensemble des moyens dont il dispose (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française*)...

M. le président. Je vous en prie !

M. Guy Hermier. ... pour que la société Elf passe sa commande à Sud Marine dans les meilleurs délais.

La question, la voici : n'est-il pas temps que le Gouvernement propose à notre assemblée un véritable plan de relance de nos activités maritimes navales et portuaires ? Dans son plan dit « pour l'emploi », M. Giraud annonce 350 000 chômeurs de plus d'ici à la fin de l'année,...

M. Robert-André Vivien. Avant, c'était pire ! Tapie, c'était mieux ?

M. le président. Monsieur Vivien !

M. Guy Hermier. ... mais ce que le pays attend, ce sont des actes concrets sur le terrain, dans le secteur de la navale par exemple, susceptibles de relancer l'activité et l'emploi !

J'attends, monsieur le ministre, votre réponse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Robert-André Vivien. Vous êtes les fossoyeurs de Marseille !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Mesdames, messieurs les députés, si, d'une façon générale, le parti communiste et la CGT n'avaient pas, depuis cinquante ans, bloqué le développement des activités portuaires, nos chantiers ne se heurteraient pas aux difficultés que nous connaissons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

En effet, pour réparer des bateaux, encore faut-il que ceux-ci puissent s'arrêter dans les ports. Or votre politique malthusienne les en a dissuadés !

Il est vrai que lorsque nous étions encore dans l'opposition, nous avons soutenu avec beaucoup de civisme la première mesure un peu courageuse prise pour permettre aux ports français de respirer. C'était contre vous, et je m'en réjouis.

S'agissant de La Ciotat, vous entretenez, avec la CGT et avec la complaisance d'une société très opaque et dont on ne connaît pas les capacités effectives, l'illusion d'une reprise du chantier. C'est une injure faite aux salariés, que vous dupiez !

M. Pierre Mazeaud. Très juste !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. C'est une injure faite à tous ceux qui ont accepté l'effort de reconversion engagé par mon collègue Madelin en 1987. C'est la raison pour laquelle nous ne serons pas dupes.

M. Louis Pierna. C'est scandaleux !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Quant à Sud Marine,

nous sommes déterminés à tout faire dans la limite du possible. Mais il faut savoir que les propositions faites par Sud Marine pour la construction de la plate-forme pétrolière pour le compte de Elf étaient 40 p. 100 plus chères que celles non seulement de chantiers étrangers, mais également de chantiers français. Alors, commencez par balayer devant votre porte et faites en sorte que les entreprises françaises des Bouches-du-Rhône auxquelles vous êtes attachés soient compétitives. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

VOLET CULTUREL DU GATT

M. le président. La parole est à M. Patrick Braouezec.

M. Patrick Braouezec. Ma question s'adresse à M. le ministre de la culture et de la francophonie.

Au moment où se déroule le festival de Cannes, sans doute l'un des plus prestigieux festivals de cinéma au monde, se poursuivent aussi à Genève les négociations du GATT. Or, depuis 1986 et le début de ce que je suis obligé d'appeler, faute d'autres termes, les négociations de l'*Uruguay Round*, les Américains exercent des pressions pour que le champ des compétences du GATT soit étendu aux échanges de services, notamment la culture et l'audiovisuel.

La logique américaine est simple : le marché de l'audiovisuel représente le deuxième point fort des exportations des Etats-Unis et 35 p. 100 des échanges mondiaux.

L'inclusion du secteur de l'audiovisuel dans le champ des compétences du GATT aurait, même s'il bénéficiait d'un statut spécifique, des conséquences très graves. D'une part, elle ne permettrait plus ce que j'appellerai non un protectionnisme national mais une protection nationale, et, d'autre part, elle remettrait en cause d'une manière considérable le respect des quotas de production et de diffusion des œuvres nationales, que ce soit sur le grand ou le petit écran.

De plus, il faut savoir que les produits audiovisuels américains sont déjà amortis sur le marché des Etats-Unis quand ils arrivent sur le marché européen. Ils sont donc vendus à des prix dérisoires et ils font une concurrence déloyale.

L'inclusion de la culture dans les négociations du GATT livrerait donc le marché de l'audiovisuel aux seuls Etats-Unis, ce qui aurait deux graves conséquences.

M. le président. Votre question, mon cher collègue !

M. Patrick Braouezec. La première concerne les droits des auteurs, c'est-à-dire la propriété intellectuelle de chacun sur son œuvre.

M. le président. Il va falloir vous arrêter !

M. Patrick Braouezec. Bon nombre de réalisateurs et de créateurs sont déjà intervenus à ce sujet.

Je connais, monsieur le ministre, votre souci à cet égard, je sais que vous êtes attentif à ce dossier, mais je voudrais savoir quelle sera l'attitude du Gouvernement lorsque la question de la culture sera abordée au sein du GATT. Je souhaiterais par ailleurs que les textes discutés soient largement diffusés dans les milieux professionnels et qu'ils puissent également être examinés par notre assemblée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la francophonie.

M. Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie. Monsieur le député, permettez-moi d'abord de vous dire gentiment que j'aurais préféré que votre collègue Guy Hermier parle de plate-forme d'exploration sous-marine, plutôt que de plate-forme *offshore*. Ou alors, il ne fallait pas

m'applaudir tout à l'heure ! *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Guy Hermier. Obligez plutôt Elf à produire français ! Il ne suffit pas de parler français : il faut aussi produire en France ! La démagogie, c'est trop facile ! Demandez à Elf de commander ses plates-formes en France !

M. le président. Monsieur Hermier, je vous en prie !

M. le ministre de la culture et de la francophonie. La situation, en ce qui concerne les négociations commerciales multilatérales, est la même que celle que j'ai décrite il y a trois semaines en répondant à une question inspirée par le même souci.

La position du Gouvernement français n'a pas varié. Elle a d'ailleurs été réaffirmée clairement dans le mémorandum sur ces négociations commerciales multilatérales que le Gouvernement a déposé à Bruxelles la semaine dernière. Ce matin, dans la communication qu'il a faite au conseil des ministres sur la mise en œuvre du marché intérieur, mon collègue Lamassoure a également adopté la même position en faveur de la spécificité culturelle. La Commission des Communautés doit demander que la spécificité culturelle soit retenue et qu'une exception générale soit prévue pour les biens culturels, c'est-à-dire que ceux-ci soient exclus de la négociation. Nous soutenons cette position et nous ne modifierons pas, croyez-le, notre sentiment, car c'est très important pour la création et pour l'industrie françaises.

Je le dis très clairement : lorsqu'il s'agira de conclure la négociation, comme le Premier ministre l'a déjà indiqué, il n'y aura pas de troc entre la culture et l'agriculture. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

PERSPECTIVES POUR L'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Martin Malvy.

M. Martin Malvy. Monsieur le Premier ministre, il y a quelque temps, vous avez annoncé le contenu de votre plan de relance et, au fil des jours, vous vous adressez au patronat, aux employeurs, ce que je comprends, en demandant des changements dans le comportement des uns et des autres pour favoriser l'emploi. Or, dans le même temps, le Gouvernement reprend et assène très régulièrement les chiffres de l'UNEDIC, qui annoncent des perspectives extrêmement sombres, voire noires, pour l'année 1993.

M. Pierre Lellouche. Par votre faute !

M. Martin Malvy. Si ces prévisions devaient se réaliser à la fin de l'année, la France connaîtrait le plus fort dérapage depuis dix ans en matière d'emploi. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Martin Malvy. Ce serait après neuf mois de gouvernement, messieurs. Pas de polémique sur un sujet comme celui-là ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Richard Cazenave. Vous avez perdu la mémoire !

M. Martin Malvy. Il y a contradiction, monsieur le Premier ministre, entre ce plan de relance, votre discours à

l'adresse des entreprises – dont beaucoup, d'ailleurs, vous répondent qu'elles prennent mais qu'elles n'entendent pas forcément rendre – et l'acceptation tacite par le Gouvernement de ce chiffre prévisionnel, ce qui en fait un chiffre pratiquement officiel.

Il y a là un formidable danger. Car si ce chiffre est présenté aujourd'hui comme devant être celui de la fin de l'année, il est bien clair qu'il est démobilisateur pour les entreprises.

M. Richard Cazenave et M. Robert-André Vivien. Quel cynisme !

M. Martin Malvy. Ce qui s'est passé hier à SKF...

M. Jean Tardito. ... est scandaleux !

M. Martin Malvy. ... peut parfaitement préfigurer ce que ce discours laxiste peut laisser entendre à l'opinion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Arthur Dehaine. Pas vous !

M. Pierre Leliouche. Un peu de décence !

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, le constat est préoccupant, mais la détermination du Gouvernement à réduire le chômage est totale. Le constat, ce n'est pas le nôtre, la détermination, c'est la nôtre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Pierre Mazeaud. Le constat a été dressé !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Le constat, je ne peux malheureusement pas l'infirmier. Pourquoi ? Parce que, il faut le savoir, entre l'annonce d'un plan de licenciement et l'inscription des demandeurs d'emploi, il s'écoule six mois. Ce délai inclut les consultations, les négociations et les préavis de licenciement.

A partir du mois de septembre 1992, et en particulier pendant le quatrième trimestre de cette année, la situation s'est considérablement aggravée, les moteurs de la croissance ont été bloqués, l'investissement s'est réduit, les plans de licenciement ont été annoncés à un niveau jamais atteint et ont augmenté de 40 p. 100.

On ne peut donc pas affirmer aujourd'hui que ces licenciements engagés depuis septembre-octobre ne se traduiront pas dans les mois qui viennent par des inscriptions de demandeurs d'emploi.

Mais il doit être clair que les mesures prises par le Gouvernement, notamment par le biais du plan de relance et des mesures qui l'accompagnent, sont de nature à limiter la dérive, à contraindre les licenciements, qui, hélas ! se profilent, à susciter un sursaut et à infléchir, avant de le renverser, le courant que nous connaissons depuis quelque temps. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

PROJETS SUR LA BIOÉTHIQUE

M. le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Henri Emmanuelli. Monsieur le Premier ministre, vous n'ignorez pas l'importance des questions de bioéthique dans nos sociétés contemporaines, pour le présent aussi bien

que pour l'avenir, parce que ces questions concernent des principes moraux fondamentaux mais aussi l'intégrité physique de la personne humaine. L'Assemblée nationale a eu l'occasion d'examiner trois textes en première lecture et je crois pouvoir dire que ce débat a été de grande qualité.

M. Pierre Mazeaud. Tout à fait !

M. Henri Emmanuelli. Sa notoriété a d'ailleurs dépassé les limites de notre hexagone.

Monsieur le Premier ministre, quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière ? Comptez-vous inscrire à nouveau ces textes à l'ordre du jour du Parlement ? Les questions dont ils traitent nous paraissent en effet importantes et urgentes à régler. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, vous n'ignorez pas que ce dossier est complexe : le Gouvernement précédent a en effet attendu des années avant de déposer ces textes.

L'Assemblée nationale en a discuté. Le Sénat en est aujourd'hui saisi. J'étais hier devant la commission des affaires sociales de la Haute assemblée et les sénateurs eux-mêmes ont souhaité pouvoir examiner ces textes en temps utile.

Nous savons qu'il y a eu encore récemment des situations douloureuses et difficiles et que des jurisprudences parfois contradictoires ont été rendues. Cela exige effectivement de légiférer, mais doit aussi conduire tous les citoyens responsables à réfléchir et à étudier encore certains aspects particulièrement difficiles de ces textes.

Le Gouvernement souhaite donc qu'ils soient examinés par le Parlement, mais aussi que leur étude soit encore approfondie.

M. Christian Bataille. Ce n'est pas une réponse !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Nous pensons que, d'ici à la fin de l'année, le Sénat aura pu se prononcer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Christine Boutin. Très bien !

RETRAITE À SOIXANTE ANS

M. le président. La parole est à M. Jean Glavany.

M. Jean Glavany. M. le Premier ministre multiplie, depuis plusieurs semaines, les déclarations rassurantes sur sa volonté de préserver les acquis sociaux.

Or s'il est un acquis social auquel l'ensemble des Français et des Françaises sont jalousement attachés, c'est bien la retraite à soixante ans. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)...

M. Arthur Dehaine. Vous avez oublié de la financer !

M. Jean Glavany. ... ou, plus exactement, leur droit à prendre librement leur retraite à taux plein à soixante ans.

Aujourd'hui, madame le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, vous n'êtes pas sans savoir qu'une profonde inquiétude se répand dans l'opinion à propos de vos projets, notamment de ceux que vous avez confirmés la semaine dernière dans cet hémicycle.

Pourquoi cette inquiétude ? Parce que les Français savent compter, savent que soixante moins quarante font vingt...

M. Arthur Dehaine. Bravo ! Enfin un socialiste qui sait compter !

M. Jean Glavany. ... et que vous allez donc exclure du droit à la retraite à soixante ans à taux plein tous ceux qui, aujourd'hui, avaient le droit de l'espérer, ceux qui sont âgés de vingt à vingt-deux ans et demi et entrent dans la vie active. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Hubert Falco. Démago !

M. Jean Glavany. D'après nos calculs, près d'un million de jeunes sont déjà concernés, et il y en aura de plus en plus. Loin de moi la volonté de nier les difficultés : tout responsable politique doit reconnaître ces difficultés de financement à terme de nos retraites.

M. Jacques Baumel. Vous les connaissez encore mieux que nous !

M. Robert-André Vivien. Démago !

M. Jean Glavany. J'entends les cris de ceux qui ne connaissent pas ce dossier et qui croient peut-être que ces difficultés sont liées à l'impéritie des gouvernements précédents, alors que chacun sait qu'elles tiennent tout simplement à la structure de notre pyramide des âges.

Madame le ministre d'Etat, ma question est simple. Face à cette inquiétude, pourquoi avez-vous abandonné le projet de garantir les retraites des Français sur le secteur nationalisé et sur les recettes de privatisation, projet qui avait reçu un accueil très favorable des partenaires sociaux et qui vous évitait de prendre ces mesures extrêmement douloureuses ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Arthur Dehaine. Démago !

M. le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, vous avez parlé de la retraite à soixante ans et des acquis sociaux. Pour garantir la retraite à soixante ans, encore faut-il que les caisses de retraite disposent des fonds nécessaires.

Or nous savons depuis des années,...

M. Arthur Dehaine. Ils l'ont oublié !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. ... grâce au Livre blanc qui a été demandé par un Premier ministre précédent, M. Michel Rocard, que l'avenir des retraites n'est absolument pas garanti. Le Livre blanc préconisait un certain nombre de mesures que le Gouvernement actuel s'attache à mettre en place. Il le fait malheureusement avec retard, ce qui compromet les droits des Français, parce que les gouvernements précédents n'ont pas eu le courage d'agir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli. Répondez sur le fond !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Le droit à la retraite à soixante ans sera maintenu.

M. Henri Emmanuelli. Il ne le sera plus !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Mais il est vrai que, progressivement, certains Français, parce que les mesures nécessaires n'auront pas été prises à temps seront peut-être obligés de prolonger un peu leur période d'activité. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Mathus. Vous devriez avoir honte !

M. le président. Mes chers collègues !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. D'ores et déjà, d'ailleurs, un certain nombre de Français qui prennent leur retraite à soixante ans - pas tous - ont quarante années d'activité.

Quant au fonds de garantie dont vous avez parlé, on avait évoqué un montant total de cinq milliards de francs.

M. Henri Emmanuelli. C'est faux !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. En fait, ces crédits n'ont jamais été inscrits ! Rien n'a été fait !

Enfin, de quelles ressources de privatisation parlez-vous, puisque je ne crois pas que vous ayez envisagé de privatiser ?

Le Gouvernement a donc été obligé de prendre des mesures réalistes et efficaces pour que l'avenir des Français et leurs retraites ne soient pas compromis,...

M. Christian Bataille. Vous êtes le porte-parole des technocrates !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. ... alors qu'ils risquaient de l'être gravement.

Souvenez-vous : il y a peu de temps, on parlait de la suppression de la retraite par répartition pour s'orienter vers une retraite par capitalisation, laquelle, on le sait, ferait courir beaucoup plus de risques aux Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. Ce n'est pas très convaincant !

M. Henri Emmanuelli. En fait, vous confirmez !

CRÉDITS DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

M. le président. La parole est à M. Laurent Cathala.

M. Laurent Cathala. Le développement des activités physiques et sportives est un facteur déterminant de la réussite de la politique de la ville, de la même façon que le soutien à la vie associative et aux associations d'éducation populaire permet de favoriser la communication sociale dans les banlieues, de créer un sentiment d'identification et, bien sûr, de prévention.

Madame le ministre de la jeunesse et des sports, pouvez-vous nous dire pour quelle raison vous vous apprêtez à réduire de 150 millions de francs les crédits destinés à ces différentes actions ? Comment pouvez-vous vous inscrire dans une dynamique, dans une politique de la ville globale, ces sacrifices que vous demandez au nom d'une relance dont on ne voit pas les premières lueurs ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, si vous nous aviez laissé le pays dans un état financier, économique et social convenable (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), nous n'aurions pas eu besoin de faire une loi de finances rectificative. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Balligand. C'est la langue de bois !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Par ailleurs, si les crédits de mon ministère étaient dans un état

simplement normal de consommation qui ne m'aurait pas conduit à demander un audit de l'inspection générale des finances,...

M. Robert-André Vivien. Très juste !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. ... je pense que la réduction de crédits demandée à tous comme un effort commun ne poserait aucun problème. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Enfin, si vous vous intéressez vraiment au budget de la jeunesse et des sports et souhaitez son augmentation, je ne regrette qu'une chose, c'est que votre emploi du temps de ce matin ne vous ait pas permis de participer à la réunion de la commission des affaires sociales, qui s'en est occupé positivement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures trente-cinq, est reprise à seize heures cinquante-cinq, sous la présidence de M. Pierre-André Wiltzer.*)

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

2

RAPPEL AU RÉGLEMENT

M. Martin Malvy. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Martin Malvy, pour un rappel au règlement.

M. Martin Malvy. Mon rappel au règlement se fonde sur son article 40.

A la fin de la séance des questions d'actualité, un membre du Gouvernement a fait grief, à un député, à l'encontre de notre tradition, de ne pas avoir assisté ce matin à une réunion de commission.

Or j'ai en main le feuillet d'aujourd'hui et j'y lis, page 7, sous le titre : « Commission des affaires culturelles, familiales et sociales » : « La réunion prévue à dix heures est annulée ».

Ce rappel au règlement s'adresse donc au ministre - car on n'interpelle pas un député de la sorte - mais aussi à la présidence. Comment la commission a-t-elle pu siéger alors que la réunion était annulée et en l'absence de tous ceux qui ont cru qu'elle n'avait pas lieu ? C'est un fait sans précédent.

Faudra-t-il, quand un membre du Gouvernement n'est pas là, le jeudi matin, pour répondre aux questions qu'on lui pose que nous lui en fassions reproche le mercredi suivant ?

M. le président. J'enregistre votre rappel au règlement, monsieur Malvy, et j'en ferai part au Bureau de l'Assemblée.

3

NOMINATION DE DÉPUTÉS EN MISSIONS TEMPORAIRES

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre des lettres l'informant qu'il avait chargé Mme Colette Codacionni, M. Jean-Yves Cha-

mard et M. Jacques Godfrain de missions temporaires dans le cadre des dispositions de l'article L.O. 144 du code électoral.

Ces décisions ont fait l'objet de décrets publiés au *Journal officiel* du 19 mai 1993.

4

REPORT DU DÉLAI DE DÉPÔT DES CANDIDATURES À UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. La commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République demande que le délai de dépôt des candidatures à la Commission nationale de l'informatique et des libertés, qui avait été fixé à aujourd'hui, mercredi 19 mai 1993, à dix-sept heures, soit reporté au jeudi 27 mai 1993, à dix-sept heures.

5

EUROPE

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur l'Europe.

La parole est à M. Didier Boulaud, pour cinq minutes.

M. Didier Boulaud. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, chers collègues, lorsqu'est intervenu l'accord communautaire sur la réforme de la politique agricole commune, en mai 1992, la France a estimé qu'il s'agissait là d'un atout pour l'Europe, face aux USA, et pour l'avenir de notre agriculture, atout sur lequel nous pouvions nous appuyer afin d'affronter les négociations du GATT, la PAC constituant alors la limite en deçà de laquelle la France et la Communauté ne sauraient se laisser entraîner après avoir assuré l'avenir de leur agriculture par des mesures rendues nécessaires en raison des excédents énormes.

Monsieur le ministre, vous avez alors déposé une motion de censure contre ces dispositions courageuses et refusé ensuite de soutenir le gouvernement de la France dans la difficile négociation du GATT. Vous avez encore indiqué, dans votre programme électoral, qu'il fallait « revoir la réforme de la PAC et défendre beaucoup plus fermement aux niveaux européen et international les intérêts vitaux de notre agriculture ».

Aujourd'hui vous êtes aux responsabilités et la réalité s'impose à vous. Vous avez poursuivi l'adaptation et l'accompagnement des mesures prises. La raison l'a emporté sur la démagogie.

La baisse des prix va permettre à nos productions de retrouver une compétitivité entraînant le développement de nos exportations hors Communauté tout en garantissant les revenus.

L'Europe doit désormais mener plusieurs stratégies d'adaptation prenant en compte la diversité des situations et des régions. Puisque le coût de production détermine, au bout du compte, l'équilibre de nos agricultures, l'Europe

doit éviter les contradictions : contradiction entre productions intensives subventionnées et jachère ; contradiction entre protection de l'environnement et pollution par des pratiques intensives ; contradiction entre primes à l'herbe, aux vaches allaitantes et subventions pour ateliers et élevages hors sol ; contradiction entre recherche d'un coût de production compétitif et zones de production inadaptées.

Elle doit donc continuer à adapter son agriculture aux nouvelles données en prenant en compte les terroirs, les réalités climatiques, géographiques, géologiques et en utilisant au mieux les ressources naturelles, les spécificités régionales, et cet espace remarquable qu'une politique audacieuse d'aménagement du territoire doit préserver et même améliorer.

A cet effet, il faut dégager plusieurs priorités : le pari de la qualité, le développement de nos productions de terroir, l'utilisation non alimentaire des productions agricoles, notamment les biocarburants, l'aménagement des charges des exploitations agricoles, la prise en compte des réalités humaines et sociales, l'adoption pour tous les pays des mêmes normes sanitaires et des mêmes dispositions pour la protection de l'environnement, une plus grande transparence des dispositifs tels que les quotas, l'harmonisation des réglementations et le versement régulier des aides afin de tenir compte des trésoreries des exploitations.

Le Gouvernement français vient récemment de prolonger par des mesures d'accompagnement le plan du précédent gouvernement, rendant ainsi justice à l'action menée précédemment.

Le même esprit de continuité doit exister pour les négociations du GATT.

A cet égard, nous avons quelques craintes, monsieur le ministre, en raison de vos déclarations, de vos hésitations, et des contradictions chez vos amis. Or il y va du devenir de la PAC qui doit continuer d'être l'un des socles majeurs de la politique européenne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Léonce Deprez, pour cinq minutes.

M. Léonce Deprez. Le traité d'union européenne vient d'être approuvé par les Danois.

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas le même contenu ! Il ne faut pas dire n'importe quoi !

M. Léonce Deprez. Cet événement mérite d'être salué à l'Assemblée nationale.

M. Juppé, ministre des affaires étrangères, déclarait hier qu'il fallait imprimer à l'Europe un nouvel élan et vous-même, monsieur le ministre, avez démontré que ce nouvel élan exigeait une nouvelle volonté politique.

Aux termes de déclarations de tous rangs, ou presque, qui ont été faites depuis hier, il y a un refus d'une Europe réduite à un grand marché libre-échangiste, ouvert à tous les vents, d'une Europe qui ne serait que marchande. Il serait heureux que le Gouvernement retienne de tels propos au moment où il veut donner un nouvel élan à la politique européenne.

Disons à cette tribune qu'il faut aller jusqu'au bout de la logique d'un tel refus. Qu'on dise ce que l'on ne veut pas que devienne l'Europe, c'est bien, mais il faut également dire ce qu'elle doit devenir. Et pour que l'Europe que nous souhaitons puisse être admise par le peuple, il faut qu'elle devienne une communauté politique.

Elu du Nord-Pas-de-Calais, je me demande souvent comment donner foi en cette Europe à l'heure où il faut la relancer. Nous voyons en effet le désarroi des paysans, la situation dramatique des marins-pêcheurs artisans - les

cours du poisson se sont effondrés il y a quelques semaines - et les drames entraînés par les licenciements.

Vous avez prononcé hier, monsieur le ministre, un mot qui doit marquer le débat. Après avoir souligné que le traité de Maastricht avait rendu un grand service à l'Europe en faisant entrer le peuple dans l'Europe, vous avez ajouté : « désormais, il ne doit plus en sortir ».

Toute la question est là. Je vous le dis au nom des élus de sensibilité sociale libérale, il faut repartir du peuple si l'on veut qu'un nouvel état d'esprit règne en France à l'égard de l'Europe.

Le Premier ministre lui-même a dit qu'il fallait créer un nouveau patriotisme européen. Quand il y avait un climat de guerre froide, quand il fallait résister aux menaces résultant de la division du monde en deux blocs, l'Europe est apparue comme une nécessité aussi bien pour nos concitoyens que chez les Neuf, devenus les Douze.

Aujourd'hui, la crise frappe tous les pays d'Europe, avec une croissance nulle, la chute du nombre d'emplois, du nombre d'entreprises. La menace, ce n'est plus la guerre froide ; c'est la guerre chaude sur le terrain économique. Pour y faire face, il faut un front commun. La solution ne serait-elle pas précisément de faire entendre la voix des agriculteurs, des industriels, des marins-pêcheurs, de parvenir à faire comprendre à nos partenaires européens que c'est ce front commun, un patriotisme européen, qu'il faut constituer face aux grandes puissances du monde ? Tout à l'heure, lors de la séance des questions d'actualité, a été évoquée l'action menée par les entreprises textiles. C'est l'exemple à suivre. Le Gouvernement de la France doit s'appuyer sur la force populaire de toutes les branches professionnelles, de toutes les catégories sociales.

Mais il n'en ira ainsi que si vous parvenez à rendre l'Europe plus démocratique, condition de sa plus grande efficacité.

Lorsque vous étiez député, vous avez eu l'idée de créer un groupe d'études sur l'entrée des normes européennes dans les lois ordinaires des Parlements d'Europe, appelé groupe Pénélope. Vous aviez ressenti, lors de ses réunions auxquelles j'ai participé, à quel point la coupure était grande entre les députés français, qui se sentaient très distants de Bruxelles, et la Commission, qui faisait « tomber » ses directives dans nos *Journaux officiels*.

Vous avez essayé de renouer les fils. Venu à Lille pour défendre le traité d'Union européenne - il n'y avait pas grand-chose malgré l'importance de l'enjeu ! - vous avez dit combien vous ressentiez à quel point l'Europe apparaissait aux populations du Nord-Pas-de-Calais comme un monstre froid. Par conséquent, il faut restaurer un climat pour que le mouvement s'inverse, que les directives ne nous tombent plus sur la tête, que remonte à Bruxelles pour s'y faire entendre la volonté des peuples européens.

A ce sujet, nous allons vous prendre au mot. Il faut, dites-vous, laisser au pouvoir national et au pouvoir régional les responsabilités qui leur incombent. Oui, c'est cela, le respect de la démocratie. L'Europe sera déjà plus démocratique quand elle ne s'occupera plus de ce qui ne la regarde pas - des réglementations liées au droit de la chasse ou la protection de la baie de la Canche, par exemple. Qu'on laisse donc les élus régionaux français régler eux-mêmes ces questions !

Sur d'autres problèmes, notamment la PAC et la réglementation de la pêche, il faut mieux associer les députés français aux décisions européennes. C'est ainsi que vous regagnerez la confiance populaire sans laquelle il n'est pas d'Europe démocratique.

Hier, nos collègues ont dit ce qu'ils ne voulaient pas. Aujourd'hui, il faut dire ce que nous voulons. Ce que nous voulons, c'est une Europe politique, une Europe démocratique.

tique, une Europe des peuples. Il faut qu'elle se donne un pouvoir politique qui dépasse largement celui de la Commission de Bruxelles et qui repose sur la volonté des citoyens. C'est le message que je me permets de vous adresser, monsieur le ministre, pour que l'Europe redevenue une espérance au lieu d'être, comme aujourd'hui, un sujet d'inquiétude. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Une intervention de cinq minutes c'est très bref, je le sais, mais je demande aux orateurs de bien vouloir respecter leur temps de parole !

La parole est à M. Jacques Myard, pour cinq minutes.

M. Jacques Myard. La France a deux grands défis à relever, celui de l'immigration — c'est-à-dire nos rapports avec le tiers monde — et celui de l'Europe. Curieusement, ce sont deux sujets de politique étrangère.

Je rappellerai rapidement ce qui, à mon sens, doit guider une politique étrangère. Le premier principe est la défense de nos intérêts. Pour avoir oublié cette évidence, le dernier gouvernement a été dépassé par les événements et n'a pas compris que nos partenaires ne défendaient pas nos intérêts à Bruxelles et nous aient lâchés alors qu'ils se disaient européens convaincus.

Qu'il me soit permis, monsieur le ministre, de rappeler les paroles d'un de vos prédécesseurs au bureau de Vergennes, le comte de Rémusat. Il déclarait en 1871 : « Je m'aperçus rapidement que les Français commettaient une grave erreur. Parce que leur mode de vie ou la forme de leur esprit plaît volontiers aux étrangers, ils en tirent la conclusion que la France est aimée. Voilà qui est faux. Aucune nation n'est aimée et la France n'est pas plus aimée que les autres. »

Le deuxième principe est la prise en compte des réalités. Un autre de vos prédécesseurs disait qu'il se plaisait à faire la politique étrangère de notre géographie. C'est bien pour cela que nous sommes Européens.

Ces vérités premières étant rappelées, *quid* de l'Europe ? A mon avis, la construction européenne répond à plusieurs objectifs.

Le premier d'entre eux, qui a été la motivation fondamentale et quasiment unique des pères de l'Europe, Schuman, De Gasperi, Adenauer ou de Gaulle, c'est la préservation de la paix, et notamment la paix entre les Gaulois et les Germains.

Cet objectif demeure ! Combiné à ceux de notre politique étrangère, il impose de poursuivre la construction de tout le continent européen car il est de l'intérêt fondamental de notre pays de vivre en paix avec tous ses voisins, de l'Atlantique à l'Oural.

Dès lors, toute organisation de l'Europe qui aboutirait à créer deux Europe doit être combattue, car tel ne peut être notre objectif.

Certes, cela ne signifie pas pour autant que nous devons élargir la Communauté européenne immédiatement à tous les États, mais cela signifie que nous devons poursuivre l'organisation de notre continent dans son ensemble à travers plusieurs structures. La Communauté économique en est une. Il y en a d'autres, la CSCE, l'UEO, le Conseil de l'Europe, etc.

Le deuxième objectif, clairement affiché, est de faire de l'Europe un môle de puissances parlant d'une seule voix.

Certains en ont conclu un peu rapidement, et ce fut l'objectif de l'Acte unique et du traité de Maastricht, qu'il convenait d'uniformiser, de coordonner de force ou de gré, d'harmoniser les législations.

C'est ainsi qu'on a vu la multiplication des livres blancs, verts ou bleus, des livres de toutes les couleurs..., que des

procédures ont été mises en place pour forcer le destin, pour rendre des textes applicables dans l'ensemble des États membres.

Cette politique risque de nous conduire à une impasse, car cette harmonisation, cette volonté de tout ramener à une Europe uniformisée, vont à l'encontre de la défense de nos intérêts.

De surcroît, cette situation est irréaliste, car elle ne tient pas compte des réalités nationales. Et les esprits — vous l'avez entendu tout au long de ce débat — sont nombreux qui relèvent que ce système, piloté par une commission qui échappe aux États, sanctionné par une cour de justice — véritable ayatollah de l'intégrisme communautaire — risque d'aboutir à des décisions parfaitement contraires à nos intérêts : c'est l'exemple du GATT qui a bafoué la préférence communautaire, c'est l'exemple de la politique agricole commune, pour ne citer que les plus patents.

Nous sommes ici au cœur du débat. Nous sommes tous convaincus de la nécessité de construire l'Europe conformément à nos objectifs de politique étrangère.

Mais pouvons-nous accepter de perdre la maîtrise du processus en cours ? Pouvons-nous accepter par avance d'obéir aux ukases de Bruxelles et de devenir minoritaires — car nous le sommes — dans une évolution que nous ne contrôlons plus ?

Aujourd'hui, il est manifeste que chaque faiblesse de notre part, chaque inadvertance de nos diplomates et fonctionnaires risque d'entraîner l'adoption de règles, de normes supérieures à nos lois, voire à notre Constitution, qui peuvent se retourner contre nos intérêts et, en définitive, aboutir à un rejet de l'Europe qui serait alors perçue comme contraire aux intérêts français.

Ne nous y trompons pas, cette situation est dangereuse.

De deux choses l'une : où nous voulons exister comme nation souveraine, prête, comme le dit notre Constitution, à exercer en commun avec nos partenaires des compétences partagées mais en gardant la maîtrise de notre destin, et alors nous devons reprendre le contrôle de ces mécanismes qui nous échappent, ou nous laissons faire, et alors cette assemblée se contentera d'adopter des lois sur les anciens combattants. Nous ferons des économies, car nous pourrions alors supprimer le ministère des affaires étrangères et celui des affaires européennes, qui seront devenus des coquilles vides !

Ce processus n'arrivera pas à échéance, car il y aura des contre-coups des nations européennes, réalités incontournables qui se rappelleront au bon souvenir des thuriféraires de Bruxelles.

M. Serge Charles. Très bien !

M. Jacques Myard. C'est pourquoi, monsieur le ministre, j'ai entendu avec beaucoup d'intérêt vos propos sur la nécessité de faire appliquer effectivement le principe de subsidiarité.

M. Philippe de Villiers. Bravo !

M. Serge Charles. Très bien !

M. Jacques Myard. Mais ne nous y trompons pas, il faudra réviser le traité sur ce point pour qu'il en soit ainsi.

De la même manière, j'ai beaucoup apprécié votre propos sur la nécessité de rééquilibrer les institutions au profit du Conseil par rapport à la commission. C'est pourquoi il me paraît indispensable que nous disions clair et fort que l'arrangement de Luxembourg est bien vivant et que nous n'hésiterons pas une seconde à y recourir dès lors que nos intérêts viendraient à être ignorés.

L'Europe est une trop grande idée, un trop grand projet pour être laissé entre les mains de la commission, des technocrates et de la Cour de justice.

L'Europe est à inventer. Nous pouvons le faire ensemble. L'Europe des réalités est la finalité que nous voulons. Cette Europe-là a reçu, depuis hier, un soutien de poids, celui du grand Danemark qui a su préserver ses intérêts. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. François Loos, pour cinq minutes.

M. François Loos. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la construction européenne n'en est pas à ses débuts. Nous sommes européens, avec des nationalités propres. Mais, au moment où nous connaissons tous des difficultés, la tentation du chacun pour soi est forte.

Aujourd'hui, l'opinion publique perçoit davantage la construction européenne à travers les spéculations contre les monnaies et le dumping social pratiqué par certains pays à l'intérieur de la Communauté, qu'à travers ses bienfaits pour l'économie.

En fait, les dispositions du traité de Maastricht permettraient d'aller vers une plus grande unité européenne grâce à une plus grande cohésion des politiques suivies. Le problème c'est de faire mieux l'Europe, et d'abord de savoir quelle Europe nous est utile pour résoudre la crise dans laquelle nous nous débattons. Il faut de ce point de vue respecter trois exigences primordiales : avoir une politique économique et de défense de l'emploi des Européens ; assurer la mise en œuvre coordonnée du principe - et la réalisation d'une Europe des citoyens ; donner à l'Europe les instruments de sa souveraineté par une monnaie commune - ou au moins des taux de change fixes - et un concept de défense commune.

Les institutions européennes doivent apporter aux Européens plus de solutions que de contraintes.

Les motivations pour l'Europe sont assurément différentes d'un pays à l'autre, d'une culture à l'autre. Mais l'objectif d'un grand marché européen, et la volonté d'en défendre les avantages dans le monde, constitue un premier facteur commun à tous. Cette défense de notre économie et de notre agriculture ne doit pas être prise en défaut.

Aujourd'hui semble se créer en France une sorte de consensus sur le renforcement de la protection communautaire et c'est très bien ! Car il faut s'interroger sur les limites du libre échangeisme que nous avons pratiqué. On ne peut pas laisser mourir des pans entiers de notre activité au profit de zones ou de pays qui n'ont pas nos systèmes sociaux ; il y a des intérêts vitaux à protéger.

De plus, la disparition certaine de quelques-unes de nos activités n'a pas servi ou ne sert pas forcément les pays qui ont besoin de se développer dans la démocratie et la paix et que nous voudrions aider. Le libéralisme européen doit être tempéré par une analyse approfondie des enjeux du GATT, et une position offensive vis-à-vis de nos partenaires doit être construite. C'est d'ailleurs, monsieur le ministre, ce que vous avez commencé à faire.

La politique tarifaire et la politique commerciale de l'Europe sont des instruments très puissants de sa politique de coopération internationale. Il faut en être conscient et en jouer finement. En effet, la difficulté de cet exercice ne doit pas être sous-estimée, d'autant qu'elle n'est pas seulement économique. Il faut, dans ces domaines, établir de nouveaux principes qui donnent à toutes les négociations futures un cadre de référence auquel les Européens doivent croire.

Nos collègues anglais, espagnols, allemands, italiens n'ont pas les mêmes dogmes que nous en la matière. Il nous faut donc trouver des dénominateurs communs. Je vous en propose quatre : l'indépendance européenne dans les domaines

à technologie spécifique ; le respect de règles sociales communes minimales pour les pays avec lesquels nos échanges commerciaux sont importants ; le soutien, au titre de l'intérêt vital, de certains secteurs et de certaines zones en difficulté ; le maintien d'une vie rurale, car il n'y a pas que les villes en Europe et en France.

La reconnaissance et le respect de ces principes, qui sont plus culturels ou stratégiques qu'économiques, devraient faire l'objet d'un préambule aux conditions mises par la Communauté à toutes les négociations internationales auxquelles elle participe. La défense de ces principes nous tient à cœur. Nos partenaires doivent le comprendre.

Après ces considérations sur la politique extérieure de la Communauté en matière économique et commerciale, il faut examiner la construction européenne de l'intérieur.

L'application du principe de subsidiarité est au centre de cette construction. Tous les efforts de réforme que la France accomplit en ce domaine doivent être coordonnés au niveau européen. Cependant, la subsidiarité n'est qu'un mot barbare si l'on ne sépare pas réellement les compétences entre l'Union européenne et les Etats, mais aussi entre les Etats et leurs régions, leurs départements, leurs communes. Il faut savoir qui fait quoi.

Il faut être conscient, en particulier, des difficultés que connaissent, pour des raisons institutionnelles, certaines régions frontalières. Lorsque, de part et d'autre des frontières, les compétences sont différentes les citoyens européens qui, tous les jours, passent les frontières, ont l'impression de vivre des situations d'injustice. C'est le cas pour le prix des terrains, pour les transports en commun, pour les contrats de travail, par exemple.

M. Jean-Claude Lefort. Sans parler des salaires !

M. François Loos. Il faut être attentif à ces écarts. Réfléchir aux compétences des régions dans les zones frontalières est aussi une forme d'aménagement du territoire. Et je ne suis pas sûr que l'idée actuelle consistant à laisser à chaque Etat le soin de faire chez lui son aménagement du territoire soit satisfaisante.

Ou bien, alors, soyons typiquement français et acceptons des exceptions à cette règle. Mais, il faut le dire, les fonds structurels et les programmes INTEREG ne suffisent pas pour assurer cette correction. Il faut aussi un volet institutionnel spécifique, qui reste à inventer. C'est pourquoi je veux appeler votre attention, monsieur le ministre, sur le fait que la négociation multilatérale européenne ne dispense pas d'une rénovation permanente des accords bilatéraux.

Par exemple, la convention fiscale franco-allemande, qui date de 1959, ne relève pas de la construction européenne mais, pour les Français concernés, on ne peut pas laisser un domaine aussi important sans évolution. Les commissions binationales existent, mais il serait utile qu'elles aillent au rythme des problèmes que connaissent les populations frontalières.

Le général de Gaulle déclarait déjà en 1949 : « Moi, je dis qu'il faut faire l'Europe avec un accord entre Français et Allemands. » Cette phrase est toujours d'actualité. L'aménagement des zones frontalières, d'une part, et la situation personnelle des habitants de ces régions, d'autre part, ne peuvent pas ressortir à la seule compétence nationale, mais doivent faire l'objet, avec nos voisins, d'une concertation approfondie dont les instruments institutionnels restent à inventer. La même demande est d'ailleurs faite par nos amis allemands à leur gouvernement.

Ainsi, l'Europe ne sera pas qu'une utopie mais deviendra une réalité que partageront les Européens.

Il faut que les frontaliers, aux avant-postes, n'éprouvent pas un sentiment d'injustice mais expriment, au contraire, la

fierté de cette construction. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Mignon, pour cinq minutes.

M. Jean-Claude Mignon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'Europe ! l'Europe ! l'Europe ! Mais laquelle ?

Celle des Douze, suspendue au résultat du référendum organisé par l'un de ses membres et relatif à la ratification d'un traité sur lequel tout a déjà été dit ?

Ou l'autre Europe, celle dont le général de Gaulle prévoyait qu'elle s'étendrait un jour de l'Atlantique à l'Oural ?

Vous me permettez, monsieur le ministre, d'avoir une très nette préférence pour celle-ci, plus ambitieuse, plus réaliste, plus juste, et qui colle à la réalité du terrain. Car de quel droit pourrions-nous encore longtemps, nous les Européens occidentaux, décréter que nous sommes les seuls à mériter le label « Europe » parmi les nations de notre vieux continent ?

Ne renouvelons pas les erreurs commises ces dernières années. Nous n'avons pas été capables de prévoir ce qui s'est passé dans cette partie de notre Europe qu'un peu hâtivement nous avions qualifiée d'Europe de l'Est, sans faire de différence entre sa partie centrale et sa partie orientale. Comme si ces États eux-mêmes ne faisaient pas la différence entre nous et nos onze partenaires !

Nous n'avons pas été capables de gérer ces événements de la plus haute importance, comme si, le 9 novembre 1989, la chute du mur de Berlin avait tout réglé, alors que, bien au contraire, tout ne faisait que commencer. Applaudir à tout rompre lorsque Lech Walesa, Vaclav Havel, Jelio Jelov, Josef Antall ou Sali Berisha accèdent au pouvoir était à la portée de tout le monde. Il faut maintenant que nous prenions nos responsabilités, afin de prévenir d'autres drames comme celui de la Yougoslavie, que nous aurions certainement pu éviter si, à l'époque, nous les avions prises.

Monsieur le ministre, le 23 juin prochain, à Copenhague, il faut absolument accepter l'adhésion à l'Union européenne des pays associés d'Europe centrale et orientale : Pologne, Hongrie, République tchèque, République de Slovaquie, Roumanie et Bulgarie. Il y va de notre avenir, il y va de l'avenir de l'Europe.

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. Jean-Claude Mignon. La France est attendue dans cette partie du monde où nous n'avons pas le droit de décevoir encore. Prenons conscience de ce que nous représentons. Faisons en sorte qu'enfin, on ne parle plus seulement de notre passé, de notre culture, de notre Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, mais que, dans cette Europe de l'Atlantique à l'Oural, le mot France rime avec avenir. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Philippe de Villiers.

M. Philippe de Villiers. Monsieur le ministre, il y a le feu à la maison ! Hier, à cette tribune, vous nous avez dit : « J'aime l'Europe » Nous aussi. « Je n'aime pas la langue de bois sur l'Europe. » Nous non plus.

La situation est plus grave qu'elle ne l'a jamais été. Plus grave que prévu ! Plus grave que ne la révèlent les statistiques ! Plus grave encore que ne la décrit le rapport Raynaud !

Si sa gravité va au-delà de toutes les descriptions, c'est parce qu'elle est inédite. Et les réponses classiques, les réponses libérales ne suffisent pas, même si elles sont nécessaires, pour faire face à cette situation inédite que l'on peut

résumer d'un mot : le dérèglement du libre-échange mondial.

C'est pourquoi, au lendemain du vote des Danois sur un ersatz de traité devenu un ectoplasme, nous n'hésitons pas à dire de cette tribune que Maastricht est sans espoir pour les peuples européens !

Maastricht, monsieur le ministre, ne veut plus rien dire. En tant que principe d'unité, les Danois ont voté sur un texte qui n'est pas le traité sur l'Union européenne, mais le compromis d'Edimbourg, c'est-à-dire Maastricht moins la défense, moins la citoyenneté, moins la monnaie. Ce n'est plus Maastricht !

M. Pierre Lellouche. C'est vrai !

M. Jean-Claude Lefort. Evidemment !

M. Philippe de Villiers. Ce compromis pose deux problèmes graves à l'Europe dans sa marche à venir. Le premier d'ordre juridique : que vaut un traité qui n'a pas été ratifié dans les mêmes termes par tous les pays européens ? Le second d'ordre pratique : comment va fonctionner au quotidien une Communauté européenne avec des règles différentes selon les pays, avec des statuts différents selon les souhaits des uns et des autres ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Serge Charles. Elle ne fonctionnera pas !

M. Philippe de Villiers. Sur l'unité de l'Europe, si nécessaire, unité juridique mais aussi monétaire, le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, avait déclaré à cette tribune : « Mieux vaudrait la monnaie commune que pas de monnaie unique du tout. »

On nous parle de la monnaie unique, alors que le système monétaire européen va à vau-l'eau. Commençons plutôt par établir la monnaie commune, c'est-à-dire le serpent inonétaire, duquel un certain nombre de monnaies se sont échappées récemment.

On nous parle aussi des critères de convergence. Mais vous le savez mieux que quiconque, monsieur le ministre, il n'y a plus un seul pays - pas même le Luxembourg, depuis quelques semaines - qui soit à même d'y répondre. Un humoriste disait ce matin que le seul pays au monde qui puisse aujourd'hui satisfaire aux critères de convergence du traité de Maastricht, c'est le Japon ! (*Sourires.*)

Sur l'unité territoriale, on nous a expliqué ici, pendant des semaines et des semaines, que pour faciliter la liberté de circulation des personnes, il fallait en passer par l'abolition des frontières et surtout des contrôles aux frontières. Mais voici que le bon sens revient et qu'il s'incarne dans cette déclaration que vous avez faite il y a quelques jours : « Les conditions de mise en œuvre des accords de Schengen ne sont pas remplies, et ceci pour un certain temps. » (« Très bien ! » sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Voilà pour l'unité territoriale de l'Europe quand on veut aller trop vite.

Enfin, sur l'unité diplomatique, je laisserai à Pierre Lellouche le soin de s'exprimer avec la force et le talent qu'on lui connaît.

Pour ma part, je dirai simplement ceci : la Bosnie restera dans l'histoire de l'Europe comme une tâche de sang, comme une faute, comme une honte !

Et qui peut croire, qui voudrait nous faire croire que le passage d'une paralysie de fait à une paralysie de droit permettrait de résoudre le problème de l'unité diplomatique de l'Europe, aujourd'hui si nécessaire ? Soyons plus pragmatiques, soyons plus raisonnables. Quand il n'y a pas la volonté, ce ne sont pas les procédures et les structures qui

peuvent la remplacer. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Si Maastricht ne veut plus rien dire, monsieur le ministre, tirons-en les conséquences plutôt que d'invoquer, comme le Gouvernement l'a fait hier — vous-même modérément et le ministre des affaires étrangères avec plus d'enthousiasme — les mânes de Maastricht.

Ce traité ne nous offre plus ni espoirs ni perspectives. Qu'est-il advenu du fameux rapport Cecchini qui nous laissait attendre, il y a encore quelques mois, une croissance de 1 p. 100 par an au moins grâce à l'ouverture des frontières internes ? Où sont les 5 millions d'emplois au moins dont il nous annonçait la création ?

Espoirs déçus, espoirs contredits, non pas simplement par l'évolution de la conjoncture, mais aussi et plus simplement par l'évolution du monde. Le monde va bien, nous dit le FMI : 2,2 p. 100 de croissance pour l'ensemble de la planète ; 6,7 p. 100 pour l'Asie du Sud-Est ; 0,1 p. 100 pour l'Europe. Le monde va bien, l'Europe va mal !

C'est donc qu'au-delà de la conjoncture se pose un problème de fond, inhérent à la logique même de Maastricht, qui n'est plus conforme à l'esprit du traité de Rome. Dans la construction de la Communauté est entré un virus mortel : le libre-échange mondial entendu comme idéologie.

Si l'on applique le préaccord agricole de Blair House, deux tiers des terres labourables de l'Europe, parmi les plus fertiles au monde, seront gelées, alors qu'un milliard d'hommes meurent de faim sur les sols les plus arides du globe. Va-t-on l'accepter ?

Et puis il y a la pêche et les industries de main-d'œuvre : automobile, textile, bois, cuir. Mais aussi les industries de pointe : électronique ou informatique. Que serait l'indépendance de la France, que serait l'indépendance de l'Europe en tant que puissance commerciale, en tant que puissance tout court, s'il n'y avait plus chez nous d'électronique, donc plus de culture ni de défense, et si nous étions privés de l'arme alimentaire, celle du XXI^e siècle ?

Voilà pour le constat.

La cause, monsieur le ministre, c'est que nos entreprises — vous l'avez souligné hier — se heurtent aujourd'hui à des protections surnoises de la part de pays comme le Japon et les Etats-Unis, qui font du libre-échange un article d'exportation destiné à leurs concurrents, c'est-à-dire à nous-mêmes.

La cause, plus profondément, c'est que nos entreprises trouvent avantage à aller produire dans les pays de l'Asie du Sud-Est, qui exploitent leurs populations en leur servant de très bas salaires et qui exportent chez nous leur modèle social. Est-ce acceptable, au nom même de la dignité des travailleurs, chez eux comme chez nous ?

M. Jean-Claude Lefort. Depuis le temps qu'on vous le dit !

M. Philippe de Villiers. La cause, c'est que le traité de Maastricht, en son article 3 A, conforté par d'autres articles, énonce le principe d'une concurrence libre sur un marché ouvert. Cette idée aberrante et moralement scandaleuse d'ouvrir l'Europe à tous les vents au moment même où l'on créait le marché unique traduisait et traduit une volonté idéologique de la Commission de Bruxelles.

Aujourd'hui, le grand corps européen se trouve donc aux prises avec un virus mortel. Que faire ? Rétablir la préférence communautaire — agricole mais aussi industrielle, mais encore tertiaire — c'est-à-dire retrouver l'Europe du traité de Rome, une Europe communautaire, appuyée sur des contrôles aux frontières extérieures, non pas pour glisser dans le protectionnisme mais pour assurer la préférence à

nos produits et à nos services, donc à nos emplois et à nos travailleurs. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) C'est la condition pour garrotter l'hémorragie.

Pour terminer, monsieur le ministre, je veux dire de la manière la plus solennelle que nous pourrions, nous, la France, par-delà le flou diplomatique sans doute nécessaire d'un memorandum parfois bien inspiré, faire une proposition concrète à la Communauté européenne. Pourquoi ne pas lui suggérer tout simplement d'instaurer des droits de douane compensateurs aux frontières extérieures des Douze. (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), droits destinés à compenser le différentiel moyen du coût salarial entre les pays à bas salaires qui exploitent leurs populations de manière éhontée et les pays européens qui tiennent à un certain standing social, de même qu'à des normes de qualité et d'environnement.

Voilà la proposition que le gouvernement français doit faire avant qu'il ne soit trop tard. Car, dans quelques mois, notre pêché aura coulé, notre agriculture se sera effondrée et nos industries partiront en lambeaux.

Monsieur le ministre, la France doit, très vite, remettre en cause le processus actuel car c'est un processus de déclin. La situation est grave, très grave même pour nos petites et moyennes entreprises. Si la France ne prend pas de telles décisions en faisant pression sur Bruxelles, tous les plans de relance de la terre iront se perdre dans les sables mouvants de la crise, du chômage et de la désespérance.

La règle qui prévaut aujourd'hui à Bruxelles est celle de l'ouverture, l'exception consistant à prévoir, à l'unanimité ou à la majorité, une protection communautaire. Il faut maintenant l'inverser. La préférence communautaire doit devenir la règle, et l'ouverture n'être envisagée que de manière exceptionnelle après un vote acquis à l'unanimité et dans le cadre de négociations comme les Américains et les Japonais les mènent, c'est-à-dire pied à pied.

Voilà, monsieur le ministre, ce que nous souhaitons. Nous voulons tous que l'Europe survive, parce que les peuples européens, et en particulier le peuple français, y sont attachés. Mais nous ne voulons pas de cette Europe passoire qui fait tant de mal à nos entreprises. Nous ne voulons pas non plus d'une Europe forteresse. Mais pour éviter la tentation du protectionnisme, il est indispensable de revenir à l'Europe communautaire. Si vous ne vous y attachez pas dans les semaines qui viennent, vous satisfaisant — mais je ne pense pas que tel soit votre cas, monsieur le ministre — des compliments que vous adresse, comme ce matin encore, Mme Guigou qui considère que la politique étrangère de la France s'inscrit dans l'exacte continuité de celle du gouvernement précédent, il faudra s'attendre à des lendemains qui déchantent. Le peuple français, lors des prochaines échéances électorales, saurait faire entendre à tous, et notamment au Gouvernement, le message d'une France forte dans une Europe libre et créatrice d'emplois. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche, pour cinq minutes.

M. Pierre Lellouche. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est rare que les traités et autres conventions internationales résistent longtemps au test du temps et aux bouleversements de l'histoire. Les cimetières de l'histoire et des guerres sont remplis de textes, conventuels ou accords violés, bafoués, contournés ou restés lettre morte. Rarement cependant, monsieur le ministre, caducité n'aura été aussi précoce que dans le cas du titre V

du traité de Maastricht consacré aux dispositions concernant une politique étrangère et de sécurité commune, et objet de la présente intervention.

L'encre du traité signé il y a un peu plus d'un an, le 7 février 1992, est à peine sèche, le traité lui-même n'est même pas encore entré en vigueur que ses dispositions essentielles paraissent dès à présent aussi abstraites, aussi surréalistes que celles - de triste mémoire - de la SDN ou de la CED, avortée en ces lieux le 30 août 1954.

A la lumière crue des massacres de l'ex-Yougoslavie, commencés alors même que les négociateurs rédigeaient le traité de Maastricht, le titre V paraît aujourd'hui comme conçu sur et pour une autre planète tant la cruelle réalité de la démission européenne est éloignée des vœux pieux qui y sont énoncés.

M. Philippe de Villiers. Très bien !

M. Pierre Lellouche. Relisons ensemble l'article J 1 de ce fameux titre V :

« 1. L'Union et ses Etats membres définissent et mettent en œuvre une politique étrangère et de sécurité commune, régie par les dispositions du présent titre et couvrant tous les domaines de la politique étrangère et de sécurité.

« 2. Les objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune sont :

« - la sauvegarde des valeurs communes, des intérêts fondamentaux et de l'indépendance de l'Union ;

« - le renforcement de la sécurité de l'Union et de ses Etats membres sous toutes ses formes ;

« - le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale, conformément aux principes de la charte des Nations unies, ainsi qu'aux principes de l'acte final d'Helsinki et aux objectifs de la charte de Paris ;

« - la promotion de la coopération internationale ;

« - le développement et le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. »

J'arrête là cette lecture d'une bien sinistre ironie. Droits de l'homme, libertés fondamentales, charte de Paris, charte des Nations unies, valeurs communes, sécurité de l'Union, démocratie, maintien de la paix, voilà deux ans que tout cela est violé, massacré, torturé dans l'ex-Yougoslavie, c'est-à-dire à quelques centaines de kilomètres de nos frontières, sans que l'« Union » européenne n'ait fait autre chose que de se diviser et d'abdiquer ses responsabilités devant l'Histoire.

La litanie des erreurs et des faux-semblants commis par les gouvernements européens ces deux dernières années est trop longue pour la rappeler ici en détail. Mais souvenons-nous :

Une diplomatie française qui, retrouvant les réflexes pavloviens de Sarajevo n° 1, s'est d'abord alliée à l'agression serbe jusqu'en décembre 1991, avant de basculer dans la tentation médiatique de l'« humanitaire », moderne cautère sur la vieille jambe de bois de la politique d'apaisement ;

M. Philippe de Villiers. Très bien !

M. Pierre Lellouche. Une Allemagne qui, elle aussi, retrouvera ses réflexes proslovènes et procroates dans son empressement à reconnaître les Républiques slovène et croate et à dépecer l'ex-Yougoslavie pour ensuite refuser d'en tirer les conséquences, prétextant du poids de l'histoire et de sa Constitution pour ne plus se mêler du conflit.

Une Angleterre, enfin, se tenant résolument à l'écart sans doute pour expier le péché originel d'avoir inventé la Yougoslavie au lendemain du traité de Versailles à partir des lambeaux épars de l'Empire ottoman et de l'Empire autro-hongrois.

Et aujourd'hui, alors que nous nous apprêtons, dans un peu plus d'un mois, à entrer dans la troisième année de cette

guerre terrible, voici « l'Union européenne » suspendue, comme un seul homme, à la décision que prendra ou ne prendra probablement pas un tout jeune ex-gouverneur de l'Arkansas sur un endroit appelé « Bosnie-Herzégovine ».

Cette abdication-là, mes chers collègues, aucun titre V, aucun traité ne pourra la masquer aux regards des peuples - plus lucides qu'on ne le croit - et encore moins au regard de l'histoire.

M. Philippe de Villiers. Hélas !

M. Pierre Lellouche. Je ne tiens pas, monsieur le ministre, à rouvrir ici le débat sur le traité de Maastricht - que j'ai d'ailleurs personnellement voté...

M. Pierre Mazeaud. Hélas !

M. Pierre Lellouche. ... malgré mes réserves sur le traité lui-même, en raison de mon attachement à l'idée européenne.

M. Philippe de Villiers. Vous serez pardonné ! (*Sourires.*)

M. Pierre Lellouche. Ce rappel s'imposait cependant, ne serait-ce que pour nous forcer à prendre conscience des véritables enjeux pour notre pays et de l'immensité de la tâche à accomplir. Car, contrairement à ce qui a été dit, ô combien légèrement - y compris par les plus hauts responsables de la Commission de Bruxelles - ce n'est pas parce que le traité de Maastricht n'était pas entré en vigueur à l'époque que l'Europe a été impuissante en Yougoslavie...

M. Philippe de Villiers. Absolument !

M. Pierre Lellouche. ... qu'elle n'a eu ni politique étrangère ni politique de sécurité commune.

C'est tout l'inverse qui est vrai. C'est parce que nos démocraties sont comme épuisées par deux guerres mondiales pendant la première moitié de ce siècle terrible et par une interminable guerre qui n'osait dire son nom pendant quarante-cinq autres années, qu'elles n'ont plus aujourd'hui d'autre désir que de couper leurs budgets de défense ou de changer de chaîne lorsque les images deviennent insoutenables. C'est parce que nos démocraties ont perdu l'envie d'être des acteurs à part entière de leur propre histoire et se contentent du rôle d'assistés ou de voyeurs que nos gouvernements et nos meilleurs diplomates ont accouché de ce fameux titre V.

Le débat ne se situe donc pas entre ceux qui prétendent que nous souffrons d'un trop-plein ou d'un « pas assez » d'Europe ; la vérité, c'est que les Européens ont, pour l'essentiel, perdu leur volonté d'être de vraies puissances.

M. Philippe de Villiers. Voilà !

M. Pierre Lellouche. L'avenir dira jusqu'où cette abdication entraînera nos pays. Une chose est sûre cependant : jamais la sécurité de notre continent n'a été aussi précaire depuis 1945, menacée qu'elle est à la fois par la brusque décongélation du tissu des frontières et des nationalismes des Balkans jusqu'à l'Europe centrale et au Caucase, mais menacée qu'elle est également par la pression de notre périphérie sud en proie à la triple explosion de la démographie, de la prolifération des armements de destruction massive et des fondamentalismes, explosions qu'engendre l'échec économique et social d'aventures postcoloniales le plus souvent ratées.

Dans ce chaos géopolitique de l'après-guerre froide, je suis profondément convaincu que l'idée européenne est plus que jamais essentielle pour sauvegarder la paix et la prospérité de nos peuples. Mais, pour surmonter ces séismes et pour concrétiser cette belle idée, il faudra que nos peuples réapprennent d'abord le sursaut et l'envie de défendre leurs valeurs et leurs intérêts vitaux. Non pas par des vœux pieux, mais par des moyens de défense certes onéreux mais indispensables.

M. le président. Il va falloir conclure, mon cher collègue.

M. Philippe de Villiers. Dommage !

M. Pierre Lellouche. Oui, monsieur le président.

Ces moyens, il nous faudra les adapter aux réalités nouvelles ; non pas par la fuite en avant « fédéraliste » — évidemment contraire à tout ce que l'histoire nous enseigne et nous montre tous les jours — mais par le sursaut des volontés nourries dans le sein des nations.

C'est à ces conditions, et à ces conditions seulement, que l'Europe unie que nous appelons tous de nos vœux deviendra réalité.

J'en ajouterai, si vous le permettez, monsieur le président, et en vous priant de m'excuser d'avoir dépassé mon temps de parole, une dernière condition, essentielle celle-là s'agissant de l'approche qui devrait guider notre action. Je veux parler du lien que je qualifierai d'ombilical entre le système de sécurité en Europe et la construction communautaire.

En 1954, l'idée généreuse, mais fautive, de la CED s'échoua sur la réalité géopolitique de l'époque : celle du nécessaire réarmement allemand dans une alliance tout aussi indispensable avec les États-Unis. Ce n'est qu'une fois le socle de sécurité commune consolidé que la CEE pût naître trois ans plus tard. Aujourd'hui, ce socle sur lequel reposait trente-cinq ans de construction européenne, vient d'être balayé par la fin de la guerre froide.

Sachons-le, il n'y aura pas d'union européenne, tant qu'un nouveau socle de sécurité n'aura pas été reconstruit sur la base des réalités nouvelles de l'après-guerre froide. Or cette fondation-là ce n'est pas le titre V du traité de Maastricht qui en assurera le ciment, mais l'effort de défense et la volonté d'être de nos nations et la priorité que les uns et les autres nous accorderons à notre défense commune dans l'avenir. De ce point de vue, le projet annoncé par le Premier ministre, ici même, il y a quelques semaines, d'ouvrir sur ces dossiers une réflexion commune entre Européens a d'abord le grand mérite de mettre chacun devant ses responsabilités.

Au-delà, deux grandes pistes de réflexion en matière de défense doivent être suivies. Je les avais définies par écrit, mais comme le président ne me permettra pas de les exposer devant vous, vous les lirez peut-être puisque je ferai distribuer ce papier, je me bornerai à les évoquer brièvement : la construction de l'Europe ne doit pas servir d'alibi à l'abandon de notre politique de défense ; la redéfinition de l'architecture européenne de défense doit passer par une redéfinition de l'Alliance atlantique et de la coopération entre les trois pôles militaires européens, la France, l'Angleterre et l'Allemagne.

Je terminerai en regrettant de n'avoir eu que cinq minutes pour traiter d'un sujet fondamental pour la paix et la sécurité de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Arnaud Cazin d'Honincthun, pour cinq minutes.

M. Arnaud Cazin d'Honincthun. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'Europe, longtemps considérée par nos concitoyens comme une abstraction, a fait irruption en septembre dernier dans notre débat national et il est bon qu'il en soit ainsi. Dans les grands choix comme le quotidien, l'Europe constitue une dimension de plus en plus présente de notre vie. Pourtant, ce n'est pas sans des sentiments mêlés que nous nous avançons dans cette construction. Il nous appartient, monsieur le ministre, puisque vous avez bien voulu nous le demander, d'exprimer à cet égard les sentiments de nos mandants.

Premier point, l'Europe est et demeure une grande idée. Cette idée, la génération qui nous a précédés a eu l'imagina-

tion et le courage de la formuler. Elle a su également forger patiemment ses solidarités de fait — chères à Jean Monnet — qui ont permis à l'Europe de trouver une relative cohésion. Que devons-nous à cette construction, et que l'on l'oublie trop souvent ?

Tout d'abord, la paix — et c'était une gageure dans les années 1947-1950 entre les pays de la Communauté. Ensuite, la réunion au sein d'un marché unique de 320 millions de consommateurs a donné à notre économie les débouchés nécessaires à son développement. Notre agriculture, même si le vent vient à tourner, en a été la principale bénéficiaire, dégagant vis-à-vis de la Communauté un excédent considérable que lui ont permis tout à la fois son colossal effort de productivité, la politique agricole commune et la suppression des barrières douanières. Lorsque celles-ci ont été temporairement rétablies de fait, sous la forme de montants compensatoires monétaires, on a vu ce qu'il en était, par exemple pour nos éleveurs. Enfin, et cette raison est essentielle à mes yeux, les jeunes de notre pays pensent spontanément Europe et ont approuvé massivement — les scores du « oui » dans les villes universitaires l'attestent — toute avancée dans la construction européenne sans être trop pointilleux sur ses modalités.

Qu'on le veuille ou non, l'Europe est un fait. Les résultats du référendum danois en témoignent. Mais on aurait tort de passer par profits et pertes les réactions de rejet de plus en plus nombreuses qu'elle suscite. C'est le deuxième point, monsieur le ministre, que je souhaiterais maintenant aborder.

Européens convaincus, il nous est arrivé d'avoir mal à l'Europe. Bien souvent au cours de cette campagne législative, le camp européen a été sur la défensive. Le premier travers de la Communauté — et nous disons tous la même chose — c'est son ambiguïté par rapport au libéralisme doctrinal qui inspire les présentes négociations sur le commerce international. Notre industrie, notre agriculture surtout n'ont pas encore absorbé la première onde de choc provoquée par l'élargissement de la Communauté. Qu'il s'agisse des productions fruitières ou légumières venues d'Espagne, des contingents dérogatoires dont bénéficie tel ou tel pays membre, c'est une concurrence supplémentaire que nous avons eu à affronter.

Et voilà que, simultanément, on voudrait offrir nos productions en gage au désarmement du commerce mondial ou aux actions de coopération avec les pays en voie de développement. C'est ainsi qu'en Bretagne nous assistons depuis plusieurs années, chaque début de campagne, à l'arrivée massive de primeurs en provenance de pays tiers qui bénéficient d'un contingent d'importation communautaire. Et, comme si cela n'était pas suffisant, notre pays accorde en plus un contingent national qui achève de désorganiser les marchés. Le paysan breton en a assez d'être la monnaie d'échange de générosités communautaires ou nationales. Nous ne pouvons tout à la fois élargir la Communauté et la désarmer. Nos producteurs ne le supporteraient pas. La Communauté, dans son dessein d'origine comme dans sa pratique, n'est pas et ne doit pas être l'association européenne de libre-échange dont nous n'avons pas voulu.

M. Jean-Jacques Hyest. Bien sûr !

M. Arnaud Cazin d'Honincthun. La Communauté souffre ensuite — c'est son deuxième travers — de cette fautive bonne idée qu'est l'Europe à deux vitesses. L'Europe à deux vitesses, dans la pratique, c'est l'inégalité des conditions de concurrence entre notre armement naval, qui supporte des charges sociales, et l'armement britannique qui, lui, n'en supporte pas ; ce sont deux poids, deux mesures en matière de normes sanitaires, selon qu'on est en deçà ou au-delà des Alpes ; c'est la négation même de l'Europe, qui ne peut se

construire que si les règles du jeu sont partout les mêmes sur l'espace européen.

Le troisième travers de la Communauté, moins souvent dénoncé, c'est une politique par à-coups : prime à la vache allaitante un jour, plus de prime le lendemain, à moins que ce ne soit l'inverse... et en fait, c'est l'inverse ; protection du marché du poisson un jour, importation massive le lendemain, qui explique largement le désespoir de nos pêcheurs. Nos producteurs ont besoin de perspectives, et la Communauté ne sait pas, à l'heure actuelle, les leur offrir.

Enfin, l'Europe n'est pas lisible. Décrire l'articulation des pouvoirs entre la Commission et le Parlement européen en matière budgétaire, soit. Se livrer au même exercice avec les directives ou règlements, mieux vaut y renoncer, perdu que l'en est entre les pouvoirs d'avis, de codécision ou de veto. En bref, les institutions communautaires semblent souvent plus le fruit d'un compromis que l'expression d'une volonté.

J'en viens ainsi, monsieur le ministre, au dernier point que je voulais aborder : l'Europe telle que nous la voudrions.

Tout d'abord, comme l'exprime parfaitement le nouvel article 88-1 de notre Constitution, le développement de l'Europe passe par la coopération entre les Etats, et non par leur abolition. On voudrait donc bien que la Commission cesse de décider à défaut des Etats membres. Nous vous faisons confiance, monsieur le ministre, pour qu'il en soit ainsi, le Gouvernement a d'ailleurs commencé à œuvrer en ce sens en enserrant l'action extérieure des commissaires européens dans le cadre d'un mandat précis. Notre pays doit retrouver une voix forte dans la Communauté. L'Europe ne se conçoit pas sans la France, en quelque sorte sans point de passage obligé.

Ensuite, la Communauté est condamnée à avancer, sous peine de se disloquer. Pas de Marché unique sans, à terme, des parités fixes entre les monnaies ; une harmonisation, certes difficile, de nos régimes sociaux ; une unification des fiscalités, y compris sur le plan interne. La crise de l'Europe – et je l'observe dans les interventions précédentes – tient plus à ce qu'elle n'a pas encore fait qu'à ce qu'elle fait.

Enfin, pour ne pas revenir sur la subsidiarité dont vous avez fort bien parlé, je souhaite que l'Europe se mette plus à notre portée, qu'elle ne soit plus l'affaire de spécialistes mais la chose de tous, qu'on puisse l'enseigner de manière simple, à l'école. Bref, que l'Europe devienne réellement populaire.

A ces conditions, mais à ces conditions seulement, elle cessera d'être une strate supplémentaire de règlements pour redevenir ce qu'elle doit être : le destin collectif d'un continent retrouvé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean de Lipkowski, toujours pour cinq minutes.

M. Jean de Lipkowski. Monsieur le ministre délégué, notre débat intervient à un moment où la Communauté européenne est en crise. Presque tous les gouvernements sont aux prises avec des problèmes économiques, qui font que les soucis domestiques l'emportent sur les grands desseins européens.

En une année le paysage européen s'est détérioré. Nous sommes bien loin des objectifs ambitieux que voulait se fixer le traité de Maastricht. Nous sommes bien loin de déboucher sur la création d'une monnaie unique dès lors qu'aucun des Douze, sauf le Luxembourg, ne peut se conformer aux critères de Maastricht.

N'empêche que le moment est venu de poser à nos partenaires les vrais problèmes. Nous sommes, en effet, parvenus à un stade où il faut avoir, avec nos onze partenaires une explication décisive sur deux points.

D'abord, de quelle Europe économique voulons-nous : Europe passoire ou Europe protégée ? Vous avez d'ailleurs commencé à demander cette explication.

Les Douze sont divisés sur la finalité de l'Europe économique. Certains de nos partenaires se satisferaient parfaitement d'une Europe convertie réduite à une simple zone de libre échange. C'est pourquoi on les voit utiliser souvent le blocage de la majorité qualifiée pour s'opposer à ceux qui, comme la France, souhaitent que la préférence communautaire préserve la personnalité économique de l'Europe.

Je vous félicite, monsieur le ministre délégué, d'avoir, après M. le Premier ministre, marqué la volonté du Gouvernement de renforcer la protection du marché communautaire. Nous devons nous protéger contre les importations de produits fabriqués en utilisant le travail des enfants et mettant en danger, par cette concurrence déloyale, des pans entiers de notre économie. On voit de plus en plus de professions, qu'il s'agisse des pêcheurs, des fabricants de textile ou d'autres touchées de plein fouet par ces importations à bas prix.

Nous devons aussi nous protéger contre les Etats-Unis qui disposent d'un arsenal pour instaurer des protections unilatérales à leurs frontières. Il faut que nous dotions l'Europe d'une arme de dissuasion, d'un arsenal inspiré de celui des Américains comme le *Trade Act 301*, pour négocier à armes égales avec eux.

J'en viens au point central de mon propos : de quelle Europe politique voulons-nous ?

Nous n'échapperons pas au débat institutionnel avec les Onze, sauf à aller à la paralysie. Nous sommes à la veille d'un élargissement à seize. D'ici 1995-1996, l'Autriche, la Norvège, la Suède, et la Finlande entreront dans la Communauté. D'ici à l'an 2000 il est probable que les pays du triangle de Visegrad, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Slovaquie auront été admis. Or une Europe à vingt ou même à seize sera complètement ingérable si nous ne posons pas clairement le problème des institutions. Il faut donc, monsieur le ministre, convier nos partenaires à un grand débat institutionnel avant l'élargissement.

Comment résoudre, par exemple, le problème des présidences et celui de la pondération des voix ? Comment avec l'augmentation du nombre des commissaires pourrait-on contrôler et faire fonctionner la Commission devenue un organisme démesuré ?

De quelle Europe politique voulons-nous ?

Il faut choisir entre une Europe fédérale et une Europe confédérale et se donner les institutions correspondantes. La pire des solutions serait de rester dans le système actuel où prévaut une ambiguïté complète qui aboutit à nous faire construire une sorte de monstre juridique dans lequel on mélange l'exécutif et le législatif puisque le Conseil européen, émanation des gouvernements, est transformé en législateur européen.

Ce système est parfaitement contraire au principe de la séparation des pouvoirs, base des sociétés démocratiques depuis Montesquieu.

En réalité, nous n'avons pas choisi le type d'Europe que nous voulons construire car les partenaires y mettent des arrières-pensées contradictoires.

Il y a d'un côté les tenants du fédéralisme qui ont obtenu à Maastricht un accroissement considérable du nombre des actes votés à la majorité qualifiée, ce qui est tout de même un mécanisme d'inspiration fédérale.

En revanche, les partisans de la confédération ont noté qu'il y a, éparses, dans Maastricht, des dispositions rassurantes. La prééminence du Conseil européen et des conseils

des ministres est affirmée. De même, la Commission n'aura plus le monopole du droit de proposition.

N'empêche que nous ne sommes pas dans une vraie confédération compte tenu du rôle équivoque joué par la Commission. Elle se prend pour l'exécutif alors qu'elle n'est que l'exécutant du conseil des ministres. Mais comme ceux-ci sont trop souvent divisés sur l'idée même qu'ils se font de l'Europe, ils lui laissent les mains libres.

Tel est le cas par exemple pour l'Europe passoire ou protégée. Nous l'avons vu récemment à la délégation pour les communautés européennes. Nous avons ainsi entendu M. Longuet nous dire qu'il fallait donner davantage de pouvoirs à la Commission pour la défense commerciale de la Communauté dès lors que les ministres sont incapables de décider. En effet, ils ne sont pas d'accord sur le type d'Europe qu'ils veulent.

Dans une Europe à seize, la Commission en profitera pour agir davantage à sa guise. Or que se passe-t-il lorsqu'elle le fait en trahissant son mandat comme dans le cas du GATT ? Eh bien, rien du tout, car aucune disposition ne prévoit de sanction de la part des ministres.

Nous sommes donc en présence d'une confédération qui n'ose pas dire son nom et dont l'exécutif est également le législatif, c'est-à-dire le conseil des ministres. Or ce dernier abdique trop souvent ses pouvoirs au profit de la Commission.

Reste enfin le problème de la démocratie.

Vous voulez rapprocher les citoyens des institutions européennes, monsieur le ministre délégué, et vous avez raison. J'ai beaucoup apprécié vos propos et j'approuve vos analyses sauf lorsque vous dites que la démocratisation passe par l'attribution de vrais pouvoirs législatifs au Parlement européen.

Je vais tenir un discours que vous estimerez peut-être blasphématoire. Cessons de vouloir confier des pouvoirs législatifs accrus au Parlement européen. Cela serait dangereux et contre nature. C'est un lieu de rencontre intéressant et d'utile réflexion, mais il n'est pas le lieu naturel de la légitimité démocratique.

La souveraineté parlementaire est associée à l'idée de la nation. Or il n'est pas de nation européenne. Le Parlement européen ne pourra pas exercer une volonté générale qui n'existe pas. De plus, il est irresponsable, n'ayant de comptes à rendre à personne et ne votant que les dépenses et jamais les recettes.

Lui confier un vrai pouvoir législatif serait un contre-sens.

Enfin, il a montré son incapacité à contrôler la bureaucratie en n'usant jamais de son droit de censurer la Commission comme il aurait dû le faire dans l'affaire du GATT.

Monsieur le ministre délégué, le moment est venu de choisir, dans la clarté, des institutions confédérales. Avant l'élargissement, vous devez prendre l'initiative de convoquer une conférence portant sur l'Europe institutionnelle.

Le Parlement européen se prépare à élaborer une constitution qui serait d'inspiration fédérale. Il serait étonnant que les ministres s'en désintéressent.

Dans cette Europe, il faudra une claire séparation des pouvoirs entre l'exécutif formé par les chefs d'Etat et de gouvernement et un organisme confédéral créé pour légiférer dans la sphère des compétences transférées par les Etats confédérés.

Il faudrait créer une chambre haute, un sénat de la Communauté, élue au suffrage universel, à laquelle appartiendraient non seulement la tâche de légiférer mais aussi celle de surveiller les travaux de la Commission, qui serait responsable devant cette instance.

Si nous ne procédons pas à cette nécessaire clarification, à l'instauration de ce véritable contrôle ou contrepois démocratique, nous laisserons libre cours au dérèglement d'une bureaucratie d'autant plus incontrôlée, que l'Europe sera devenue obèse. Nous aurons créé un ensemble parfaitement ingérable, dans lequel il sera d'ailleurs très difficile de défendre les intérêts français et nous aurons discrédité l'idée de l'Europe dans l'esprit de nos concitoyens déjà trop enclins à se détourner d'une construction qui se développe en dehors d'eux et qu'ils transforment en bouc émissaire des difficultés qu'ils rencontrent.

Il faut avoir la lucidité et le courage de mettre cette Europe confédérale sur les rails en contrôlant clairement la Commission, en la ramenant à son rôle d'exécutant et non pas d'exécutif, et d'instaurer cette Europe respectueuse des nations, mais qui reste indispensable pour mener à bien de grands desseins au service de l'homme, du progrès économique et social et de la paix. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Marc Reyman.

M. Marc Reyman. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, tout a été dit sur la crise actuelle de la construction européenne qui marque le pas, c'est le moins qu'on puisse dire.

Nous avons néanmoins besoin de Maastricht pour conserver un cadre juridique suivi entre les Européens. Sinon, ce serait le retour aux petites ententes, aux conditions fluctuantes, quels que soient les résultats danois et anglais et le risque de conflits entre les peuples, risques attisés par la crise économique et le retour des nationalismes avec le repli sur soi.

Je me contenterai d'évoquer deux points au cours de ce débat : le problème lancinant du siège du Parlement européen et le report de la mise en œuvre des accords de Schengen.

En décembre 1992, le conseil européen d'Edimbourg a définitivement fixé à Strasbourg le siège du Parlement européen. Il semblait ainsi que la querelle entre Strasbourg et Bruxelles était définitivement close.

C'était compter sans certains parlementaires européens qui ne veulent pas que toutes les sessions plénières du Parlement Européen se tiennent en France.

Par une procédure sur laquelle je ne reviendrai pas, des députés européens ont créé une première dérive officielle vers Bruxelles en instituant des mini-sessions dans la capitale belge. Nul n'est aujourd'hui à même de donner une définition juridique de ces mini-sessions.

L'an prochain sera enfin posée à Strasbourg la première pierre du futur bâtiment destiné à abriter un nouvel hémicycle ainsi que des bureaux suffisants pour accueillir parlementaires et fonctionnaires européens. Il importe que cet immeuble prestigieux ne devienne pas une coquille vide quarante semaines par an, à l'image des bâtiments actuels du Parlement, mais qu'il soit le lieu où l'Europe parlementaire assumera la plénitude de son rôle.

Je me permets de vous indiquer, monsieur le ministre délégué, que la ville de Strasbourg attend toujours la garantie de l'Etat pour la construction de cet hémicycle.

Nous comptons sur le Gouvernement pour faire respecter les engagements pris à Edimbourg et faire cesser ainsi cette querelle immobilière entre Strasbourg et Bruxelles.

Strasbourg est la seule métropole siège d'institutions européennes qui soit une ville frontalière. Elle vit l'Europe des citoyens dans sa quotidienneté avec ses avantages et avec les problèmes sectoriels qu'elle pose.

Je citerai deux exemples parmi d'autres.

Nous y vivons ! l'agrément de la suppression des contrôles douaniers et fiscaux aux frontières, mais nous connaissons également les difficultés ainsi créées pour certaines professions, notamment les douaniers et les transitaires particulièrement nombreux chez nous.

Notre main-d'œuvre bénéficie de la proximité de l'Allemagne puisque des milliers de travailleurs frontaliers sont employés de l'autre côté du Rhin. Mais nous souffrons également du manque d'Europe sociale avec les problèmes liés aux différences d'indemnisation du chômage.

Cette frontière nous met également aux premières loges pour les contrôles de l'immigration. Nous sommes en plein accord avec la déclaration faite le 15 avril par le Premier ministre alors qu'il définissait les deux volets de la politique du Gouvernement sur l'immigration : lutte accentuée contre l'immigration clandestine avec une véritable politique de vérification d'identité, notamment dans les SONACOTRA, accompagnée de la volonté de donner un sens à notre tradition d'accueil pour tous ceux qui entendent séjourner paisiblement et régulièrement en France.

C'est dire l'absolue nécessité de mener une politique coordonnée entre les Etats membres pour renforcer les contrôles aux frontières extérieures.

En prévision de l'Europe et de la libre circulation des personnes, dès 1985 les gouvernements de cinq Etats membres - les trois Etats composant le Benelux, l'Allemagne et la France - avaient décidé de créer un espace laboratoire. Ce furent les accords de Schengen. Il y a deux ans, nous avons ratifié la convention d'application de ces accords. Aujourd'hui, seuls la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark sont, parmi les Douze, les Etats ne faisant pas partie de ces accords.

Cet accord intergouvernemental doit permettre de créer un espace de liberté pour les habitants tout en garantissant leur sécurité. Il doit éviter que l'Europe ne devienne un champ libre pour la criminalité de tout ordre. En France, la redéfinition de la mission de la police ainsi que celle de la politique de la ville par le Gouvernement devrait porter ses fruits. Encore faut-il éviter l'importation de la criminalité et de la délinquance.

Les accords de Schengen reposent notamment sur deux réalisations techniques : un contrôle efficace aux frontières extérieures de la Communauté européenne et, pour faciliter ce contrôle, un échange d'informations en temps réel entre les services de sécurité. Cet échange se fait par un système informatisé performant : le système d'information Schengen. Or, à l'heure actuelle, ni l'un ni l'autre ne sont encore opérationnels.

Par ailleurs, la politique commune concernant l'attribution de l'asile politique n'est pas encore réalisée.

Dans ces conditions, monsieur le ministre délégué, j'approuve pleinement votre décision de surseoir à la mise en œuvre des accords de Schengen.

Le 11 mai dernier, les représentants des vingt-six Etats membres de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont adopté, à l'unanimité, un rapport dénonçant la forme d'esclavage moderne que subissent dans la plupart des cas les migrants clandestins. Ils sont, en effet, souvent astreints au travail forcé, à la mendicité, à la prostitution, à la revente de la drogue ou encore à la production et au commerce de produits pornographiques.

Entrés dans l'illégalité, ils ne peuvent subsister que par l'illégalité, au mépris des droits fondamentaux de l'homme. L'application trop précoce des accords de Schengen ne ferait que faciliter cet esclavage moderne.

Je remercie le Gouvernement pour l'organisation de ce débat qui nous donne, certes, l'occasion d'exprimer nos

inquiétudes, mais qui arrive à un moment où nous devons nous ressaisir, compte tenu de l'environnement international. La construction européenne, quelles que soient nos sensibilités politiques, reste le grand enjeu de la fin de ce siècle. C'est ma profonde conviction. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Serge Charles.

M. Serge Charles. Monsieur le ministre délégué, vous vous êtes réjoui hier par anticipation, si j'ose dire, comme M. le ministre des affaires étrangères, du résultat prévisible du référendum danois. Aujourd'hui le résultat est acquis, mais force est de reconnaître qu'il n'a pas provoqué un élan d'enthousiasme en France. Les commentateurs ont tous été prudents. Seul le ministre des affaires étrangères allemand, M. Klaus Kinkel, a cru devoir déclarer, peut-être pour faire pièce à ce manque d'enthousiasme général : « Les Danois ont infligé un démenti aux eurosceptiques. » Il aurait pu être plus modéré ! Ce jugement est sévère, ou, plutôt, il manque de réalisme.

En effet, aujourd'hui, les Danois n'ont plus tellement de raisons d'être sceptiques, puisqu'ils ont obtenu ce qu'ils voulaient, qu'il s'agisse de la défense, de la monnaie ou de la citoyenneté.

En fait, Maastricht n'est plus l'essentiel du débat. L'enjeu est ailleurs. Ainsi que chacun d'entre nous a pu l'exprimer, il s'agit d'essayer de donner des chances de survie à nos agriculteurs et à nos entreprises industrielles dans les négociations qui sont en cours.

Les cinq minutes qui me sont imparties m'obligeant à focaliser mon intervention sur un sujet précis, et puisque je partage les opinions formulées par mes collègues du RPR et par d'autres sur les sujets en cause, ma réflexion portera sur l'aide économique accordée aux pays de l'Est, dont une grande partie passe par le biais de la Communauté européenne.

Il s'agit d'une aide considérable si l'on s'en tient aux chiffres, puisque le programme PHARE a été doté d'un milliard d'ECU en 1992. Cette aide ne semble pourtant guère propre à atteindre son but avoué, qui serait de soutenir efficacement les réformes nécessaires pour faire accéder ces pays à l'économie de marché et consolider leur processus démocratique.

Ainsi l'économie devrait venir au secours du politique et l'exécutif bruxellois, coordinateur du G 24, serait sensé assurer la cohérence du projet.

A l'heure même où le débat sur les institutions d'une Communauté élargie est éludé, où la guerre yougoslave démontre un grand vide politique au niveau européen, nous sommes en droit de nous enquerir de la stratégie adoptée vis-à-vis des pays de l'Est, si toutefois il y en a une. En effet, ce qui frappe le plus, *a priori*, c'est la dispersion.

D'une part, il semble qu'il y ait, dans ce domaine, concurrence entre l'Europe et les Etats-Unis. Ces derniers se montrent soucieux de préserver leurs intérêts à long terme, par exemple en s'assurant une part importante des marchés de céréales avant que ceux-ci ne soient envahis par les gros producteurs de l'Est.

Les accords de la Communauté avec les pays de l'Europe centrale et orientale ont été conçus asymétriquement au profit de ces derniers. On sait que ces pays ont une surface cultivable équivalente aux deux tiers de celle de la Communauté, pour une population qui se limite au tiers. Leurs produits sont concurrents et non complémentaires des nôtres. Comment pourra-t-on concilier l'accès accru des PECO au marché communautaire, la protection de nos producteurs et le soutien de la PAC dans les négociations du GATT ?

D'autre part, l'aide accordée manque de réalisme. Proposer, comme l'a fait la Commission de Bruxelles, l'établissement d'une zone de libre échange avec la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie et le Kazakhstan relève, me semble-t-il, davantage du symbole que du simple bon sens. Comment pourrait-on mettre en œuvre une telle libéralisation des échanges et de l'investissement avec des pays où le réseau bancaire est inexistant et la monnaie instable ?

Enfin, la Communauté semble avoir des difficultés structurelles à mener à bien une politique sur le terrain. Déjà incapable d'assurer le contrôle des quotas au sein des États membres parce qu'elle n'a que dix-sept contrôleurs, la Communauté ne dispose pas du personnel nécessaire pour monter, en faveur des pays de l'Est, des dossiers performants qui justifieraient d'un soutien logistique et financier efficace. Ainsi, une part non négligeable de l'aide débloquée sert, en fait, à financer des cabinets d'audit qui montent des dossiers fort peu en rapport avec les possibilités réelles des pays concernés par les projets qu'ils exposent. Ceux-ci, le plus souvent, ne peuvent être mis en œuvre faute de trouver sur place les ressources humaines adaptées et, surtout, des réseaux bancaires et des investisseurs. Les Polonais, les Hongrois, les Bulgares dénoncent cet état de fait et se plaignent de ce que l'assistance soit par trop lourde et technique.

En conséquence, monsieur le ministre, mes chers collègues, je me demande si les États membres, et notamment la France, ne pourraient pas relayer les initiatives européennes pour leur assurer plus d'efficacité. Nous, en France, nous avons cet organisme : la MICECO. La mission interministérielle de coordination pour l'Europe centrale et orientale serait probablement plus à même de gérer une partie de l'aide et de coordonner les initiatives des organisations professionnelles et des entreprises pour appliquer des programmes fondés sur des transferts de savoir-faire, sans remettre en cause le processus contributif actuel.

La mise en place de structures ponctuelles, modestes mais très performantes sur le terrain, constituerait, en outre, un moyen de contrôle de l'utilisation de l'aide. On éviterait de cette manière son détournement, comme cela se produit aujourd'hui ouvertement et vous savez, monsieur le ministre, dans quelle direction.

Notre administration nationale est certainement capable de fournir le personnel nécessaire pour effectuer des missions à l'Est. Elle pourrait aussi, par la même occasion, aider nos industriels et nos investisseurs à prendre pied sur ces marchés.

C'est pourquoi je pense qu'une coordination de l'action de nos administrations nationales avec la Communauté serait hautement souhaitable et que nous devrions, dans le même esprit, revendiquer la gestion d'une fraction de l'aide accordée aux pays de l'Est.

Voilà, monsieur le ministre, les observations que je souhaitais faire. Je vous remercie de bien vouloir y répondre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Patrick Hoguet.

M. Patrick Hoguet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'Europe est de plus en plus présente à l'esprit de nos concitoyens et dans leur vie quotidienne. Mais elle est de moins en moins comprise et donc, je le crains, de moins en moins admise.

Certes, les finalités de la construction européenne ne sont pas fondamentalement en cause. Les Français pressentent bien que l'Europe est la dimension nécessaire pour aborder les grands défis de la politique économique et monétaire, pour répondre, par une diplomatie, voire une défense commune, aux exigences d'un monde troublé et dangereux,

pour mettre en œuvre une solidarité active à l'égard des pays, dont certains nous sont très proches, qui sont confrontés aux fléaux de la faim, des épidémies et des sous-développements.

Ils reconnaissent assez volontiers que, dans ces domaines et dans beaucoup d'autres, la France seule ne peut apporter les solutions requises. D'où vient alors leur insatisfaction, leur incompréhension ? Elle vient pour beaucoup, je crois, de ce que l'espoir qu'ils avaient nourri de voir l'Europe renforcer le jeu international de la France leur paraît aujourd'hui trop souvent déçu. Ils ont le sentiment croissant qu'au contraire la construction européenne les fragilise en les laissant par trop exposés à des concurrences trop vives, trop brutales, quand elles ne sont pas déloyales.

Les remises en cause qu'appelle la suppression des frontières internes ou même l'ouverture de nos frontières externes, lorsqu'elle est contrôlée, sont pourtant acceptées dès lors qu'elles sont perçues comme le juste tribut à payer au renforcement de notre capacité de développement. Et le rôle qu'a joué la Communauté pour inciter et pour accompagner la modernisation de nos structures économiques est souvent jugé décisif. Mais là où le refus, voire le rejet, se manifeste, c'est lorsque le sentiment prévaut que se multiplient à l'excès les dérogations ou les pratiques qui aboutissent à fausser parfois gravement les conditions de la concurrence. C'est vrai pour certains de nos partenaires communautaires qui s'autorisent aujourd'hui des dérives monétaires abusives ou qui bénéficient de larges exemptions sociales préjudiciables au bon fonctionnement du marché intérieur. C'est encore plus vrai lorsque nos concitoyens ont le sentiment que la Communauté n'est pas suffisamment en mesure de se prémunir contre la pression excessive de la concurrence internationale, que celle-ci provienne de pays à très bas niveau de revenus et de protection sociale, qu'elle soit le fait de privilèges acquis par certains de nos grands partenaires commerciaux à la faveur de telle ou telle négociation jugée inéquitable ou de facilités monétaires que leur position dominante leur donne abusivement. Et ce n'est pas Maastricht qui est ici en cause. Vous savez que certains de ces accords léonins datent de 1962.

Un des enjeux majeurs de l'actuelle négociation du GATT doit être dès lors, au-delà de l'objectif de la relance de l'économie mondiale, de rééquilibrer dans un certain nombre de domaines les conditions de la concurrence dans les échanges internationaux. Dans le même temps, la Communauté doit se doter de moyens de défense commerciaux à même d'en assurer le respect. C'est particulièrement vrai sur le plan agricole. Il n'est évidemment pas envisageable, vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, de demander à nos agriculteurs, déjà si lourdement atteints par les effets de la réforme de la politique agricole commune, d'accepter des sacrifices supplémentaires. Pas plus que la France, deuxième exportateur agricole mondial, ne peut envisager d'ouvrir sensiblement plus son marché intérieur ou de renoncer à de possibles accroissements de ses parts sur le marché mondial dès lors qu'elles seraient acquises sur la seule base d'une meilleure compétitivité, pas plus encore - je me réfère au projet d'accord sur les oléagineux - l'Europe n'aurait de raisons de renoncer aux possibilités de développer de façon ambitieuse une filière de production de biocarburants au motif que les États-Unis voudraient voir limiter nos possibilités d'utiliser à cette fin la jachère industrielle.

Soyez, monsieur le ministre, le défenseur obstiné de la préférence communautaire, mais aussi du nécessaire rééquilibrage des conditions de nos échanges avec les États-Unis notamment ; je pense en particulier sur ce point aux importations à droit nul dans la Communauté des produits de substitution des céréales.

Sur le plan industriel, l'enjeu est également essentiel. Les délocalisations des investissements productifs que l'on constate vers les pays à faibles niveaux de salaires et l'ouverture excessive de nos marchés en provenance de pays qui pratiquent, au détriment de leur propre population, un véritable dumping social entraînent une grave déstructuration de notre appareil industriel, mais déjà aussi de celui des services. Au-delà de la nécessaire prudence, dont il faudra, dans ces conditions, faire preuve pour ce qui est des réductions tarifaires, un mécanisme de compensation devra être recherché. Et si cela s'avère difficilement praticable, la possibilité d'invoquer les clauses de sauvegarde pour se protéger contre cette forme de dumping devra être alors renforcée, faute de quoi c'est aussi notre système de relations sociales qui cédera sous le flux de produits et de services importés dans ces conditions.

Enfin - et cela concerne l'ensemble des secteurs de la négociation - pourquoi négocier pied à pied, des années durant, sur des tarifs douaniers ou des mesures d'effet équivalent si l'on ne met pas en place parallèlement des mesures permettant de limiter efficacement l'effet des fluctuations excessives, à la baisse, des monnaies de certains de nos partenaires commerciaux, qu'elles soient provoquées ou subies ?

Monsieur le ministre, la négociation du GATT n'est pas, contrairement aux apparences, une négociation technique. Elle est avant tout politique, au sens où elle engage le type de développement que nous voulons pour la France et pour l'Europe.

Sur chacun des chapitres abordés avec nos partenaires commerciaux, ayez à cœur, avec la Commission, de démontrer que, au-delà de la défense légitime des intérêts sectoriels régionaux, nationaux ou européens, c'est un certain type d'agriculture, de développement rural, de relations sociales, de politique industrielle, bref un certain type de société française et européenne que vous défendez.

M. le président. Monsieur Hoguet, veuillez conclure.

M. Patrick Hoguet. Je termine, monsieur le président.

De même que la France revendique à juste titre la préservation de son identité dans le concert européen, de même faites comprendre, si nécessaire, à nos partenaires communautaires, et, en tout cas, à nos partenaires dans la négociation du GATT, que nous ne pouvons pas renoncer, au nom du libre échange, à une certaine forme de spécificité européenne. La possibilité pour l'Europe d'être et de rester européenne, voilà qui doit être sauvegardé au terme de cette vaste négociation. C'est l'esprit du mémorandum déposé par le Gouvernement. Je sais que c'est aussi votre volonté. Monsieur le ministre, tenez bon ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud.

M. Pierre Mazeaud. Tout semble avoir été dit, monsieur le ministre, dans ce débat sur l'Europe : les espoirs pour certains et les inquiétudes pour d'autres. Vous me permettez donc de changer quelque peu de registre et de vous parler des problèmes juridiques qui me préoccupent, mais qui vous ont également préoccupé naguère, quand vous débattiez à nos côtés, en avril et juin 1990 et, plus récemment, en juin 1992 lors de la dernière réforme constitutionnelle instituant l'article 38-4.

Je vous ai souvent entendu dans ces débats dénoncer « l'inflation » des textes de Bruxelles et souligner la nécessité d'instaurer une certaine clarté.

Mais avant d'aborder ces questions juridiques, je voudrais d'un mot souligner qu'il n'y a aucun scandale de votre part à avoir dit ce qu'il fallait dire de Schengen. Je voudrais aussi relever que si nous ne nous trouvons plus, du fait des cir-

constances, dans les conditions du système monétaire européen - diso: les choses comme elles sont - le Gouvernement actuel n'en est absolument pas responsable, se trouvant face à un déficit qui dépasse les 3 p. 100 de notre produit intérieur brut.

Je serai néanmoins, comme à mon habitude, un peu, provocateur. Certes, le Danemark vient de voter « oui » à son examen de rattrapage, et je vous ai entendu ce matin déclarer sur les ondes que « l'hirondelle fait le printemps ». Mais lorsque les Français, en septembre dernier, ont voté oui au référendum sur le traité de Maastricht, ils n'ont été favorables à la ratification que dans la mesure où tous nos autres partenaires le ratifieraient. C'est ce que nous appelons, nous les juristes, les privatistes, la « cause de l'obligation », en l'occurrence la ratification par les autres. Or, vous l'avez vous-même reconnu, le Danemark, dans cet examen de rattrapage, n'a pas voté « Maastricht ». En effet, dans la mesure où la citoyenneté européenne, la défense, la monnaie, la police, la sécurité, sont autant de dérogations, le Danemark a voté non pas « Maastricht », mais « Edimbourg ».

Je pose donc la question juridique, qu'on peut certes analyser comme une provocation de ma part, de savoir si, la cause de l'obligation des Français qui ont voté Maastricht n'existant plus, il ne faudrait pas revoter.

Telle est la question que je me pose, et je ne suis d'ailleurs pas le seul puisque vous savez, monsieur le ministre, que de nombreux juristes s'interrogent.

Le deuxième problème est peut-être plus complexe, mais il est bon de sortir un peu des questions de fond déjà abordées pour en venir aux thèmes juridiques qui nous permettent d'épiloguer.

Monsieur le ministre, nous avons été à l'origine - je dis « nous », parlant de vous et de moi - de l'introduction de l'article 88-4 de la Constitution. Au cours de ce débat de juin 1992, qui fut d'une très grande qualité et qui restera incontestablement le plus intéressant de la dernière législature, nous avons déposé un amendement commun qui s'est finalement transformé en un article de la Constitution. Nous considérons en effet tout à fait anormal que Bruxelles nous impose tout et n'importe quoi sans que le Parlement puisse dire son mot.

Mais, monsieur le ministre, je me permets d'appeler votre attention sur le fait que l'article 88-4 paraît totalement insuffisant. Je ne reporte à ce que vous disiez vous-même en juin dernier et que j'avais dit moi-même puisque nous étions tout à fait en harmonie. Lorsque le Parlement est saisi par le Gouvernement d'un projet d'acte communautaire, il fait connaître son sentiment par une proposition de résolution dont le Gouvernement - c'est vrai - est libre de tenir ou de ne pas tenir compte. Mais cette proposition de résolution et notre débat facilitent la négociation du ministre qui va aller à Bruxelles. Cela reste cependant insuffisant, vous le savez, car se pose le grand problème de la constitutionnalité des actes communautaires dérivés, et vous voyez bien où je veux en venir.

Quelque chose nous a toujours choqués : la Cour de justice des Communautés a posé comme principe que la norme communautaire devrait s'appliquer alors même qu'elle serait contraire à la règle constitutionnelle d'un Etat membre.

Il y a là un véritable problème, d'autant plus grave que tant la Cour de cassation, dans l'arrêt *Jacques Vabre*, que le Conseil d'Etat, dans l'arrêt *Nicolo*, ont quelque peu - '4 puisqu'ils ont bien reconnu la primauté du traité - tel est d'ailleurs le sens de l'article 55 de la Constitution - sur la loi interne ordinaire. Vous vous souvenez peut-être qu'à l'époque j'avais proposé une modification constitutionnelle pour que le traité ne l'emporte que sur la loi antérieure, ce

qui permettrait au législateur d'aller à l'encontre d'une disposition internationale en votant une loi nouvelle.

Aujourd'hui, grâce à vous, monsieur le ministre, pour éviter les effets du principe posé par la Cour de justice des Communautés, nous avons inventé une nouvelle norme juridique à côté du traité ou de la convention internationale : l'acte communautaire qui est entré dans la Constitution à l'article 88-4. Nous avons, nous constituants, créé une nouvelle norme juridique.

Dès lors, le principe posé par la Cour de justice des Communautés européennes, selon lequel les actes communautaires doivent s'appliquer alors même qu'ils seraient contraires à la règle constitutionnelle de l'État membre, pose, à l'évidence, un problème de souveraineté fondamentale. C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, nous vous proposons, mon collègue Robert Pandraud et moi-même, une nouvelle proposition de loi qui ne paraît nullement heurter les normes juridiques que nous connaissions jusqu'alors, et dans lesquelles le traité, selon l'article 55 de la Constitution, doit l'emporter sur la loi interne. Mais nous considérons que l'acte communautaire - directive, règlement, peu importe - ne saurait en aucun cas l'emporter dans la mesure où il serait contraire à la loi fondamentale, c'est-à-dire notre Constitution.

Je me suis permis de vous communiquer ce texte pour que vous en lisiez l'exposé des motifs. En effet, si j'entrais dans le détail, j'aurais besoin non pas de dix minutes de temps de parole, mais de deux heures ! Monsieur le ministre, je souhaite que le Gouvernement étudie de près ce texte car il a pour objectif de l'aider. Comment le Conseil constitutionnel, qui peut juger de la constitutionnalité d'une loi simple, ne pourrait-il pas aujourd'hui juger de la constitutionnalité d'un acte communautaire ? Comment celui-ci pourrait-il s'imposer, alors qu'il serait contraire à notre Constitution ?

Nous vous proposons donc, mon collègue Pandraud et moi-même, de créer un article 88-5 qui étendrait les compétences du Conseil constitutionnel au contrôle de constitutionnalité des actes communautaires, avec les règles de saisine « classiques » prévues à l'article 61, c'est-à-dire par le président de la République, par soixante députés ou par soixante sénateurs.

Il serait aberrant, en effet, qu'un gouvernement - pas le vôtre, bien sûr ! -, craignant que les dispositions qu'il propose au vote du Parlement soient sanctionnées par le Conseil constitutionnel car contraires à la Constitution, puisse passer par Bruxelles afin de les faire inscrire dans un acte communautaire qui s'imposerait en droit interne. C'est là le grand vide juridique que vous avez souligné, monsieur le ministre.

Je connais bien la qualité de vos réflexions, et c'est pourquoi je souhaiterais que vous ameniez le Gouvernement à réfléchir sur cette proposition de loi.

La Constitution est notre règle, notre loi fondamentale, ne l'oublions pas, et aucun texte, loi interne ou acte communautaire, ne saurait y déroger.

La disposition que nous vous proposons rendrait un service considérable aux ministres qui vont à Bruxelles dans la mesure où il leur serait possible de demander une renégociation d'actes communautaires contraires à notre Constitution, donc inapplicables.

Je souhaite donc que vous saisissiez le Premier ministre de ce délicat problème juridique, fondamental pour l'avenir de la Communauté et, par conséquent, pour l'avenir de notre pays. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à Mme Marie-Thérèse Boisseau, dernier orateur inscrit dans ce débat.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Dans sa grande bonté, l'Assemblée donne parfois aussi la parole aux femmes. J'aurai donc l'honneur d'être à la fois la première intervenante mais aussi le dernier orateur dans ce débat sur l'Europe.

M. Jean-Jacques Hyest. On garde toujours le meilleur pour la fin !

M. Pierre Mazeaud. N'oublions pas que cela dépend aussi des électeurs et des électrices !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Tout a été dit depuis hier. Je voudrais seulement revenir sur ce qui me paraît essentiel dans le domaine économique et commercial : les frontières.

Je fais partie de ces Français qui ont été élevés depuis leur plus jeune âge dans le culte de l'Europe et qui souhaitent depuis des décennies sa réalisation effective. J'ai voté, avec conviction, à défaut d'enthousiasme, pour un traité sans âme, dit de Maastricht, pensant que cette étape technocratique était nécessaire, à défaut d'être suffisante. Je continue à rêver d'une Communauté européenne des Douze, telle que l'ont voulue la plupart des peuples, amplifiant et fortifiant, à l'ombre de frontières solides, ses aspirations, ses échanges et ses solidarités.

Est-il erroné de penser qu'il ne peut y avoir de pays, d'identité, je dirais même de liberté sans frontières ? Mais où sont aujourd'hui les frontières européennes ? La Commission de Bruxelles, dans une optique dangereuse de libre-échangeisme, a donné à l'Europe des Douze les protections les plus faibles du monde, avec des droits de douane inférieurs de 50 p. 100 à ceux des Etats-Unis et du Japon. Pire : elle n'est même pas capable de contrôler ce qui se passe à ses frontières et les faibles droits de douane ne sont même pas perçus. Les fraudes, les contrefaçons ne sont ni poursuivies, ni sanctionnées et les contingents ne sont pas respectés.

Les effets de tout cela sur notre économie sont désastreux. Aucun secteur n'est épargné - les exemples quotidiens ne manquent pas. Je pourrais citer le bois, le textile, le cuir, le poisson, mais je parlerai du lait et du granit.

Il est des industries laitières qui fabriquent depuis des années de la caséine. C'est un marché délicat, mais il suffit de se battre pour y trouver sa place. Mais que faire quand le marché français se trouve, du jour au lendemain, envahi par la caséine polonaise, à des prix défiant toute concurrence, puisqu'elle n'a subi aucun contrôle et que, contrairement à la caséine fabriquée en France, elle ne répond pas aux normes sanitaires prescrites par Bruxelles ?

Peut-on également parler de concurrence quand le coût du tailleur de pierre en Inde est cent fois plus bas que dans notre pays ? C'est ainsi que les places et les rues des villes françaises - Strasbourg aujourd'hui ; Toulouse demain peut-être - vont se couvrir de pavés extraits et façonnés en Inde et ramenés en Europe par le biais de négociants qui font ainsi des bénéfices confortables.

Il en est de même pour les monuments funéraires : les carnets de nos entreprises de granit sont désespérément vides. Tel patron, à défaut de pavés, fait tailler les roses qui poussent devant les bureaux pour occuper ses ouvriers. Mais quand l'automne viendra que feront les granitiers bretons, pour ne parler que d'eux ?

Il est plus que temps de prendre des mesures urgentes. Nous ne pouvons mener de front une des politiques sociales les plus avancées du monde et une politique de libre-échangeisme.

M. Pierre Lellouche. Très vrai !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Ou nous nous mettons à travailler comme les pays du tiers monde qui nous inondent

de leurs produits et nous renonçons à nos acquis sociaux et à notre niveau de vie, ou nous cherchons à préserver ces derniers et nous nous devons de dresser aux frontières de la Communauté européenne les barrières sans lesquelles nombre de nos entreprises de main-d'œuvre, mais également de services disparaîtront brutalement, et plus tôt qu'on ne le pense.

La Communauté européenne doit reprendre l'offensive et se doter d'instruments législatifs analogues à ceux des États-Unis. Cela n'a rien à voir avec une forteresse « Europe ». Mais le *Buy american act* n'est pas prêt d'être aboli. Il faut donc au plus vite renforcer l'Union européenne en brandissant notamment un *Buy european act* !

Nous ne pouvons passer brutalement, en quelques années, d'une économie nationale à une économie mondiale. Pour une progression équilibrée, harmonieuse et respectueuse des hommes, nous devons procéder par étapes : l'Europe en est une.

Pourquoi ne pas donner dans chaque pays une valeur fixe à l'heure de travail, une valeur étalon, et décider qu'aucun produit ne pourra entrer en France en dessous de sa valeur étalon. On gommerait ainsi les différences de coût de l'heure travaillée d'un pays à l'autre et on annulerait en même temps les effets des fluctuations monétaires.

Cela se traduirait par l'encaissement de taxes à l'exportation, qui ne seraient pas des droits de douane et qui seraient variables dans le temps et réajustables en cours d'année. Il ne s'agit pas de faire du protectionnisme mais d'établir une règle du jeu équitable, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Ces taxes prélevées aux frontières de la Communauté européenne pourraient retourner vers les pays d'origine et aider au financement de leur développement.

En guise de conclusion, je me contenterai de répéter que la situation économique et commerciale appelle des mesures d'urgence, car notre pays se vide de ses activités.

Cette hémorragie doit être arrêtée à tout prix si nous voulons sauver notre économie, mais aussi notre système de protection sociale et surtout notre identité culturelle. En un mot, monsieur le ministre, qui sera celui de la fin : « L'Europe, vite ! » (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, laissez-moi d'abord dire combien j'ai été intéressé et souvent passionné par ce débat qui porte sur un des grands thèmes de l'action du Gouvernement et sur un des grands centres d'intérêt du Parlement pour les deux années qui viennent.

Pendant deux jours et une demi-nuit se sont succédé des interventions remarquables, constructives et parfois critiques. Et je crois qu'il est du devoir du Gouvernement de tenir compte à la fois des suggestions, des propositions et, bien entendu, des critiques qui ont été formulées à cette occasion.

Avant de répondre à chacune et à chacun de vous, je voudrais d'abord me réjouir avec vous du résultat du référendum danois, que nous avons connu dans la soirée d'hier. Ce résultat s'explique par le fait que le peuple danois a été rassuré par les déclarations du sommet d'Edimbourg qui lui ont montré que son pays ne perdrait ni sa souveraineté ni son identité en passant avec nous de la Communauté économique européenne à l'Union européenne. Parallèlement, un an de quasi-campagne électorale lui a aussi montré les

inconconvénients qu'aurait représenté l'isolement du Danemark, notamment l'isolement économique.

Ce résultat est un encouragement pour la poursuite de la construction européenne, et nous voyons bien qu'il va être reçu comme tel, particulièrement en Grande-Bretagne.

Cela étant, il nous faudra être très vigilants pour limiter la portée du précédent que constitue le régime sur mesure accordé au Danemark, après celui consenti au Royaume-Uni...

M. Robert Pandraud, président de la délégation pour les Communautés européennes. Absolument !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... en matière sociale lors de la signature du traité sur l'Union européenne.

M. Jean-Pierre Delalande. Absolument !

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je partage sur ce point l'opinion de plusieurs orateurs tels que M. de Villiers et M. Cazin d'Honinethun. Et je crois utile, après certains commentaires de responsables de pays candidats à l'adhésion, de dire du haut de cette tribune et avec une certaine solennité que la France n'admettra pas qu'un régime particulier, sur mesure, soit proposé à ces pays. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.) Le conseil européen d'Edimbourg l'a d'ailleurs indiqué. Je le rappelle clairement : les candidatures à l'adhésion à l'Union européenne se feront sur la base du traité de Maastricht, et de tout le traité.

J'en viens maintenant aux interventions des représentants des groupes politiques.

M. Josselin m'a interrogé sur la position du Gouvernement sur la Bosnie-Herzégovine. Je lui indique que l'Assemblée nationale a décidé de consacrer à ce grave sujet le premier débat d'actualité qui aura lieu mardi prochain. Ce sera donc l'occasion pour le Gouvernement d'expliquer sa position et de répondre à toutes les questions que les députés pourraient souhaiter lui poser.

M. Josselin, comme beaucoup d'autres - peut-être la moitié des orateurs -, notamment Marie-Thérèse Boisseau que je suis heureux de retrouver dans cet hémicycle, m'a interrogé sur les perspectives du GATT. J'apporterai simplement un complément à ce qu'a dit le ministre des affaires étrangères dans son exposé introductif.

Il faut bien comprendre que lorsque nous sommes arrivés aux affaires, nous avons découvert que la France était totalement isolée dans la négociation du GATT et se trouvait dans la position très désagréable d'être en fait seule contre les 108 autres États concernés par cette négociation internationale. Elle se trouvait dans une situation particulièrement délicate après ce que Jean-Pierre Chevènement a appelée à juste titre la capitulation de *Blair House*. Ce faisant, il s'est fait le critique le plus dur que l'on puisse imaginer des gestions précédentes.

Pour sortir de cette impasse, nous avons engagé une stratégie offensive qui comporte deux volets.

D'abord, nous avons rappelé que la France, premier exportateur agricole de la Communauté et deuxième porteur mondial, ne pouvait pas transiger sur les intérêts de son agriculture ni accepter que, dans une grande négociation portant sur l'agriculture, ses intérêts fondamentaux soient lésés.

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. L'application de l'accord de *Blair House* aboutirait en fait à un

double déséquilibre : déséquilibre entre la Communauté et les Etats-Unis d'Amérique et, à l'intérieur de la Communauté elle-même, déséquilibre entre la France, qui supporte l'essentiel des concessions, et ses partenaires.

Nous avons donc dit très clairement à tout le monde, dans la Communauté et hors de celle-ci, que nous ne pouvions accepter ce qui avait été négocié à *Blair House* et que, dans ce domaine, nous étions fiers du vote massif du peuple français lors des dernières élections législatives, compte tenu de la place importante de ce thème dans la campagne des législatives.

Par ailleurs - et c'est le second volet - nous avons indiqué que sur les quatorze autres sujets qui sont en jeu, et dont on n'a jamais parlé depuis six ans que la négociation est engagée à Genève, la France a des demandes à présenter. Elle souhaite que la négociation globale aboutisse à condition que l'équilibre soit trouvé sur chaque chapitre et qu'il soit ainsi mis fin à la guerre commerciale entre tous les acteurs du GATT, notamment entre la Communauté européenne, le Japon et les Etats-Unis d'Amérique.

Nous avons indiqué que la France, quatrième exportateur mondial, a intérêt plus que d'autres à une heureuse conclusion de cette négociation d'ensemble du GATT, à condition que ses intérêts fondamentaux soient préservés.

Nous avons notamment rencontré en début de semaine sir Leon Brittan, qui est venu à Paris sur notre invitation. Il a admis, par exemple, que l'agriculture et l'aéronautique sont des secteurs dans lesquels des subventions publiques peuvent être considérées comme légitimes et que l'audiovisuel est un secteur spécifique qui ne peut pas être traité comme une marchandise. Sur ce dernier point, je ne fais que répéter ce qu'a dit tout à l'heure M. le ministre de la culture et de la francophonie en réponse à une question d'actualité.

En outre, le négociateur de la Communauté a dit que les pays en situation de faire une sorte de dumping social ou écologique posaient un problème qui devrait être expressément mentionné dans l'accord final sur le GATT.

Je rappelle enfin que le Premier ministre a pris une initiative assez originale - et qui a d'ailleurs frappé nos partenaires - en indiquant qu'il était prêt à aller à Bruxelles expliquer devant la Commission européenne le memorandum français, c'est-à-dire la position française sur l'ensemble de la négociation du GATT. La Commission nous recevra avec lui, le 3 juin.

M. Josselin m'a également interrogé, comme MM. Mathus, Lefort et Adrien Zeller notamment, sur l'Europe sociale et sur les intentions du Gouvernement en la matière. Le Gouvernement considère que l'Union européenne comporte une dimension sociale, pour des raisons politiques et économiques, car faute d'un minimum d'harmonisation de la réglementation sociale, nous risquons d'être victimes de la concurrence déloyale. C'est la raison pour laquelle, comme je l'ai rappelé hier, nous sommes favorables à l'adoption par le Conseil « emploi » du 1^{er} juin des projets de directive, depuis longtemps en discussion, sur l'aménagement du temps de travail, les conditions de travail des jeunes et sur les comités d'entreprise européens. Tant qu'une disposition de ce genre ne sera pas prise - l'affaire Hoover l'a montré - nous courons le risque de voir des groupes européens décider des transferts ou des fermetures d'entreprises dans des conditions qui ne sont pas satisfaisantes sur le plan social. J'ai en particulier ajouté aux sujets qu'il faudra traiter le problème des conditions de travail des chauffeurs routiers.

Je reconnais, monsieur Josselin, que j'ai été très sensible, en tant qu'ancien membre de l'équipe de rugby de l'Assemblée nationale, à votre très belle comparaison sportive.

M. Jean-Bernard Raimond a parlé avec la hauteur de vue qu'on lui connaît, l'expérience d'homme d'Etat dont la France a bénéficié, et - ajouterai-je à titre personnel - le courage qu'il faut à un diplomate pour affronter le suffrage universel. (*Sourires.*) Je suis de ceux qui se réjouissent de voir que ce courage a été justement récompensé.

M. Jean-Bernard Raimond s'interroge sur la signification et la portée de la proposition du Premier ministre relative à la tenue d'une conférence sur la stabilité en Europe. Cette idée a été exprimée par le Premier ministre de manière relativement vague, et le diplomate qu'a été M. Raimond comprendra que c'est volontairement.

L'idée n'est pas de créer une institution européenne nouvelle, et, en cela, elle est un peu différente de la proposition de confédération qui avait été avancée il y a quelques années. L'objectif est de lancer un processus de négociation dans un triple but.

Premièrement, essayer de donner un premier contenu concret à la politique étrangère et de sécurité commune. Le Gouvernement est déterminé à appliquer tout le traité de Maastricht, dans toutes ses dimensions, et notamment en ce qui concerne la politique étrangère, car nous voyons bien que c'est dans ce domaine qu'on a aujourd'hui le plus besoin de l'Europe. Proposons donc aux Douze de réfléchir ensemble à ce que pourrait être une conférence sur la stabilité en Europe, à son ordre du jour, à la liste des invités, à son calendrier, à ses conclusions, à ses suites.

Notre deuxième objectif politique est d'associer dès aujourd'hui les pays d'Europe centrale et orientale et, au-delà, tous les Etats directement concernés par la stabilité de l'Europe à cette réflexion sur l'avenir du continent européen.

Plusieurs orateurs - j'y reviendrai tout à l'heure - ont parlé à juste titre de la nécessité d'apporter une réponse aux interrogations, et parfois aux angoisses, des pays d'Europe centrale et orientale. Ils ont raison et nous sommes très désireux de montrer que, dans tous les forums qui existent, dans toutes les initiatives que nous prenons, nous les faisons participer à nos propres réflexions sur l'avenir d'un continent qui nous est commun et à propos duquel leur voix compte autant que la nôtre.

Le troisième objectif est d'essayer de prévenir l'apparition, ailleurs en Europe, des tensions qui, dans l'ex-Yougoslavie, ont dégénéré dans le drame que l'on connaît. Nous n'avons pas su arrêter à temps cette tragédie. Il n'est pas trop tard pour essayer de prendre, en matière de sécurité et de stabilité, des mesures susceptibles d'empêcher l'apparition ailleurs de tensions de ce genre.

Voilà l'esprit dans lequel le Premier ministre, en accord, d'ailleurs, avec le Président de la République, a lancé cette initiative. Nous en avons fait part à nos partenaires des Douze. Nous en avons informé également les Etats d'Europe centrale et orientale. C'est ce que j'ai fait, pour ma part, vendredi dernier, devant le comité des ministres des pays membres du Conseil de l'Europe.

Notre objectif est que nous puissions avancer suffisamment au niveau des Douze de façon à préciser les conditions de déroulement et le contenu de la conférence pour que celle-ci puisse contribuer à temps au renforcement de la stabilité en Europe.

Vous avez également, monsieur Jean-Bernard Raimond, tenu à rappeler l'importance du problème de la sécurité nucléaire dans les pays de l'Est. Vous savez que, dans ce domaine, plusieurs actions ont été engagées au niveau bilatéral entre la France et les principaux pays concernés, au niveau communautaire avec les programmes PHARE destinés aux pays d'Europe centrale et orientale et TACIS aux pays de l'ancienne Union soviétique - 180 millions d'ECU

ont déjà été engagés ou sont en voie de l'être - et, enfin, au niveau supracommunautaire, à travers le G 7, avec la mise en place d'un fonds multilatéral pour la sécurité nucléaire, qui répond à une initiative française et auquel quinze pays sont déjà prêts à participer ; la France y affecte 15 millions d'ECU en 1993 et la Communauté européenne en tant que telle envisage une participation de 20 millions d'ECU en trois ans.

Cela étant, je partage votre inquiétude. Ce problème est très difficile et très grave. Très grave, parce que nous savons bien que toutes les centrales de type RBMK qui existent en Europe orientale devraient en réalité être fermées immédiatement si l'on appliquait les normes occidentales. En même temps, nous savons bien qu'une centrale comme celle de Kosloduy, en Bulgarie, assure à elle seule 40 p. 100 de l'approvisionnement en électricité de ce pays en difficulté économique. Le rapprochement de ces données montre l'acuité du problème.

Il est un peu regrettable de constater, alors même qu'une volonté politique est manifestée par toute la communauté internationale, et notamment par les Douze, alors que des crédits sont disponibles - ils sont loin d'être négligeables, puisqu'ils représentent plusieurs centaines de millions d'ECU - que la mise en place des mesures de sécurité nécessaires et la prise des décisions urgentes n'interviennent qu'avec beaucoup de retard.

Une certaine amélioration a été constatée l'année dernière lorsque la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Belgique ont effectué une démarche commune auprès du président de la Commission pour essayer de porter remède à certaines imperfections de fonctionnement de la Commission ; il semble qu'on y a porté remède.

Nous savons qu'il existe des difficultés politiques dans les pays susceptibles de bénéficier de notre assistance technique, dans la mesure où, dans l'ex-Union soviétique, les centrales nucléaires étaient gérées au niveau fédéral et où les centrales qui sont situées aujourd'hui dans des républiques autres que la République russe ont une situation administrative relativement douteuse. Néanmoins, c'est un domaine où j'ai la conviction qu'il faudra prendre de nouvelles initiatives politiques de façon à mettre fin à ces retards et traiter ces problèmes avant que de nouvelles catastrophes ne surviennent.

Dans un autre ordre d'idée, vous avez eu raison, monsieur le député, de rappeler que les productions agricoles méditerranéennes sont importantes pour l'économie française, qu'il s'agisse du vin, des fruits et légumes ou des fleurs, et qu'elles ne sont pas couvertes par la réforme de la politique agricole commune intervenue en mai 1992. Je ne sais pas si c'est un bien ou si c'est un mal, mais je vois M. Guillaume hocher la tête. Le Gouvernement est conscient de la nécessité d'améliorer les mécanismes actuellement existants.

Dans le domaine du vin, nous attendons des propositions de la Commission, qui devraient normalement être publiées d'ici à la fin du mois de juin. Dans le secteur des fruits et légumes, une concertation a été engagée avec les professionnels en vue de parvenir à une meilleure organisation de la profession, à la définition de normes de qualité et à une meilleure régulation des marchés vis-à-vis des importations en provenance des pays tiers, problèmes que l'on retrouvera à propos d'autres produits mais qui revêtent une acuité tout à fait particulière en ce qui concerne les fruits et légumes méditerranéens.

Soyez assurés que, pour ces produits comme pour les autres, la ligne d'action essentielle du Gouvernement sera toujours de parvenir à rétablir un niveau adéquat de préférence communautaire dans le cadre d'une éventuelle réforme de ces productions.

Vous avez par ailleurs insisté sur le risque que la production à des fins industrielles de la lavande et du lavandin sur les jachères ne perturbe gravement le marché pour les producteurs traditionnels. Je crois pouvoir dire que ce risque est écarté puisque, à la demande de la France - faite sous le précédent gouvernement, d'ailleurs - ces cultures sont désormais interdites sur les jachères.

M. Robert Pandraud, président de la délégation pour les Communautés européennes. Très bien !

M. Pierre Mazeaud. Cela sauve Aix-en-Provence !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je vois que le député de Seine-Saint-Denis approuve, ce qui permettra certainement le développement de la lavande et du lavandin dans son département ! (*Sourires.*)

Comme toute l'Assemblée, j'ai écouté avec passion, et parfois avec émotion, les remarques du porte-parole du groupe UDF, notre ami Jean-François Deniau.

M. Charles Millon. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Il a eu raison de nous rappeler - cela pourrait nous rendre un peu sceptiques, mais il aime stimuler notre zèle - que les débats qui ont lieu aujourd'hui entre les Douze, notamment entre la France et l'Allemagne d'un côté, l'Angleterre de l'autre, ne sont pas fondamentalement différents de ceux dont il a été le témoin et l'un des acteurs les plus talentueux au moment de la signature du traité de Rome.

Relisant moi-même, il y a quelque temps, les mémoires de Jean Monnet, j'ai été frappé de constater que le dialogue qu'avait, dans les années 1950-1951, Robert Schumann avec Churchill, puis plus tard avec Sir Anthony Eden était, pratiquement mot à mot, conforme au dialogue que les dirigeants français et allemands ont eu dans la période récente ou continuent d'avoir à certains égards avec les dirigeants anglais d'aujourd'hui.

Oui, Jean-François Deniau, les défenseurs de la version « Europe, zone de libre échange » étaient en train de gagner, de manière très surprenante, mais, depuis quelques années, en effet, par une sorte de lassitude, on avait laissé petit à petit la majorité du Conseil, une certaine tendance au sein de la Commission, faire prévaloir jour après jour cette idée que l'Europe doit être avant tout ouverte sur le reste du monde. Nous sommes d'accord pour qu'elle soit ouverte, mais pas ouverte à tous les vents, pas « offerte », comme plusieurs d'entre vous l'ont dit de manière très forte.

Oui, Jean-François Deniau a encore raison de dire qu'aujourd'hui on en est arrivé à un point où l'identité européenne est contestée. En l'écoutant, je m'interrogeais sur ce qu'est aujourd'hui l'Europe et sur ce que nous voulons en faire. Je serais tenté de dire que l'Europe est désormais, après trente-cinq ans, une réalité, qu'elle est en train d'acquiescer une identité et que ce que nous voulons en faire, c'est une puissance.

Encore faut-il conforter cette identité et se donner les moyens de la puissance. Et, pour cela, il faut sans doute reconstruire, en repartant de ce que Jean-François Deniau appelle le « pacte de base » avec nos partenaires allemands et en se fondant au moins sur deux principes.

Le premier est de parvenir à faire un véritable espace identifié, délimité et protégé. Oui, protégé : n'ayons pas peur de dire le mot ! Ne nous laissons pas, en effet, acculer au dilemme entre le libéralisme mondial et la survie nationale - je reprends les propres termes de l'orateur du groupe UDF.

Deuxième principe : ceux qui veulent avancer avancent, sans attendre systématiquement ceux qui hésitent et qui doutent. Après tout, c'est comme cela que l'on a créé à six le Marché commun ; les autres sont venus ensuite. C'est

comme cela qu'on a mis en place, à l'initiative du président Giscard d'Estaing et du chancelier Schmidt, le système monétaire européen ; nous n'étions pas très nombreux au début mais, aujourd'hui, neuf Etats sont encore dans le système monétaire européen et, bientôt, ils seront douze ou plus. L'Europe sociale commence à onze ; la politique de défense commencera elle aussi vraisemblablement à onze.

Que ceux qui veulent avancer avancent, sachant que leur mouvement sera irrésistible pour les traînants.

En conclusion, notre académicien a cité la très belle phrase de Goethe : « Le but, c'est le chemin ».

M. Charles Millon. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je serais tenté de compléter sa citation par la première phrase du Tao-tô king de Lao Tseu : « Kao ko tao, fei tchang tao ».

M. Robert Pandraud, président de la délégation pour les Communautés européennes. Très bien ! (Sourires.)

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Pardonnez l'accent. (Sourires.)

J'ose cette citation en l'absence du ministre de la culture et de la francophonie, qui aurait sinon vigoureusement protesté.

Cela signifie, comme vous le savez (Sourires)...

M. Charles Millon. Ce n'est pas la peine de traduire !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... « Le chemin que l'on peut emprunter n'est pas le chemin ».

Et comme, en chinois, le mot « voie » est aussi ambigu qu'en français - c'est la voie avec laquelle on parle et c'est la voie, le chemin que l'on emprunte - on peut également traduire de la façon suivante : « La parole que l'on peut prononcer n'est pas la parole ».

Ce qui signifie qu'en réalité nous avons besoin d'imagination. Le chemin que nous croyons pouvoir emprunter pour la suite de la construction européenne n'est sûrement pas le bon, ce n'est pas un chemin qui existe, il n'est pas balisé, c'est une voie nouvelle qu'il nous faut inventer. Et j'espère que, ce faisant, nous serons dignes des créateurs imaginatifs du traité de Rome, dont Jean-François Deniau faisait partie.

M. Lefort a exprimé, au nom de son groupe, une vision de la conception européenne qui n'est pas la nôtre. Je conteste l'interprétation qu'il donne de l'article 88-4 de la Constitution.

Vous avez dit, monsieur le député, vous adressant aux membres du Gouvernement, que nous donnions une interprétation restrictive de cet article, en opposition avec nos promesses. Je ne crois pas que cela soit exact. Je n'ai pour ma part jamais promis que l'article 88-4 déboucherait sur une sorte de mandat impératif que l'Assemblée nationale et le Sénat donneraient au Gouvernement dans les négociations communautaires. La notion même de mandat impératif que donnerait le Parlement au Gouvernement est contraire à notre tradition républicaine et aux institutions de la V^e République.

M. Robert Pandraud, président de la délégation pour les Communautés européennes, et M. Pierre Mazeaud. Tout à fait !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Tous ceux qui ont voté cet article avaient le souci de faire en sorte que le Parlement national puisse être consulté sur les projets d'actes communautaires pour donner un avis, voter une résolution à valeur d'orientation politique mais qui n'ait pas de force juridique.

Je voudrais par ailleurs, si besoin est, rassurer **M. Lefort** sur l'absence d'intention du Gouvernement en ce qui concerne l'évolution du statut d'EDF. Nous n'avons pas

l'intention de privatiser EDF. Le Premier ministre l'a indiqué de manière très claire ; j'ai dit moi-même lorsque j'ai rencontré le commissaire chargé de la concurrence, **M. Van Miert**, que le Gouvernement français n'entendait pas remettre en cause le statut public d'entreprises de ce genre. Vous avez fait une comparaison avec la Grande-Bretagne : je puis vous dire que, dans ce domaine, ce pays n'est pas notre référence.

Vous avez indiqué, monsieur **Pandraud**, et je vous en remercie, dans quel esprit la délégation parlementaire que vous présidez appliquerait ce nouvel article 88-4, ce nouveau pouvoir qui est donné à l'Assemblée nationale et au Sénat. Nous aurons l'occasion de nous entretenir à nouveau de ce problème lors d'une réunion de travail et je n'insisterai donc pas sur les remarques que vous avez faites.

Je m'interroge néanmoins sur l'une des suggestions que vous avez émises. Vous vous êtes demandé s'il ne serait pas utile de prévoir, dans notre procédure, ce que vous avez appelé une « réserve d'examen parlementaire ». Si je vous ai bien compris, l'idée est que le gouvernement français non pas reçoive des instructions, puisqu'il ne s'agit pas d'un mandat impératif, je le répète, mais prenne l'engagement de demander à ses partenaires que ne soit pas inscrit à l'ordre du jour du Conseil un texte qui, pour des raisons de calendrier, de délais, n'aurait pas encore été...

M. Robert Pandraud, président de la délégation pour les Communautés européennes. Soumis pour avis !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... soumis à l'avis de l'Assemblée nationale ou du Sénat.

Je ne vous cache pas que je suis *a priori* un peu réticent à un tel système. D'abord parce que je crois que suspendre à un examen par l'organe législatif ce qui est quand même encore une négociation internationale, donc de la responsabilité du pouvoir exécutif, serait sortir un peu de l'esprit de la réforme et de l'esprit des institutions de la V^e République.

Ensuite nous devons prendre en considération un autre élément. Chaque fois que nous faisons, en France, quelque chose qui interfère avec les procédures communautaires, il faut se dire que cela peut donner des idées à d'autres. Si nous faisons de bonnes réformes, elles peuvent être copiées.

M. Pierre Mazeaud. C'est vrai !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Les moins bonnes peuvent l'être aussi d'ailleurs. Que se passerait-il si ce système de « réserve d'examen parlementaire » était mis en place dans d'autres pays ?

M. Jean-Claude Lefort. C'est déjà le cas !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Il existe au Danemark seulement.

Nous pourrions courir le risque de voir certains parlements étrangers retarder l'examen de décisions que nous estimons urgentes, telles que celles relatives à la mise en place de clauses de sauvegarde ou de mesures d'urgence de ce type. Il faut donc étudier votre proposition et en mesurer tous les aspects - juridiques, politiques, intérieures, communautaires - avant de porter un jugement définitif.

Cela étant, monsieur le président **Pandraud**, vous avez mis le doigt sur un problème redoutable auquel nous allons nous heurter lors de la mise en œuvre de l'article 88-4 de la Constitution - nous en étions conscients d'ailleurs l'année dernière, mais nous sommes maintenant au pied du mur. En effet, compte tenu du calendrier communautaire et de la nature des procédures à Bruxelles qui font intervenir le comité des représentants permanents, le Conseil des ministres, sur certains textes, le Parlement européen, une, deux ou trois fois, nous aurons du mal à faire en sorte que l'avis émis par l'Assemblée nationale et le Sénat - car sur cer-

tains textes chacune des deux assemblées souhaitera probablement émettre un avis -, intervienne au bon moment sur le texte servant de base à la discussion à Bruxelles. Ce n'est pas une question de principe mais une question très matérielle sur laquelle nous devons travailler ensemble si nous voulons que l'article 88-4 de la Constitution ait toute sa portée.

M. Fauchoit, au nom du groupe République et Liberté, a évoqué plusieurs problèmes relatifs à la situation des ports français en Europe et à la nécessité d'améliorer leur compétitivité, en particulier par rapport à leurs concurrents européens. Je lui dirai que le Gouvernement attache une très grande importance à la compétitivité de nos ports. La France est une grande puissance maritime qui n'a pas suffisamment valorisé sa façade maritime et, en particulier, les atouts que représentent ses grands ports.

Je ne rappellerai pas les handicaps scandaleux dont nos ports ont souffert, et dont certains continuent de souffrir, du fait du comportement de certaines professions, en particulier celle des dockers.

M. Jean de Lipkowski et M. Emmanuel Aubert. Très juste !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je n'y reviens pas puisque le sujet a été excellemment traité tout à l'heure, lors de la séance des questions d'actualité, par M. le ministre de l'industrie.

Je rappellerai néanmoins que la Communauté est en train d'étudier un schéma directeur des ports européens et que le Gouvernement fera tout ce qui est nécessaire pour qu'y soit reconnue aux ports français la place qui doit être la leur.

M. Patrick Ollier et M. Patrick Hoguet, ainsi que M. François Guillaume, ont évoqué les problèmes agricoles, ceux du GATT dont j'ai déjà dit un mot et, au-delà, l'ensemble des négociations multilatérales.

Comme M. Ollier, je suis de ceux qui partagent le jugement selon lequel, avec la réforme de la PAC, on s'est trompé de réforme. En réalité, un système dans lequel le revenu des agriculteurs dépend moins des prix de marché, et de leurs propres efforts de production, et davantage de subventions calculées sur des bases abstraites et théoriques, est contraire à la tradition de notre monde agricole et ne peut donc que poser de graves problèmes d'application. J'ajoute que, contrairement à ce qui nous avait été expliqué l'année dernière, ce système sera plus coûteux que le précédent.

M. Jean de Lipkowski. C'est sûr !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je n'avais cessé de le dire à la commission des budgets du Parlement européen l'année dernière et ici même à cette tribune du temps où j'avais l'honneur d'être le porte-parole du groupe UDF. Le gouvernement de l'époque n'a rien voulu savoir, la commission non plus, et nous constatons aujourd'hui que la ligne directrice qui fixe un plafond pour les dépenses du FEOGA dans le budget communautaire et qui ne peut-être changée que par modification des traités sera presque certainement atteinte dès 1994, peut-être même avant la fin de l'année 1993.

Oui, cher ami Ollier, oui, monsieur le député François Guillaume, l'année dernière, on a menti aux agriculteurs. On leur a menti en leur faisant croire que la France s'opposait à une réforme qu'elle a finalement acceptée et en leur faisant croire que le fait d'adopter cette réforme de la politique agricole commune nous dispenserait de faire des concessions agricoles au GATT. C'est la raison pour laquelle le présent gouvernement a tenu à prendre les initiatives que j'ai rappelées tout à l'heure et à reprendre l'ensemble de la négociation du GATT sur des bases tout à fait nouvelles.

Dans ce contexte, M. Ollier a eu raison de rappeler l'importance particulière du secteur des oléagineux. C'est pourquoi le ministre des affaires étrangères a tenu à évoquer ce point particulier du dossier dans son exposé introductif.

Je rappelle enfin qu'aura lieu ici même, le 1^{er} juin, un débat sur l'avenir du monde agricole. Il sera l'occasion de faire le point notamment des négociations en cours et, au-delà, d'évoquer l'avenir des zones rurales.

Je remercie François Guillaume, avec lequel j'entretiens des liens d'amitié et avec qui j'ai travaillé pendant plusieurs années au Parlement européen pour défendre les intérêts de l'agriculture notamment et, au-delà, de toute l'économie française, d'avoir salué les mérites du memorandum sur le GATT. Je voudrais le rassurer sur la volonté du Gouvernement de faire en sorte que la Commission européenne applique les orientations issues du Conseil des ministres qui sont parfois, pour le coup, des instructions, sans l'abandonner à la liberté de sa propre imagination ou de ses propres initiatives. Il a montré lui-même, entre 1986 et 1988, que lorsque le Conseil des ministres savait ce qu'il voulait, la Communauté fonctionnait dans de bonnes conditions et que les autres institutions ne sortaient pas du cadre de leurs attributions.

Enfin, je suis tout à fait d'accord avec M. François Guillaume - j'y reviendrai à propos de l'intervention de M. de Lipkowski - sur cette idée simple mais fondamentale selon laquelle le prochain élargissement de la Communauté européenne exigera une modification des institutions.

A propos du commerce international, Marie-Thérèse Boisseau s'est inquiétée des importations de caséine polonaise et de pierres et pavés en provenance de pays d'Asie du Sud-Est. Je puis lui assurer que nous allons examiner ces points et que nous serons très vigilants quant à l'application éventuelle de mesures de sauvegarde.

Je voudrais la rassurer sur un point d'ordre général qu'elle a évoqué. Elle a dit que le tarif extérieur commun de la Communauté était très bas, qu'il n'était pas appliqué, que les droits de douane n'étaient pas perçus. Je ne peux pas laisser dire cela de cette manière. Je rappelle que le taux moyen du tarif extérieur que la Communauté applique vis-à-vis des pays tiers est de 7,5 p. 100 et que ce tarif extérieur commun continue de rapporter près de 13 milliards d'ECU, 12,8 milliards exactement, soit entre le cinquième et le quart du budget de la Communauté européenne. Les taux atteignent, par exemple, 9 p. 100 pour le bois, 11 p. 100 pour les téléviseurs, 13 p. 100 pour le tabac et 15 p. 100 pour les automobiles. Cela dit, c'est vrai, ce tarif est, en moyenne, sensiblement plus bas que les tarifs américains ou japonais, ce qui ne place pas la Communauté en position de force dans la négociation du GATT, dont un des points importants est la disparition de ce que l'on appelle les pics tarifaires.

M. Jean-Pierre Chevènement a évoqué plusieurs points. Je suis assez d'accord avec son analyse et je partage complètement l'émotion qu'il a exprimée s'agissant de la situation de l'industrie automobile française et en particulier celle de ses travailleurs. J'ai eu d'ailleurs l'occasion de m'en entretenir à plusieurs reprises avec les dirigeants des entreprises concernées ainsi qu'avec les représentants des salariés. Je m'interroge avec eux. En laissant entrer les automobiles japonaises dans la Communauté, en vertu d'un accord passé en 1991, ne sommes-nous pas, au fond, en train d'importer le modèle japonais, modèle social qui n'est pas le nôtre ? Parmi les causes de la compétitivité extraordinaire de l'industrie japonaise, notamment en matière automobile, on est frappé de constater qu'au-delà d'une meilleure gestion, d'un degré de qualité technique et d'automation, d'une qualité du matériel et de l'équipement de base, il y a aussi des méthodes de travail qui rappellent ce que l'on appelait autrefois les cadences

infernales, même si c'est en plus moderne et en plus intelligent, car elles aboutissent tout de même à faire travailler les personnels concernés dans des conditions qui ne sont pas forcément compatibles avec notre modèle de travail, avec notre modèle social.

M. Chevènement a lancé une idée que je partage assez s'agissant des moyens à mettre en œuvre pour que, sur des sujets de ce genre, la Commission soit encadrée plus strictement par le Conseil. Il va même jusqu'à envisager l'existence, à côté de la Commission, d'un organe du Conseil qui, à la limite, se substituerait à celle-ci si elle était défaillante. Ce serait trop compliqué et désresponsabilisant. En revanche, je suis persuadé que la démocratie européenne n'existera que le jour où la Commission sera renversée et ce jour seulement. A l'heure actuelle, ce pouvoir n'appartient qu'au Parlement européen.

M. Jean de Lipkowski. Il ne l'exerce pas !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. François Guillaume et moi devons être les seuls ici à avoir osé voter la motion de censure contre la Commission européenne à propos de l'affaire du GATT.

M. Jean de Lipkowski. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je suis tout à fait persuadé que l'Europe n'aura de véritable système démocratique que lorsque ce type de pouvoir de censure sera authentiquement exercé.

M. Vernier a rappelé l'importance de la recherche pour la compétitivité de nos industries en comparant, pour la déplorer, la faiblesse des initiatives communautaires face à ce que font les Japonais en matière de recherche et de développement. C'est vrai. Relevons toutefois que ce qui est fait en Europe n'est pas complètement négligeable. Vous le savez, nous fonctionnons dans ce domaine avec des programmes-cadres pluriannuels. Nous en sommes au troisième qui porte sur les années 1990-1994. Un total de 6 600 millions d'ECU lui sera consacré. Nous étudions actuellement les orientations de ce qui sera le quatrième programme-cadre : il couvrira les années 1994 à 1998 et représentera un effort de recherche total d'environ 15 800 millions d'ECU, soit 4 p. 100 du budget communautaire. Nous souhaiterions que les marges de manœuvre de ce budget nous permettent de faire davantage. En tout cas, M. Vernier peut être assuré que parmi les priorités de la France sur ce programme de recherche figurent bien la gestion des ressources naturelles, l'énergie, les sciences du vivant et l'environnement, thèmes qu'il a défendus avec un talent tout particulier au Parlement européen et que, j'en suis sûr, il continuera de défendre ici.

A la tête d'un groupe de 6 000 employés qui exporte 66 p. 100 de sa production, M. Jacob, élu député il y a six semaines, a exprimé les préoccupations d'un vrai chef d'entreprise. Nous devons écouter avec toute l'attention qu'il mérite le message de quelqu'un qui vit professionnellement les problèmes dont il parle et qui est fondé à dire, selon la formule forte qu'il a employée : la politique a son rythme, l'économie en a un autre. Nous devons en effet faire en sorte que le rythme de nos débats, et surtout de nos décisions politiques, suive le rythme de l'économie. Il peut être assuré de notre volonté d'améliorer la capacité de la Communauté européenne à se défendre contre les attaques de dumping notamment, dont nous pouvons être victimes. Le projet de règlement sur les instruments de défense commerciale de la Communauté sera d'ailleurs l'un des premiers sujets, sinon le premier, que votre assemblée aura à examiner, sur le rapport de Jean de Lipkowski, au titre de la nouvelle procédure prévue par l'article 88-4 de la Constitution.

J'ajoute à l'intention de M. Jacob, sinon un conseil - je ne sais si je puis employer ce terme - du moins une remarque. Il

serait très utile que les industriels français multiplient les contacts avec les industriels des autres États membres de manière que ceux-ci soient plus influents auprès de leurs propres gouvernements.

Nous assistons en effet aujourd'hui en Europe à une sorte de décalage entre les perceptions des uns et des autres. J'ai le sentiment - je me trompe peut-être - qu'en France, les gouvernants, les parlementaires mais aussi les dirigeants économiques et toute l'opinion publique sont conscients des dangers que comporte l'évolution économique mondiale actuelle. Tel n'est pas le cas chez tous nos partenaires. Certes, leurs industriels, tous ceux qui souffrent comme les nôtres de la concurrence internationale, ont émis certaines craintes. Mais tous leurs gouvernements ne semblent pas encore avoir complètement reçu le message.

Par conséquent, tout ce que nos industriels peuvent faire, ou nos agriculteurs, qui réussissent assez bien, dans le cadre de l'organisation communautaire du COPA, à faire passer le message à leurs partenaires et concurrents, ne peut être que bienvenu et seconder utilement nos efforts.

M. Hage a insisté sur la nécessité de défendre dans les négociations du GATT la spécificité des biens culturels. Ce que j'ai dit il y a quelques minutes et la réponse de M. Jacques Toubon tout à l'heure à une question d'actualité sont de nature à le rassurer pleinement.

Je rends hommage à M. Adrien Zeller pour la constance avec laquelle il défend l'intérêt d'une réforme du mode de scrutin pour l'élection au Parlement européen. Je partage sur ce point son analyse, et j'essaie de partager sa constance.

M. Jacques Blanc insiste à juste titre sur la gravité des problèmes posés à notre agriculture par les désordres monétaires que la Communauté a connus il y a quelques mois, et la semaine dernière encore, avec la nouvelle dévaluation de la peseta et de l'escudo. On ne l'a pas fait suffisamment jusqu'à présent et il a donc raison de revenir sur ce point. Ne pourrait-on mettre en place une forme de mécanisme compensatoire ? demande-t-il. Naturellement, on ne peut pas rétablir les montants compensatoires monétaires maintenant qu'il n'y a plus de contrôles douaniers aux frontières internes de la Communauté ; mais nos agriculteurs ne pourront pas supporter longtemps une situation dans laquelle certains de leurs concurrents reçoivent à la fois des prix de marché et des subventions supérieurs de 20 p. 100 à leurs propres rémunérations.

M. Philippe de Villiers et M. Pierre Lellouche ont élevé le débat au niveau philosophique en revenant à certaines des controverses que nous avons eues au moment de la ratification du traité de Maastricht.

M. Jean-Jacques Hyest. Absolument !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je voudrais souligner qu'il faut se garder de confondre le cadre juridique et la politique que l'on mène dans ce cadre. Il ne faut pas confondre les règles du jeu et le match que l'on joue.

Quand il arrive à la France d'être mal gouvernée - hélas ! c'est arrivé dans une période récente - on ne propose pas de supprimer la V^e République ou ses institutions qui n'ont pas empêché un mauvais gouvernement de la France. On change de gouvernants.

Quand l'Europe est défaillante, ce n'est pas principalement parce que les traités sont mauvais, et surtout pas les traités qui ne sont pas encore applicables, ...

M. Léonce Deprez. Surtout pas !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... c'est faute de volonté politique. Donc, changeons les responsables dont la volonté a failli. C'est ce que, pour leur part, les Français ont fait il y a deux mois.

De manière générale, je ne crois pas utile de reconstruire la bataille de Maastricht. Les Français ont décidé, comme dix autres Etats. Nous espérons que la Grande-Bretagne va se joindre à nous. Tous les autres pays du continent européen veulent nous rejoindre sur la base des institutions actuelles, c'est-à-dire sur la base des institutions de l'Union européenne contenues dans ce traité. C'est donc le cadre - bon, moins bon ou mauvais - qui s'impose à nous et dans lequel nous allons travailler.

Je ne partage pas les réserves de Pierre Lellouche sur la rédaction du titre V du traité en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune. Je le dis d'autant plus volontiers que, dans un premier temps, j'avais moi-même été très critique à l'égard de cette partie du traité. En le relisant et en me rendant mieux compte, depuis quelques semaines, des problèmes pratiques de la mise en œuvre d'une politique étrangère commune, je me dis que, au fond, ce titre V, qui n'est pas d'une clarté limpide,...

M. Pierre Mazeaud. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. le ministre délégué aux communautés européennes.

... est peut-être assez utile et pragmatique. En matière de monnaie, de politique monétaire, nous avons déjà expérimenté, nous avons débroussaillé le dossier. Nous sommes dans le SME depuis 1979. Par conséquent, nous savons poser les problèmes et emprunter les pistes qui conduisent aux solutions possibles. Nous avançons d'un pas relativement assuré. Relativement, parce qu'il y a encore beaucoup de problèmes. Mais, tout de même, nous avons pu rédiger un texte très précis, pour le coup, sur l'union monétaire.

En matière de politique étrangère commune, tout est à inventer. Nous faisons, depuis vingt ou vingt-cinq ans, de la coopération politique : on se met autour d'une table, on rédige un communiqué, et l'on a l'impression de parler d'une même voix. Je serais tenté de dire qu'on se tait d'une même voix !

Quand il faut agir, c'est toute autre chose. Avoir une politique étrangère, c'est être capable de prendre des décisions qui peuvent conduire jusqu'à des situations d'affrontement comme l'embargo économique, voire le recours à la force. Cela ne se fait pas autour d'une table, à l'unanimité, en signant un communiqué. Cela exige d'autres méthodes de décision, d'autres méthodes d'application. Cela exige une administration, un bras séculier, un ministère des affaires étrangères - un Quai d'Orsay -, des moyens militaires, instruments de la politique étrangère. Cela exige aussi, par exemple, une représentation diplomatique qui soit cohérente, peut-être même, dans certains cas, regroupée ou fusionnée.

Voilà le type de problèmes auxquels il va falloir réfléchir dans les années qui viennent. Nous en sommes encore très loin, et nous ne pouvons pas brûler les étapes. Donc, commençons - trop modestement, bien sûr, quand on voit l'urgence des problèmes, mais il faut être pragmatique - par approuver à l'unanimité la liste des problèmes qui méritent des actions communes, une politique étrangère commune.

Pour traiter ces problèmes, si nous avons besoin d'actions que je qualifierai de fortes, décidons de pratiquer des actions communes qui pourront être décidées à la majorité et non pas à l'unanimité. N'obligeons pas les Etats minoritaires qui n'auront pas voté en faveur de cette action à la conduire avec nous, étant entendu qu'ils ne feront rien pour en entraver l'efficacité.

Il me semble que, dans un premier temps, on ne peut pas faire autrement. Faisons vivre le système, ou l'embryon de système, de cette manière, et nous verrons ensuite à quel moment et selon quelles modalités nous pourrions passer à la vitesse supérieure. Je souhaite que ce soit le plus rapidement possible, mais, je le répète, il faut être pragmatique. Et

comme, de toute manière, nous aurons un rendez-vous institutionnel au plus tard en 1996, nous pourrions à ce moment-là adapter la rédaction du titre V du traité aux réalités, à la lumière de notre expérience.

M. Marc Reymann a rappelé l'importance que la France et que l'élu alsacien qu'il est attachent au rayonnement de Strasbourg comme capitale européenne. Je puis lui indiquer que la garantie du Trésor français pour le financement du bâtiment qui abritera le nouvel hémicycle du Parlement européen sera donnée très prochainement.

Dans le même ordre d'idées, je puis l'assurer que les autres mesures complémentaires nécessaires pour maintenir le rayonnement de Strasbourg continueront d'être examinées avec la volonté d'aboutir.

Je remercie également M. Marc Reymann d'avoir compris l'esprit dans lequel le Gouvernement a abordé le problème de l'application des accords de Schengen. Nous sommes désireux d'appliquer ces accords ; nous les appliquerons dès que les conditions préalables qui avaient été fixées l'année dernière auront été réunies, et nous mettrons tout en œuvre pour qu'elles le soient rapidement.

M. Jean-Claude Mignon et M. Serge Charles ont évoqué le problème des pays d'Europe centrale et orientale. M. Mignon connaît bien ces pays. Je me souviens que lui et moi sommes allés, il y a quelque temps, en Slovénie et en Croatie en guerre pour remettre aux dirigeants de ces pays, par un geste qui pouvait paraître dérisoire mais qui était symbolique, un drapeau de la Communauté européenne. A l'époque, ces pays étaient victimes d'une agression extérieure, et la Communauté refusait d'en reconnaître même l'existence.

M. Jean-Claude Mignon et M. Serge Charles ont raison de nous rappeler, après d'autres, que la Communauté européenne ne peut plus se désintéresser du sort du reste du continent. Nous devons non seulement, comme le dit Serge Charles, améliorer le niveau de notre aide économique à ces pays, mais aussi fixer un cadre à nos relations futures et essayer de définir avec eux le régime de nos relations pour la période transitoire qui s'ouvre devant nous, en attendant le jour où ceux d'entre eux qui souhaitent rejoindre l'Union européenne pourront le faire. Je dois dire à Jean-Claude Mignon et à Serge Charles que c'est l'une de nos priorités. Hier, j'ai moi-même rencontré plusieurs ambassadeurs représentant ces pays et ce sera là l'un des grands thèmes du Conseil européen de Copenhague qui, pour le gouvernement français, devrait être l'occasion d'envoyer aux pays d'Europe centrale et orientale un message fort et généreux.

J'ai gardé pour la bonne bouche ma réponse au président Mazeaud qui, une fois de plus, a souhaité stimuler la réflexion des uns et des autres en présentant des innovations juridiques. J'ai assisté la semaine dernière au colloque très intéressant qui a eu lieu au palais de l'UNESCO à l'initiative du président Badinter et du Conseil constitutionnel français. Ce colloque rassemblait des représentants de l'ensemble des cours constitutionnelles d'Europe, y compris d'Europe centrale et orientale, sur les thèmes suivants : normes supranationales européennes et normes nationales, contrôle de légalité ou de constitutionnalité de ces deux niveaux de normes et concurrence à la fois des normes et des contrôles juridictionnels. Les débats ont été tout à fait passionnants. Ils m'ont donné l'impression réconfortante que les juristes français faisaient école en Europe, notamment dans ces nouvelles démocraties qui émergent au centre et à l'est de notre continent. Ils m'ont révélé en même temps la complexité de la situation juridique dans laquelle nous sommes en ce qui concerne non seulement la Communauté européenne proprement dite, mais également toutes les normes juridiques

issues, entre autres, du Conseil de l'Europe ou de la Convention européenne des droits de l'homme.

La proposition du président Mazeaud mérite effectivement un examen. Je ne me prononce pas immédiatement, à chaud, si je puis dire, sur son bien-fondé. Je dirai simplement en première analyse que, en ce qui concerne l'appréciation de la conformité des actes communautaires à la Constitution française, il faut distinguer deux stades dans la procédure. D'abord, le stade *a priori*, avant que l'acte communautaire ne soit adopté, au moment où il n'est qu'un projet et où nous en sommes saisis au titre de l'article 88, alinéa 4. Je ne vois pas comment on pourrait faire un contrôle de constitutionnalité à ce stade-là, dans la mesure où ces projets sont souvent des avant-projets qui ne sont pas forcément ceux qui seront discutés au conseil des ministres. On retrouve là les difficultés pratiques que j'évoquais tout à l'heure.

Il y a ensuite le contrôle *a posteriori*, une fois que le texte a été adopté et a reçu force juridique. Dans ce cas, il y a deux types de textes, me semble-t-il, et je parle sous le contrôle du président Mazeaud.

Les directives qui, normalement, ne portent effet en droit interne qu'après une transposition par un acte juridique de droit interne, le plus souvent un vote de ratification ou d'une loi d'adaptation qui passe devant le Parlement national, peuvent être déférées devant le Conseil constitutionnel. Le problème est donc réglé puisqu'il existe une procédure.

En revanche, le problème reste entier pour les règlements qui, eux, sont d'application directe. Dans les autres pays de la Communauté, des solutions variables ont été trouvées. Je crois qu'il serait, en effet, intéressant que, sur la base de la proposition du président Mazeaud, notamment, nous essayons d'aller plus loin sur ce point.

En conclusion, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je retiendrai de ce débat extrêmement riche trois idées qui sont revenues souvent.

La première est que nous avons besoin d'une Europe qui nous protège. Au fond, si les Français ont des reproches à faire à l'Europe, c'est qu'ils ont conscience que la plupart des dangers économiques, des dangers militaires qui planent sur nous viennent du monde extérieur et que l'Europe, selon la manière dont nous la bâtissons, peut soit les aggraver, du moins être transparente vis-à-vis d'eux, soit au contraire nous en protéger. Nous voulons une Europe qui nous protège. C'est toujours ainsi que nous l'avons conçue. Nous avons eu tort de l'oublier parfois. C'est ce qu'ont exprimé notamment M. Laffineur, à propos des négociations du GATT, ainsi que M. Loos, lequel a raison de dire que l'Europe doit aussi nous permettre de préserver nos équilibres régionaux et nous aider à renouveler et à moderniser les accords bilatéraux transfrontaliers.

La deuxième idée que je retiens a déjà été exprimée par le Premier ministre : au fond, ce que nous voulons, c'est faire naître une sorte de patriotisme européen - selon la formule de Léonce Deprez -, faire comprendre à tous les Européens que si chacun de nous appartient à des nations différentes, nous avons désormais une communauté de destin - ce que Arnaud Cazin d'Honincthun appelle « le destin collectif d'un continent retrouvé » - et que cela mérite un engagement commun, de sorte que non seulement la protection de nos intérêts, mais aussi les actions communes que nous voulons engager dans le monde pour faire rayonner notre modèle de civilisation, de développement et notre modèle culturel puissent finalement être conduites dans cet esprit.

Et Léonce Deprez a raison de soutenir que l'Europe sera plus forte si elle est plus démocratique. Il faut dire claire-

ment ce que nous voulons et non pas se contenter, lorsque l'on parle de l'Europe, de dire ce que nous ne voulons pas.

La dernière idée que je retiendrai est celle du doyen de votre assemblée, l'excellent Charles Ehrmann, qui a connu les heures sombres de la dernière guerre et qui, avec la sagesse de l'ancien, nous rappelle que l'Europe, c'est la paix.

Naturellement, ces mots ont du mal à sortir de la bouche à l'heure où l'on se massacre en Bosnie-Herzégovine. Mais cela ne doit pas nous conduire à céder au désespoir.

Les douze Européens apparaissent un peu comme des médecins qui ont suffisamment progressé pour se protéger eux-mêmes d'une maladie que, par contre, ils sont encore incapables de soigner chez leurs voisins de palier. Néanmoins, quand on a mis sur pied un système qui a pu réconcilier aussi profondément et aussi durablement la France, l'Allemagne et les autres peuples de l'Ouest du continent, on a le devoir de faire en sorte que le reste du continent européen, et au-delà le reste du monde, puissent à leur tour bénéficier de cet enseignement, profiter de notre expérience, de notre réussite.

C'est le vœu que je voudrais prononcer devant vous à la fin de ce débat, en vous redisant l'intérêt que nous y avons pris et les enseignements que le Gouvernement tout entier en tirera. En vous rappelant aussi que le Gouvernement est naturellement disposé à le renouveler chaque fois que l'Assemblée nationale le souhaitera et, en particulier, avant chaque Conseil européen.

Il s'agit évidemment d'un débat de caractère général où tous les sujets sont évoqués, mais nous aurons aussi, en séance plénière, l'occasion d'aborder séparément les plus importants dans le cadre de la nouvelle procédure des propositions de résolution. Je m'en réjouis à l'avance, et je suis sûr que ce sera le moyen, pour la majorité parlementaire et le Gouvernement, de défendre plus efficacement les intérêts de la France en Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Le débat est clos.

6

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 19 mai 1993, de M. le Premier ministre, un projet de loi portant règlement définitif du budget de 1991.

Ce projet de loi, n° 208, est renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 19 mai 1993, de M. le Premier ministre, un projet de loi relatif aux contrôles d'identité.

Ce projet de loi, n° 211, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 19 mai 1993, de M. le Premier ministre, un projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole additionnel à la convention relative à la protection du Rhin contre la pollution par les chlorures signée à Bonn le 3 décembre 1976 (ensemble quatre annexes).

Ce projet de loi, n° 212, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une

commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

7

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président. J'ai reçu, le 19 mai 1993, de M. Didier Julia, une proposition de loi constitutionnelle tendant à introduire la notion d'« empêchement » du président de la République en droit français.

Cette proposition de loi constitutionnelle, n° 213, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

8

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu, le 19 mai 1993, de M. Philippe Auberger, un rapport n° 210 fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1993 (n° 157).

J'ai reçu, le 19 mai 1993, de M. Charles Ehrmann, un rapport n° 214 fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi, autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de Son Altesse Sérénissime le prince de Monaco (n° 122).

J'ai reçu, le 19 mai 1993, de M. Gabriel Kasperer, un rapport n° 215 fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et la République de Lituanie (n° 151).

J'ai reçu, le 19 mai 1993, de M. Xavier Deniau, un rapport n° 216 fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Yémen relatif à la coopération culturelle, scientifique et technique signé à Sanaa le 31 octobre 1991 (n° 150).

J'ai reçu, le 19 mai 1993, de M. Pierre Lequiller, un rapport n° 217 fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du traité sur le régime « Ciel ouvert » (ensemble douze annexes) signé à Helsinki le 24 mars 1992 (n° 149).

J'ai reçu, le 19 mai 1993, de M. Jacques Myard, un rapport n° 218 fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Mongolie relative à l'entraide judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile (n° 123).

J'ai reçu, le 19 mai 1993, de M. Jacques Myard, un rapport n° 219 fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République populaire de Mongolie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (n° 148).

J'ai reçu, le 19 mai 1993, de M. Marc Reymann, un rapport n° 220 fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un accord en matière domaniale entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Vanuatu (ensemble une annexe) (n° 145)

9

DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 19 mai 1993, de M. Robert Pandraud, un rapport d'information n° 209, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes, sur l'ensemble des propositions d'actes communautaires soumises par le Gouvernement à l'Assemblée nationale jusqu'au 30 avril 1993 (n° E 1 à E 72).

J'ai reçu, le 19 mai 1993, de M. Yves Van Haecke, un rapport d'information n° 221 déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur la proposition de règlement (CEE) du Conseil modifiant le règlement (CEE) n°2052/88 concernant les missions des fonds à finalité structurelle, leur efficacité ainsi que la coordination de leurs interventions entre elles et celles de la Banque européenne d'investissement et des autres instruments financiers existants et sur la proposition de règlement (CEE) du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 4253/88 du Conseil, du 19 décembre 1988, portant dispositions d'application du règlement (CEE) n° 2052/88 en ce qui concerne la coordination entre les interventions des différents fonds structurels, d'une part, et entre celles-ci et celles de la Banque européenne d'investissement et des autres instruments financiers existants, d'autre part (n° E 71).

10

DÉPÔT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu, le 19 mai 1993, de M. Michel Péricard, un avis n° 207 présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi de finances rectificative pour 1993 (n° 157).

11

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 25 mai 1993, à seize heures, première séance publique :

Communication du Gouvernement ;

Discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1993 n° 157 (rapport n° 210 de M. Philippe Auberger, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; avis n° 207 de M. Michel Péricard au nom de la commission des affaires

culturelles, familiales et sociales; avis n° 206 de M. René Galy-Dejean au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées; avis n° 192 de M. René Beaumont au nom de la commission de la production et des échanges).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures cinq).

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

CONVOCAZION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le **mardi 25 mai 1993, à 19 heures**, dans les salons de la présidence.

ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

COMITÉ NATIONAL DE L'ORGANISATION SANITAIRE ET SOCIALE

(2 postes à pourvoir : 1 titulaire, 1 suppléant)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a désigné, le 19 mai 1993, M. Jean-Yves Chamard comme membre titulaire et M. Pierre Hellier comme membre suppléant.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu 1 an	114	912	
33	Questions 1 an	113	594	
83	Table compte rendu 1 an	55	95	
93	Table questions 1 an	54	103	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu 1 an	104	574	
35	Questions 1 an	103	375	
85	Table compte rendu 1 an	55	89	
95	Table questions 1 an	34	57	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire 1 an	704	1 707	
27	Série budgétaire 1 an	213	334	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	U. l. a. 1 an	703	1 522	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
Téléphone : STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
TELEX : 201175 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3,50 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)